

Commission de l'Éducation du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

14 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	7
1.1	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Soutien pédagogique et psychologique des élèves dans les écoles situées dans les zones touchées par les inondations»	7
1.2	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Écoles sinistrées à la suite des inondations de juillet 2021».....	7
1.3	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Personnel enseignant muté à cause des inondations»	7
1.4	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mobilisation de l'enseignement technique et professionnel pour venir en aide aux sinistrés»	7
1.5	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Conditions de rentrée à la suite des inondations»	7
1.6	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rôle de l'élève médiateur dans l'enseignement fondamental»	15
1.7	Question de M. François Bellot à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Organisation de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'issue de l'année 2020-2021»	17
1.8	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Recours externes de première session»	17
1.9	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Taux de réussite et nombre de recours en juin».....	17
1.10	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Recours et évaluation des retards dans les apprentissages».....	17
1.11	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Inscriptions dans l'enseignement secondaire, deux semaines après la rentrée scolaire»...	25

1.12	Question de M. André Antoine à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Bilan des inscriptions scolaires dans l'enseignement secondaire».....	25
1.13	Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pénurie de places dans les écoles du nord-ouest de Bruxelles».....	25
1.14	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Explosion du nombre de disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR)».....	33
1.15	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retard dans la parution des circulaires d'organisation de la rentrée»	35
1.16	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en œuvre des pôles territoriaux»	35
1.17	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en place des pôles territoriaux»	35
1.18	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Manque de places dans l'enseignement spécialisé à Bruxelles».....	39
1.19	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Manque de certaines places dans l'enseignement spécialisé»	39
1.20	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à domicile et écoles privées»	42
1.21	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation des internats en Fédération Wallonie-Bruxelles»	44
1.22	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rentrée en code vert pour l'enseignement obligatoire et dans les académies»	46
1.23	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mesures sanitaires dans l'enseignement obligatoire»	46

1.24	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Fourniture de détecteurs de CO2 dans les écoles»	46
1.25	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme des rythmes scolaires annuels»	54
1.26	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme des rythmes scolaires annuels»	54
1.27	Question de M. Matthieu Daele à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme des rythmes scolaires et Carnaval de Malmedy»	54
1.28	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Accompagnement personnalisé des élèves»	61
1.29	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Relations familles-écoles»	63
1.30	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Décrochage scolaire en hausse dans le contexte de crise sanitaire»	65
1.31	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluation des moyens accordés aux écoles à encadrement différencié»	67
1.32	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Encadrement différencié»	67
1.33	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Avancées effectuées dans le cadre du projet d'école multilingue d'Anvaing»	71
1.34	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Avancée de la révision du protocole d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)»	73
1.35	Question de M. Matthieu Daele à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Référentiels de cours pour les classes du DASPA (dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants) et du dispositif FLA (français langue d'apprentissage)»	75

- 1.36 Question de M. Matthieu Daele à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Scolarisation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) non alphabétisés dans leur langue maternelle».....78
- 1.37 Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Consultation des copies d'examens du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et du certificat d'études du deuxième degré de l'enseignement secondaire (CE2D) passés devant le jury central»79
- 1.38 Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rentrée des cantines scolaires»81
- 1.39 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Appel à projets destiné aux établissements scolaires pour le financement du stationnement de vélos».....83
- 1.40 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Aménagement de rues scolaires»83
- 1.41 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Intérêt grandissant pour la mobilité douce sur le chemin de l'école»83
- 1.42 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Déclarations du nouveau directeur général de l'enseignement flamand sur la réforme de l'enseignement»86
- 1.43 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en pratique de la gratuité scolaire»88
- 1.44 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Budget pour les fournitures scolaires».....88
- 1.45 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Cadastre des pratiques concernant la redevance "Temps de midi"»88
- 1.46 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Gratuité scolaire»88
- 1.47 Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Gratuité en maternelles»88

1.48	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Octroi de postes PART-APE»	95
1.49	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «État des lieux sur le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)»	98
1.50	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Communication avec les enseignants»	100
1.51	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Démocratie scolaire»	101
1.52	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Stratégies numériques pour l'éducation» .	103
1.53	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Plan de lutte contre le harcèlement»	105
1.54	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Transidentité chez l'enfant»	107
2	Ordre des travaux	109

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h15.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Soutien pédagogique et psychologique des élèves dans les écoles situées dans les zones touchées par les inondations»

1.2 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Écoles sinistrées à la suite des inondations de juillet 2021»

1.3 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Personnel enseignant muté à cause des inondations»

1.4 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Mobilisation de l’enseignement technique et professionnel pour venir en aide aux sinistrés»

1.5 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Conditions de rentrée à la suite des inondations»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, nous avons eu un débat la semaine dernière, lors de la séance plénière de rentrée, mais nous n’avons pas approfondi certains sujets, notamment le volet pédagogique des conséquences des inondations de la mi-juillet. Les premiers cours ont démarré. Dans les écoles et les quartiers qui ont été dévastés, le point de départ est d’instaurer un climat de bien-être alors que les situations des élèves sont encore parfois très compliquées. Ensuite viendra la question du programme des cours, des leçons, puis des évaluations.

J’aimerais d’abord discuter avec vous du temps que les écoles peuvent dégager pour accompagner psychologiquement les élèves concernés par ces inondations, dont ils subissent encore les conséquences, chez eux ou là où ils sont relogés. Pourrions-nous imaginer que le personnel engagé dans les écoles fondamentales et les centres psycho-médico-sociaux (PMS) dans le cadre de la crise de la Covid-19 puisse mobiliser certaines de leurs périodes pour encadrer et suivre en particulier les élèves les plus touchés par la perte d’un proche, le traumatisme de la montée des eaux, la perte d’objets et de repères, en cas de déménagement forcé, ou par le fait de devoir vivre dans une école sinistrée, avec des rez-de-

chaussée encore endommagés? Les périodes au départ prévues pour la Covid-19 pourraient-elles, en fonction de la situation de l'école, être utilisées à autre chose, mais toujours pour le bien-être de l'enfant ou du jeune?

Les élèves éloignés de leur école d'origine à cause d'un déménagement auront-ils la possibilité de suivre des cours à distance, si cela devait être à un moment donné le souhait de l'une ou l'autre partie, sans que cela devienne récurrent, mais à titre exceptionnel? Certaines écoles ont-elles demandé de pouvoir organiser un enseignement hybride parce que certains de leurs locaux sont indisponibles? Si oui, combien d'écoles? Pour combien de temps ont-elles fait cette demande?

Dans votre réponse lors du débat d'actualité en séance plénière du 2 septembre dernier, vous avez évoqué les équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour venir en soutien aux écoles. Sont-elles déjà intervenues depuis le 1^{er} septembre? Si oui, où et avec quel rôle? Concrètement, que sont-elles amenées à faire sur le terrain?

En troisième et en cinquième années primaires, ainsi qu'en quatrième année secondaire, des épreuves externes non certificatives seront organisées cette année. Celles-ci porteront sur la lecture et la production d'écrits en primaire, sur la lecture de textes et d'images en secondaire. Conformément à ce que prévoient les circulaires 8249 et 8250, ces épreuves auront lieu du 4 au 8 octobre. La participation à ces épreuves est obligatoire. En ce qui concerne les écoles durement touchées – je pense aux établissements où les conditions de travail sont toujours très précaires à l'heure actuelle –, pensez-vous que l'organisation d'épreuves de ce type soit opportune? Une dispense ou un report de ces épreuves sont-ils envisagés?

Plus globalement, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle pris des mesures eu égard à la santé mentale des élèves dans les zones sinistrées? Il pourrait s'agir de l'édition d'un document reprenant les possibilités de soutien. Des échos qui nous reviennent des franges de la population les plus touchées, le moral est vraiment au plus bas et cela pourrait avoir un impact sur les enfants de toutes les familles concernées.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – À la suite des inondations catastrophiques du mois de juillet 2021, de nombreuses écoles ont été sinistrées, partiellement ou totalement détruites par les eaux. Madame la Ministre, pourriez-vous préciser combien d'écoles ont été sinistrées en Fédération Wallonie-Bruxelles et dans chaque réseau d'enseignement? Combien d'écoles n'ont-elles pu rouvrir lors de cette rentrée scolaire et ont dû être relocalisées temporairement? Toutes les écoles dans cette situation ont-elles pu trouver une solution en louant des locaux ou en installant des modules ou des containers? Par ailleurs, dans une note du gouvernement émise à la fin du mois d'août à l'attention des écoles sinistrées, vous avez permis à certaines écoles de pratiquer de manière temporaire

l'enseignement hybride ou à distance, moyennant le respect de plusieurs balises. Combien d'écoles fondamentales et secondaires ont-elles dû recourir à l'enseignement hybride ou à distance à la rentrée? Combien y recourent encore à l'heure actuelle?

Le 30 juillet, le gouvernement a émis la circulaire 8204, intitulée «*Procédure d'octroi d'avances de fonds en vue de remettre en état les infrastructures scolaires et les équipements suite aux intempéries et aux inondations survenues*». Elle établit le cadre de l'octroi d'avances de fonds exceptionnelles pour la remise en état des établissements scolaires à travers le Fonds Écureuil. Il est prévu que ces avances seront octroyées pour une durée maximale d'un an et devront être remboursées, sans intérêts, dès réception des indemnités des assureurs ou de tout autre fonds d'aide. Une première enveloppe de cinq millions d'euros a été débloquée pour octroyer ces avances. Combien d'écoles ont-elles recouru à ce mécanisme d'avance de fonds jusqu'à présent? Dans le cas où le budget de cinq millions d'euros prévu ne serait pas suffisant, l'octroi d'une autre enveloppe complémentaire par le biais du Fonds Écureuil est-il envisageable? Par ailleurs, le ministre Daerden a annoncé que le gouvernement étudierait la possibilité d'instaurer un mécanisme d'intervention complémentaire à celle des assurances et autres fonds d'aides. Cette analyse a-t-elle bien été faite? Le cas échéant, qu'en ressort-il?

Aux alentours de la fin du mois de juillet, vous avez annoncé dans la presse le gel des normes d'encadrement pour les écoles sinistrées voyant leur population baisser en raison des inondations, en se basant donc sur les comptages de l'année précédente. Dans une note émise à la rentrée, vous précisez recourir d'office au gel des normes d'encadrement et des comptages pour les écoles touchées directement ou indirectement par les inondations et situées dans les communes les plus sinistrées. Ainsi, sur les neuf communes classées en catégorie 1 par la Région wallonne, vous en reprenez sept, c'est-à-dire les communes de moins de 50 000 habitants: Trooz, Limbourg, Pepinster, Theux, Esneux, Chaudfontaine et Rochefort. Les autres écoles touchées directement ou indirectement par les inondations ne bénéficieront pas d'une dérogation d'office, mais vous avez précisé que les vérificateurs leur apporteront une attention particulière. Pouvez-vous expliquer cette différence de traitement entre les communes les plus sinistrées selon qu'elles comptent une population supérieure – comme c'est le cas à Verviers et Liège – ou inférieure à 50 000 habitants?

Quel soutien moral et psychologique peut-il être apporté aux élèves et au personnel sinistrés? Le gouvernement prendra-t-il d'autres mesures à l'égard de cette catastrophe qui a frappé les écoles?

M. Philippe Dodrimont (MR). – Les inondations ont touché bon nombre de nos concitoyens, mais aussi beaucoup d'écoles. Madame la Ministre, comme Mme Cortisse, je tenais à attirer votre attention sur un cas un peu plus spéci-

fique et que je connais bien puisqu'il concerne la commune dans laquelle je vis. En cette rentrée scolaire, deux écoles y sont particulièrement touchées par les dispositions entraînant une diminution de l'encadrement à cause de la baisse du nombre d'élèves. Ces mesures vont conduire à des suppressions d'emplois.

L'école fondamentale, gérée par la commune, accueille depuis de très nombreuses années les enfants d'un centre de réfugiés tout proche. Ce dernier, géré par la Croix-Rouge, a été totalement inondé et les personnes ont été déplacées dans une autre Région, à Wavre, jusqu'à ce que le centre puisse rouvrir. Dès lors, aucun enfant de ce centre n'a pu faire sa rentrée scolaire dans l'école du village et deux emplois ont été supprimés. Cette école est aussi confrontée à la problématique des classes-passerelles, car le nombre d'enfants en provenance de ces centres est pris en compte pour l'attribution des périodes. Les conséquences sont donc importantes.

Une école de la Fédération Wallonie-Bruxelles est également concernée, trois classes ayant disparu à la suite des inondations. La rentrée scolaire a été complètement chamboulée et le nombre d'élèves de l'école a lui aussi baissé.

Le problème est que cette commune, Aywaille, ne fait pas partie de la catégorie 1; par conséquent, les responsables de l'école communale et ceux de l'établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été informés qu'une discussion se tiendrait au cas par cas. Or, deux semaines après la rentrée, la discussion n'a pas encore abouti et les mesures d'encadrement sont malheureusement toujours celles qui sont liées au comptage des élèves, sans qu'il soit tenu compte de la situation particulière due aux inondations.

Madame la Ministre, existe-t-il, pour les écoles que je viens d'évoquer – mais aussi pour celles de bon nombre d'autres communes qui seraient dans la même situation – des dispositions qui permettraient de ne pas les désorganiser dans de telles circonstances?

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, à la mi-juillet, plusieurs régions de Wallonie ont connu de graves inondations, dont les conséquences sont toujours visibles à ce jour, comme en témoignent mes collègues. Nombre d'habitations privées et de bâtiments publics ont été détruits ou fortement endommagés. Après l'évacuation des déchets et la gestion de la pollution, l'heure est à la reconstruction. Or, la main-d'œuvre qualifiée manque et les entreprises de construction et de rénovation sont débordées. Il faut malgré tout rassembler les forces vives pour permettre aux zones sinistrées, et plus particulièrement à leurs habitants, de se relever le plus rapidement possible.

La Fédération Wallonie-Bruxelles propose un enseignement de qualité et dispose de sections professionnelles qualifiantes dans l'ensemble des métiers de la construction. Permettre à ces sections de participer à la reconstruction pourrait pallier le manque de main-d'œuvre tout en permettant aux étudiants de pour-

suivre leur formation de manière intéressante. Madame la Ministre, avez-vous connaissance d'éventuels projets en cours en ce sens? Des écoles ont-elles été contactées par la Région wallonne ou par les communes? Quelles mesures pouvez-vous prendre pour faciliter et soutenir le développement de ce type de projets en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Je ne suis certainement pas la seule à avoir visité des écoles professionnelles et techniques et à avoir constaté que, lorsqu'une section de maçonnerie monte un mur, elle le démonte ensuite pour en récupérer les briques. La situation vécue dans ces zones sinistrées serait peut-être l'occasion de monter des murs qui demeureraient au profit des citoyens.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, je ne reviendrai pas sur la situation que nous avons connue en juillet; plusieurs de mes collègues l'ont déjà rappelée. Je souhaite faire le point de la situation en vous posant une série de questions.

Reste-t-il des élèves qui, à ce jour, n'ont pas pu rentrer à l'école? Si oui, combien sont-ils? Des élèves fréquentent-ils des structures modulaires en raison de l'impossibilité de rentrer dans les bâtiments de leur école? Combien d'écoles sont-elles concernées par cette solution? Existe-t-il des écoles qui n'ont pas pu faire appel à ces structures compte tenu de la forte demande? Si tel est le cas, leurs élèves ont-ils tous pu être répartis dans d'autres établissements? Quels problèmes faut-il encore résoudre?

Vous avez proposé d'organiser de l'enseignement à distance, totalement ou de manière hybride, jusqu'au congé d'automne. Combien de pouvoirs organisateurs ont-ils fait ce choix dans les régions sinistrées?

Des élèves sont actuellement hébergés dans des logements de fortune et certains parents sinistrés ne disposent plus de moyen de locomotion propre. Des moyens de transport spécifiques sont-ils prévus pour les élèves qui seraient dans l'incapacité de rejoindre leur établissement? Combien d'élèves sont-ils concernés? Pouvez-vous nous détailler les mesures prises à cet égard?

Vous avez déclaré en séance plénière qu'un cadastre de la situation avait été réalisé par l'administration. Les députés pourront-ils en disposer?

Par ailleurs, nous savons que les inondations ont eu une incidence très négative sur la santé mentale – et parfois physique – des enfants, des adolescents et de leurs parents. Lors de chaque crise qui se présente, les centres PMS sont en première ligne auprès des familles. Or ces centres sont déjà débordés en raison des situations engendrées par la crise sanitaire. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner que les centres PMS qui sont concernés par un grand nombre d'élèves font face à une difficulté supplémentaire: ils reçoivent autant de moyens que les centres PMS de taille intermédiaire. En outre, ceux qui ont 7 000 élèves sous leur responsabilité disposent des mêmes effectifs que ceux qui en ont 2 500. En

région liégeoise, certains centres PMS font face à ces deux difficultés. Une responsable m'a par exemple confié que, si ses écoles ont été épargnées, ce n'est pas le cas du logement de certains élèves.

Au vu des effets de cette double crise sur les centres PMS, ne faudrait-il pas envisager un renforcement exceptionnel des effectifs et des équipes mobiles? Est-ce à l'ordre du jour? Quelles actions sont-elles entreprises pour répondre à ce besoin essentiel?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames et Messieurs les Députés, le cadastre qui a été établi par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) sur la base de la déclaration des écoles et qui pourra bien évidemment vous être transmis fait état de 120 écoles environ: 40 du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), 20 de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et 60 du Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP). Ces écoles ont été touchées de manière plus ou moins forte par les inondations du mois de juillet. Les situations sont vraiment très variables. Toutes les écoles situées en zone sinistrée ont été en mesure d'organiser la rentrée d'une manière ou d'une autre, grâce à des modalités d'enseignement hybride ou à distance, à l'aménagement des grilles horaires, à la délocalisation de certains cours vers d'autres sites, etc. Cette organisation s'opère avec la souplesse que nous avons décidé d'accorder en la matière, à travers les mesures qu'a décidées le gouvernement et qui ont été communiquées aux écoles par courrier le 28 août dernier.

Pour répondre à votre question, Monsieur Kerckhofs, je n'ai pas le chiffre précis du nombre de modules de structures pavillonnaires. Cela dépend de la situation de chaque école: certaines n'utilisaient pas la totalité de leurs locaux et ont pu faire des déménagements sous forme d'opération tiroir, d'une classe à l'autre, en prévoyant des travaux sur le moyen terme; d'autres étaient déjà à l'étroit dans leurs locaux et ont dû passer par la solution des structures pavillonnaire. Toujours est-il que je ne dispose pas du détail des chiffres.

S'agissant de souplesse, nous avons voulu que la plupart des dérogations possibles ne requièrent aucune autorisation ou information préalable de la DGEO, surtout compte tenu des délais imposés. Nous ne disposons pas encore de données suffisantes sur les dispositifs que chacune des écoles a mis en place spécifiquement: en effet, il n'y a pas de communication à ce sujet avant le début du mois d'octobre. Notre idée était véritablement d'accorder un maximum de répit aux écoles, car la période actuelle est très compliquée pour elles. Nous ne voulions donc pas ajouter de la charge administrative aux difficultés déjà présentes.

Tous les contacts qu'a établis l'administration jusqu'à présent, au travers de la DGEO, des vérificateurs, des délégués aux contrats d'objectifs (DCO) ou des directeurs de zone (DZ), avaient pour objectif d'aider les écoles et de les accompagner dans leur organisation et non pas de leur demander de remplir de nouveaux

formulaire. Dans ce cadre, comme souhaité par les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), les vérificateurs se rendent actuellement en priorité dans les écoles qui sont situées en zone sinistrée, mais qui ne bénéficient pas de l'automatisme de la mesure de gel du comptage. En effet, le gouvernement n'a pas souhaité d'automatisme dans les communes de plus de 50 000 habitants, considérant que toutes les écoles n'y ont pas été sinistrées. Nous avons demandé aux vérificateurs de commencer par ces écoles, à partir du moment où il est clairement établi que la potentielle baisse de la population scolaire est liée directement ou indirectement aux inondations. Cette demande a été réalisée afin de rassurer rapidement les écoles sur la stabilité de leur encadrement.

Concernant le soutien psychologique, un renforcement supplémentaire des centres PMS n'est pas prévu à ce stade. Pour rappel, nous les avons déjà renforcés récemment dans le cadre de la crise sanitaire. Ce renforcement sera amplifié grâce au soutien de la *Recovery and Resilience Facility* (RRF). Même si ces périodes doivent être correctement justifiées dans le cadre du financement européen, nous pouvons imaginer sans problème que le personnel engagé sur cette base se consacre à certains moments davantage aux élèves et aux enseignants touchés par les inondations, puisqu'il s'agira toujours d'un soutien psychosocial renforcé.

Dans le courrier du 28 août, nous avons explicitement indiqué que les équipes mobiles étaient disponibles, mais, à ce stade, aucune école n'a fait appel à elles. Nous pourrions néanmoins signaler dans une autre circulaire que cette possibilité existe si les fédérations de pouvoirs organisateurs en font la demande. Nous allons certainement les revoir prochainement pour faire le point sur la situation.

Je vous rejoins, Madame Schyns, sur le fait que la situation est très compliquée sur le terrain. J'ai assisté à une rentrée scolaire très chargée en émotion. Certains membres du personnel étaient déjà au bout du rouleau le 1^{er} septembre. Ils ont consacré six semaines de leurs vacances à remettre leur école en état. J'ai ressenti leur fatigue et leur fragilité. Nous ne devons effectivement pas les laisser tomber. C'est pour cela que l'administration a très vite mis des équipes mobiles à disposition. Nous avons fait passer le message par courrier aux fédérations de pouvoirs organisateurs et aux directions. Cependant, force est de constater que les directions n'ont pour l'instant pas fait appel à ces équipes mobiles. Ce n'est pas la priorité qui a été choisie, ce que je peux comprendre, au vu de la rentrée qu'il a fallu organiser. Mais nous devons rester attentifs à ce point.

La gestion des dons en nature est opérée directement par les fédérations de pouvoirs organisateurs et par WBE. Mon cabinet et mon administration n'interviennent donc pas dans ce cadre.

Nous n'avons pas été sollicités à ce jour ni pour des reports ni pour des dispenses en ce qui concerne les épreuves externes non certificatives. Nous verrons com-

ment la situation évolue dans les prochaines semaines.

En ce qui concerne la participation d'élèves issus de l'enseignement qualifiant à la reconstruction, je n'ai pas connaissance de tels projets pour le moment. La rentrée vient tout juste d'avoir lieu et la priorité a été accordée à la stabilité et à l'encadrement des jeunes. Par ailleurs, les enseignants doivent veiller à ce que les compétences de base – en termes de sécurité par exemple – soient réellement acquises avant de se lancer dans ce genre de projets, aussi motivants soient-ils.

Enfin, s'agissant des mécanismes d'avances de fonds gérés par M. Frédéric Daerden, mon collègue m'a confirmé qu'aucune école n'y avait encore eu recours à ce jour. Il semblerait que les assurances couvrent suffisamment le paiement d'avance. Par ailleurs, mon collègue vient de lancer une nouvelle demande d'informations auprès des écoles sinistrées afin de tenter d'y voir plus clair sur les coûts réels des sinistres et les parts qui seront au final couvertes par les assurances. À ma connaissance, les données chiffrées qui permettraient d'avancer sur un modèle de mécanisme d'intervention complémentaire ne sont donc pas encore disponibles. Tout cela prend un peu de temps, compte tenu de la diversité des situations. Nous avons décidé de suivre la situation au jour le jour avec les principaux intéressés.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Concernant l'accompagnement psychosocial, les périodes supplémentaires accordées aux écoles, dans le cadre du Plan de relance européen, pour les soutenir après la crise sanitaire peuvent être utilisées pour n'importe quel soutien psycho-social. C'est une bonne nouvelle. Il convient d'informer clairement les établissements scolaires du fait qu'ils disposent d'une certaine latitude pour utiliser ces périodes.

Ensuite, les équipes mobiles n'ont pas encore été sollicitées par les écoles. Sur le terrain, la rentrée est complexe et il reste d'immenses défis à relever. Les directeurs n'ont donc pas comme premier réflexe d'appeler les équipes mobiles. Pourquoi, dès lors, ne pas travailler dans l'autre sens? Les équipes mobiles ne sont probablement pas débordées en cette période de rentrée. Leurs pics d'activités surviennent plus tard durant l'année. Elles pourraient en profiter pour développer des outils destinés à gérer les conséquences psychologiques de tels désastres, à libérer la parole, à expliquer les événements ou à partager le vécu des citoyens. Les équipes mobiles pourraient être plus proactives dans ce domaine.

Enfin, des écoles sont en difficulté parce qu'elles ont été inondées ou sont situées dans des communes sinistrées. Cela influe sur leur nombre d'élèves. Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles aggrave la situation en n'autorisant pas le gel de l'encadrement des établissements touchés. Dans une même commune, certaines écoles subissent les conséquences des inondations et d'autres non. Les écoles restées intactes n'ont pas besoin qu'on gèle leur encadrement. Dès lors, pourquoi ne pas donner à chaque école sinistrée la possibilité d'activer le gel de

son encadrement? Nous avons déposé une proposition de décret à ce sujet. Elle sera examinée dans quinze jours. La date est lointaine, mais le débat intervient malgré tout avant le 1^{er} octobre. Je m'étonne toujours de l'absence de base légale pour les mesures annoncées. Ces dispositions sont en grande partie discriminatoires, en fonction des écoles et des zones.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je salue les mesures que le gouvernement a prises en juillet et août et qui ont contribué à une rentrée aussi sereine que possible dans les établissements scolaires sinistrés. Je salue aussi le travail, le courage et la résilience des pouvoirs organisateurs, des directeurs, des enseignants, de l'ensemble du personnel des écoles, mais aussi des parents, des élèves et des bénévoles qui ont tout mis en œuvre pour permettre la rentrée alors que ce n'était pas gagné d'avance. Je vous réinterrogerai régulièrement, Madame la Ministre, ainsi que M. Daerden, au sujet de la situation dans les établissements sinistrés et des aides que le gouvernement octroie et qu'il octroiera à l'avenir. Je serai particulièrement attentive à l'instauration d'un mécanisme d'intervention complémentaire à celui des assurances et au gel des comptages pour les écoles qui ne bénéficient pas d'office de ce mécanisme, comme celles de Verviers et de Liège qui font partie des communes les plus sinistrées. Si toutes n'ont pas été sinistrées, beaucoup d'écoles communales de Verviers ont été indirectement touchées par les inondations. Plusieurs de leurs élèves, dont l'habitation a été sinistrée, doivent déménager et quitter leur école. Vous indiquez vouloir un examen au cas par cas et je vous fais confiance pour faciliter la tâche de ces écoles et ne pas leur mettre des bâtons dans les roues.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, je peux comprendre que les éléments dont dispose l'administration sont peu nombreux pour les différentes raisons évoquées. Je tiens cependant à souligner deux points importants. Pourquoi avoir fonctionné par commune et pas par école? Pour les écoles indirectement touchées, je comprends que l'on travaille au cas par cas, mais, pour les écoles directement touchées, on pourrait geler les comptages afin d'éviter de perdre du temps et afin de ne pas créer un stress inutile pour les équipes pédagogiques.

Par ailleurs, s'agissant du soutien psychologique, j'entends que les équipes mobiles ne sont pas sollicitées pour diverses raisons et que les centres PMS peuvent faire appel aux mesures supplémentaires dans le cadre de la crise de la Covid-19. Néanmoins, nous vivons une deuxième crise qui nécessite, me semble-t-il, des moyens supplémentaires. Les centres PMS les plus importants en tout cas ont de grandes difficultés et n'arrivent pas à répondre aux besoins énormes.

1.6 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rôle de l'élève médiateur dans l'enseignement fondamental»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – La présente question ayant déjà été posée sous la forme d’une question écrite, elle perd un peu de son actualité. L’Union francophone des associations de parents de l’enseignement catholique (UFAPEC) a publié à la fin du mois de juin une analyse du rôle de l’élève médiateur dans l’enseignement fondamental. Cette médiation par les pairs est définie par Jean-Pierre Bonafé-Schmitt comme «un mode de gestion des conflits entre élèves, ayant recours au soutien de ses semblables en vue d’atteindre une situation gagnant-gagnant pour les deux parties en ayant une réflexion critique. Les opposants devront donc trouver une solution acceptable pour les deux parties».

Cette expérience peut s’avérer très positive, tant pour la gestion des petits conflits à l’école que pour l’élève médiateur qui peut développer dans ce cadre des compétences utiles. L’élève apprend ainsi à mieux se connaître, à identifier et à analyser ses propres réactions face au conflit, par exemple par l’évitement, l’indifférence, la contre-violence ou l’empathie. Il prend conscience de la part de violence que chacun a en soi et des manières possibles de la gérer. Il est également sensibilisé à la communication non violente.

Toutefois, cette analyse met en garde contre d’éventuelles dérives de la médiation comme la sur-responsabilisation des élèves qui réalisent, par exemple, un véritable travail de localisation des endroits à risque, identifient des fauteurs de trouble ou effectuent des tâches de surveillance, avec le risque de s’estimer «au-dessus des lois», mais aussi le manque d’investissement dans l’apprentissage scolaire et la négligence de soi en tant qu’élève ou enfant s’ils passent leur temps et la récré à faire de la médiation ou à résoudre des conflits.

Dans ses conclusions, l’analyse pose des questions et propose certaines limites au rôle de médiateur. Par exemple, il ne devrait jamais se voir confier la gestion de cas de harcèlement ou de délinquance. Il devrait se limiter à la gestion des petits conflits et disputes du quotidien. Ces limites, particulièrement dans le cadre de l’enseignement fondamental, rejoignent d’ailleurs certaines prises de position, notamment de la Ligue des familles.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Partagez-vous ses conclusions? Des balises ont-elles été posées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour encadrer le rôle de médiateur dans l’enseignement fondamental? Dans l’affirmative, lesquelles?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Monsieur le Député, j’ai pris connaissance de cette étude. Ses conclusions sont largement partagées par les experts du harcèlement et des violences scolaires. Ces aspects sont systématiquement pris en compte dans l’analyse des dossiers déposés lors des appels à projets. Il en est également tenu compte dans le cadre des orientations de la politique de prévention du harcèlement scolaire approuvées la semaine dernière au gouvernement. Nous pourrions donc vous en dire davantage bientôt.

- 1.7 Question de M. François Bellot à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Organisation de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'issue de l'année 2020-2021»**
- 1.8 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Recours externes de première session»**
- 1.9 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Taux de réussite et nombre de recours en juin»**
- 1.10 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Recours et évaluation des retards dans les apprentissages»**

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales.
(*Assentiment*)

M. François Bellot (MR). – Avant tout, je souhaite vous remercier, Madame la Ministre, ainsi que monsieur le ministre-président. À l'occasion des crues, de nombreuses familles rochefortoises ont dû être hébergées dans l'urgence. Dans ce contexte, vous avez donné votre accord pour la mise à disposition du centre de dépaysement et de plein air (CDPA) du Domaine des Masures à Han-Sur-Lesse, où 67 familles ont été hébergées. Pendant plus d'un mois, le personnel du CDPA a fait preuve d'une grande adaptabilité et d'une grande serviabilité avec un public émotionnellement très marqué. Je tiens sincèrement à vous en remercier, Madame la Ministre, ainsi que tous les membres du personnel du centre.

Dès le début de la crise sanitaire, nos établissements scolaires ont dû se réorganiser afin de répondre aux impératifs inédits liés à la pandémie. Ainsi, les cours ont dû être donnés partiellement ou totalement à distance. Par la suite, des épreuves de fin d'année ont été soit supprimées, soit maintenues de façon parfois très aléatoire ou difficilement compréhensible en fonction des années et des écoles. Ainsi, les élèves de deuxième année secondaire et les rhétoriciens des réseaux officiel et libre ont dû se présenter aux épreuves certificatives alors que les élèves des autres années ne se trouvaient pas systématiquement confrontés aux épreuves de fin d'année. Il s'agit pourtant bien d'une étape nécessaire pour garantir le niveau suffisant des élèves dans leur processus d'apprentissage et pour s'assurer de l'acquisition des savoirs attendus et de leurs applications. Ce n'est malheureusement pas la première fois que de telles annulations d'examens ont été pratiquées; en effet, des épreuves avaient déjà été supprimées lors de la fin de l'année scolaire 2020.

En outre, depuis quelques années, les élèves de première année commune n'ont plus dû ni réussir ni passer d'épreuves certificatives en juin. En combinaison avec la crise sanitaire, cette situation a engendré des conséquences inéluctables et déplorables dans l'enseignement officiel: les élèves en troisième année de leur

cursus en 2020-2021 n'ont plus connu de session d'examens depuis l'obtention de leur certificat d'études de base (CEB). Autrement dit, ils vont entrer en quatrième année pour y découvrir leur première véritable session d'examens depuis la fin de leurs études primaires. Or, les élèves qui terminent leur troisième année se trouvent déjà à la moitié de leurs apprentissages dans l'enseignement secondaire; la non-maîtrise des acquis inscrits au programme aura un impact négatif et désormais inévitable sur la suite d'une scolarité ainsi débutée. En outre, les réussites de ces dernières sessions ont peut-être été parfois trop liées la «bienveillance» des enseignants, suggérée à maintes reprises par vous-même.

Alors que l'enseignement secondaire entame une nouvelle année scolaire, il faut espérer qu'un bilan des derniers mois nous permettra de pallier les difficultés d'apprentissage et de contrôle des connaissances des mois passés. Dès lors, quel est votre avis quant au pourcentage de réussite des élèves par année de l'enseignement secondaire? Estimez-vous nécessaire d'interpréter certaines fluctuations significatives pour l'année scolaire écoulée? Par ailleurs, certaines écoles ont pu organiser des examens. Comptez-vous sonder les pouvoirs organisateurs ou les fédérations de pouvoirs organisateurs en vue d'analyser les résultats obtenus en fonction des années et des matières?

À l'occasion de cette rentrée et à la suite des efforts budgétaires consentis par le gouvernement, pouvez-vous rappeler ce que les écoles sont invitées à mettre en œuvre afin d'accompagner les élèves qui ont été en difficulté durant cette année de crise sanitaire, notamment ceux qui ont subi un décrochage provoqué par une organisation scolaire à distance prolongée ou par la numérisation rapide de nos écoles? Comment pensez-vous que sera réalisée l'identification des élèves nécessitant cette aide, sachant que, dans de trop nombreux cas, il n'existe pas de résultats ou de cotes issus d'examens ou de tests de fin d'année? Il s'agit en effet de donner à chacun la possibilité de se remettre à niveau, sans priver ou discriminer personne.

L'an dernier, au vu de la situation, vous avez pris la bonne initiative d'encourager les écoles à centrer leur action pédagogique sur les «*Essentiels et balises diagnostiques pour la rentrée 2020*». Pouvez-vous nous donner un retour sur la maîtrise de ces essentiels, eu égard aux résultats des évaluations certificatives ou externes? Comptez-vous adapter ce «référentiel de secours»? Quel est son statut aujourd'hui? Au vu de la situation que je viens d'exposer, soutenez-vous la réinstauration d'examens au terme de la première année commune?

Mme Mathilde Vadorpe (cdH). – Madame la Ministre, la rentrée scolaire est désormais derrière nous et presque tous les élèves sont dans leur année d'études définitive: soit ils ont réussi ou se sont réorientés, soit ils recommencent leur année d'études. Pour l'octroi du CEB, le conseil de recours s'est prononcé dès la fin du mois de juin et les décisions sont connues.

Aujourd'hui, les conseils de recours du secondaire ont sans doute rendu leur

verdict pour la première session. Certains parents et leurs enfants n'avaient pas encore reçu la décision de vos services au moment du dépôt de ma question. En cas de maintien de la décision défavorable, trouver une place est un réel problème pour eux en cas de changement d'options ou d'école. Les classes étant déjà organisées, c'est aussi un souci pour les écoles. Pour certains élèves qui ont échoué en deuxième session ou n'ont pas obtenu l'orientation souhaitée, il leur faudra attendre au mieux le début du mois d'octobre pour trouver des solutions. Voilà un mois perdu!

Dans la presse, vous avez indiqué, sans citer de chiffres, qu'une certaine inflation a eu lieu dans le dépôt des demandes de réformation des décisions des conseils de classe dans le secondaire.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser l'état des lieux des recours concernant l'octroi du CEB, ainsi que pour les élèves de l'enseignement secondaire qui ont déposé un recours externe à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet? Quelle est l'évolution du nombre de dossiers déposés ainsi que le taux de réformation des décisions de conseils de classe? Quelle en est votre analyse, au regard des recommandations que vous avez adressées aux écoles l'an dernier avant les délibérations? De manière prospective, quelle sera votre stratégie pour juguler ce nombre croissant de recours ? Cette inflation n'est-elle pas le signe d'un manque de confiance majeur des parents ou des élèves dans les décisions que les conseils de classe ont prises? En tout cas, les enseignants ont ce sentiment.

Étant donné le nombre croissant de demandes, envisagez-vous une réforme des conseils de recours pour le secondaire, notamment pour essayer d'obtenir des décisions plus rapides, à tout le moins avant le 1^{er} septembre? Je ne parle que pour cette année, car nous aurons l'occasion de parler des rythmes scolaires tout à l'heure. En effet, si le calendrier scolaire est avancé, il faudra aussi régler ce problème des recours pour éviter que les jeunes ne perdent encore une semaine supplémentaire. Une réflexion à ce sujet est-elle en cours au sein de votre cabinet, en lien avec les acteurs de l'enseignement, les parents et vos services?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, à la fin de la précédente session parlementaire, vous disposiez des statistiques de fin d'année pour l'enseignement primaire, mais pas encore pour l'enseignement secondaire. À ce stade, pouvez-vous nous communiquer les taux d'échec ou de réussite dans l'enseignement secondaire et les comparer aux années précédentes? Il serait en effet intéressant de pouvoir comparer ces taux à ceux de la première année de la crise sanitaire, mais aussi à ceux de l'année précédant cette crise.

Par ailleurs, pouvez-vous nous dire combien de recours ont été déposés au mois de juin? Parmi ceux-ci, combien ont abouti à une révision de la décision initiale? Le nombre de recours a-t-il augmenté par rapport à ces deux dernières années? Le taux de révision a-t-il évolué? Dans l'affirmative, quelle analyse

faites-vous de cette évolution?

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, selon les informations parues dans la presse, le nombre de recours externes introduits est anormalement élevé au regard des recommandations de bienveillance formulées peu avant la fin de l’année scolaire par voie de circulaire. L’administration indique avoir reçu près de 1 900 dossiers de recours contre 1 500 l’an dernier, soit une augmentation de 20 %. La situation se révèle dès lors compliquée pour les conseils de recours, dont les arbitrages sont parfois rendus au-delà du délai réglementaire avec pour conséquence de voir certains élèves débiter l’année dans une classe avec la perspective de devoir rattraper du retard dans une classe supérieure, voire dans un autre établissement. La situation est des plus délicates pour des élèves qui seraient déjà en difficulté.

Si les décisions des conseils de recours et les chiffres relatifs aux redoublements ne sont pas encore définitifs, l’augmentation du nombre de dossiers introduits témoigne d’une recrudescence du nombre d’échecs imputables à des résultats globalement moins satisfaisants. Après deux années marquées par une crise sanitaire sans précédent, l’accumulation des retards était sans doute inéluctable et il convient d’évaluer rapidement la situation pour s’assurer qu’aucun élève ne soit laissé sur le bord de la route.

Dans ce cadre, la situation semble ainsi plus préoccupante pour les années secondaires, singulièrement celles confrontées à l’hybridation des apprentissages. À ce titre, vous avez réaffirmé l’importance de maintenir les cours en présentiel et nous vous savons prête à réaliser tous les efforts nécessaires pour maintenir la qualité de notre enseignement.

Madame la Ministre, concernant le travail des conseils de recours, pourriez-vous dresser un état des lieux des dossiers qui restent à traiter? Concernant spécifiquement la prolongation de la période octroyée aux conseils de recours pour exercer leur compétence décisionnelle, peut-on d’ores et déjà s’attendre à ce que le délai d’ordre soit de nouveau excédé? D’autres mesures ont-elles été accordées aux conseils afin de faciliter leur travail et leur permettre de rendre leurs avis dans les plus brefs délais? Quelles échéances vous fixez-vous pour faire le point sur les retards pédagogiques accumulés? De quels outils disposez-vous éventuellement pour évaluer ce retard? Quelle stratégie comptez-vous mettre en œuvre pour préserver la suite du parcours des élèves concernés?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Le nombre de recours externes, introduits par les parents ou les élèves majeurs auprès des différents conseils de recours en juin dernier, s’élève respectivement à 185 pour l’enseignement primaire et à 1 916 pour l’enseignement secondaire. En ce qui concerne l’enseignement primaire, les décisions ont été communiquées aux requérants le 20 août 2021, à savoir dès le lendemain de la clôture des travaux des conseils de recours. Néanmoins, il n’est pas encore possible de me prononcer sur le taux de

réformation dans l'enseignement secondaire. En effet, les conseils de recours terminent à peine leurs délibérations.

L'an passé, 164 recours ont été enregistrés à la suite du CEB. En 2017, il y en avait 247. Le taux de réformation des décisions dans l'enseignement primaire est de 32 % en 2021 et il était de 27 % l'année dernière. Bien que la situation sanitaire – que nous subissons depuis le printemps 2020 – influe sans aucun doute sur l'augmentation du nombre de recours dans l'enseignement secondaire, il est important de préciser que, depuis 2009-2010, ce nombre n'a jamais cessé de croître – première session et deuxième session comprises. Il est passé de 1 084 à 1 711 en 2019-2020, soit une hausse de quasiment 58 %. Comparativement au taux de l'an dernier, l'augmentation est néanmoins de 25 %, ce qui est plus que surprenant.

Au vu de cette situation, j'ai demandé à mes services de mettre sur pied un groupe de travail associant des membres de l'administration, des conseils de recours et de mon cabinet. Ce groupe de travail sera chargé de dresser un état des lieux de l'organisation et de la méthodologie de traitement des dossiers de recours. Il aura pour mission de proposer des pistes d'amélioration de l'ensemble du processus. Bien entendu, l'objectif est de diminuer le nombre de dossiers reçus et de traiter plus rapidement les divers dossiers. Les travaux du groupe de travail prendront en considération ceux relatifs à la mise en place du tronc commun ainsi que la volonté du pouvoir régulateur de diminuer le redoublement de 50 % d'ici à 2030.

En ce qui concerne la prolongation de la période octroyée aux conseils pour exercer leurs compétences décisionnelles, la réglementation prévoit que la période de siège de ces conseils s'étend du 16 au 31 août. Ce délai est un délai d'ordre et nous constatons qu'il est malheureusement dépassé chaque année. Je comprends que l'allongement de ce délai puisse susciter de l'impatience, de l'angoisse, voire de l'irritation. Cependant, je vous rappelle que l'introduction d'un recours ne suspend pas le respect de la décision du conseil de classe. Cette décision doit donc être respectée lors de l'inscription de l'élève à la rentrée. Ce n'est qu'en cas de réformation de la décision que l'élève peut changer d'année ou d'orientation. Je reconnais toutefois, Madame Vandorpe, qu'il est compliqué de trouver une place dans une autre école lorsqu'une décision arrive tardivement.

J'ai demandé à mon administration de procéder en priorité au traitement administratif des décisions des conseils et de notifier en urgence et au fur et à mesure les décisions des conseils de recours, et ce, par établissement, pour gagner un peu de temps.

Chaque année, la difficulté majeure rencontrée par l'administration réside dans le fait que les établissements scolaires sont fermés, dans le meilleur des cas, entre le 15 juillet et le 16 août. Le secrétariat des conseils de recours se retrouve dès lors dans l'incapacité d'obtenir avant la mi-août les compléments

d'information nécessaires à l'analyse des recours. Cet état de fait ne laisse d'autre choix aux conseils de recours que d'empiéter sur le début de l'année scolaire pour terminer leurs travaux et leurs délibérations.

Pour faciliter le travail des conseils, les établissements ont reçu cette année les demandes de renseignements exclusivement par courriel, et non plus par la poste. Ils ont également été invités à renvoyer les compléments d'information par courriel. La situation a malgré tout été difficile. Le conseil de recours de l'enseignement de caractère confessionnel a terminé ses travaux le 9 septembre 2021 et le conseil de recours de l'enseignement non confessionnel terminera les siens cette semaine.

Monsieur Bellot, je ne m'étendrai pas trop longuement sur les mesures visant à accompagner et soutenir les élèves; nous l'avons très souvent fait au sein de notre commission. Mais, pour rappel, l'an passé, j'avais demandé aux enseignants de bien cibler leurs cours sur les essentiels, afin de limiter les effets de la crise sur les apprentissages. De plus, sur ma proposition, le gouvernement a souhaité offrir un appui aux écoles pour leur permettre de développer des dispositifs de soutien aux élèves en difficulté pendant toute l'année scolaire 2020-2021.

Le ciblage des apprentissages sur les essentiels était une mesure de crise. J'aspire comme vous tous, j'imagine, à un retour à une organisation plus normale de la vie scolaire, mais aussi à un retour à l'ensemble des référentiels de compétences et des programmes de cours. Soyons clairs: les essentiels ont le mérite d'exister et nous permettent de retomber sur nos pattes en cas de crise, mais ce n'est évidemment pas ma volonté de les laisser perdurer.

Pour cette année, un budget de 27 millions d'euros est alloué aux dispositifs de soutien aux élèves en difficulté. Il permet de déployer des pratiques d'accompagnement en mettant l'accent sur les activités de soutien pédagogique, éducatives et psychosociales dans l'enseignement secondaire. Des moyens sont aussi prévus dans l'enseignement primaire pour un montant de 12 millions d'euros. Il s'agit d'un montant inférieur étant donné que l'enseignement primaire n'a pas été concerné par l'hybridation, mais les fédérations de pouvoirs organisateurs ont quand même insisté sur le fait que ce n'est pas parce qu'elles ont été moins touchées par la crise qu'elles ne l'ont pas été du tout.

Enfin, pour ce qui est de la suppression de certaines évaluations de fin d'année, je vous rappelle que les épreuves certificatives externes ont été maintenues. Néanmoins, nous ne disposons des résultats complets que pour les épreuves du CEB. Le taux de réussite est de 88 % et se situe donc plutôt dans la moyenne inférieure par rapport aux résultats des années précédentes. Je devrais recevoir prochainement les résultats définitifs des épreuves du CE1D et du CESS. Nous avons maintenu ces épreuves, car elles sont nécessaires au pilotage du système éducatif par le pouvoir régulateur.

En revanche, je ne dispose pas de leviers pour imposer la suppression de certains examens. Personnellement, je suis convaincue que nous ne devons pas négliger l'intérêt majeur des évaluations continues et par conséquent formatives. Il me paraît essentiel de les développer tout au long du cursus de l'élève. En effet, ces évaluations permettent d'établir un meilleur état des lieux de la situation d'apprentissage de l'élève et aident l'enseignant à différencier les apprentissages. Ce dernier peut dès lors prévoir de la remédiation, de la consolidation ou du dépassement pour certains élèves, et ce, tout au long de l'année.

Enfin, j'ajouterai qu'une épreuve de fin d'année ne peut, à elle seule, constituer l'évaluation de la somme des compétences acquises tout au long de l'année, que ce soit dans le contexte d'une situation sanitaire exceptionnelle ou non. Vous l'aurez compris, le nombre d'évaluations sommatives devrait être réduit. De ce fait, il n'est pas à l'ordre du jour de réinstaurer des épreuves de fin d'année en plein milieu du premier degré de l'enseignement secondaire. La question des évaluations et de nombreuses autres doivent encore faire l'objet de débats dans le cadre des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence. Si les évaluations sont nécessaires, leur forme doit certainement évoluer.

M. François Bellot (MR). – Madame la Ministre, nous venons de vivre une situation exceptionnelle et particulière. Cependant, il faut veiller à ce que les élèves qui ont été touchés – principalement ceux de la première à la troisième année de l'enseignement secondaire – aient la possibilité, avant la fin de leur cursus, avec cette évaluation continue, d'avoir accès à une remédiation, pas seulement pour les matières essentielles, mais pour tous les acquis.

Votre rôle consiste à rappeler aux directions des écoles – je ne doute pas que vous l'ayez déjà fait – combien il est important que la reprise des apprentissages se fasse normalement et que, si des remédiations sont nécessaires, elles doivent pouvoir se faire jusqu'à la fin du cursus, permettant d'obtenir le CESS. On sait combien il est déjà difficile pour les élèves d'entrer dans l'enseignement supérieur; il ne faudrait pas qu'il y ait une vague d'élèves en sous-apprentissage. Dans ce cas, un rattrapage serait dès lors sans doute nécessaire.

Je ne doute pas de votre volonté de mettre en œuvre des programmes et même de faire des efforts financiers pour mettre des moyens à disposition. Il faut en effet continuer à soutenir de telles actions. Il faut aussi réaliser des évaluations avec les écoles, car elles sont en mesure de voir comment ce rattrapage ou cette mise à niveau peut être garanti.

Mme Mathilde Vadorpe (cdH). – Je note, Madame la Ministre, qu'un groupe de travail a précisément été installé pour œuvrer à cette problématique. Je voudrais également remercier tous les membres bénévoles qui siègent au sein de ces commissions de recours, abattent un travail considérable en très peu de temps et font preuve de dévouement. Si leur nombre a été augmenté durant la précédente législature, le nombre de recours, dans le même temps, a également sensi-

blement augmenté. Il faut vraiment songer à simplifier cette procédure très lourde à gérer.

En outre, les conditions sanitaires et l'hybridation n'ont pas permis des apprentissages dans les conditions classiques. Les équipes éducatives se sont cependant démenées et les élèves ont été soutenus. Certes, des lacunes se sont parfois accumulées. Lorsqu'un élève passe d'année en année dans de très mauvaises conditions de connaissance, il lui manque les bases et certaines compétences ne sont pas acquises. La situation actuelle risque d'amplifier le problème. Il s'agit parfois de remédier aux difficultés au plus vite. Ici et là, des cas plus difficiles se présentent pour lesquels les recours sont à la fois utiles et légitimes. Je ne remets pas ce fait en cause.

Cette question de confiance envers les enseignants qui connaissent les élèves et le cursus scolaire et savent où les enfants doivent parvenir, est importante à mes yeux. Ce travail doit pouvoir être entrepris. Il faut en effet redonner confiance aux enseignants et faire en sorte que les parents comme les élèves se rendent compte que les professeurs ne sont pas là pour buser les élèves, mais plutôt pour les faire avancer dans la vie.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les quelques chiffres que vous avez cités. J'attends les autres avec impatience, car ils sont importants. J'entends que les recours ne sont pas suspensifs et que les élèves fréquentent donc les classes qui ont été décidées en juin par les conseils de classe précédents. Cependant, ce système crée des situations d'incertitude et d'insécurité importante. Je l'ai moi-même constaté sur le terrain. Certains élèves dont le recours est désespéré se font des illusions en pensant sincèrement qu'ils pourront intégrer la classe supérieure. D'autres se retrouvent effectivement dans la classe supérieure, mais après trois semaines ou un mois. Ces élèves, qui sont déjà en difficulté, ont dès lors un retard à combler. C'est pourquoi il convient de tout mettre en œuvre afin d'accélérer les procédures.

Je partage votre avis en ce qui concerne les essentiels: ils n'ont pas vocation à perdurer. Au PTB, nous ne sommes pas d'accord avec l'idée à la mode selon laquelle les contenus ne seraient pas importants. Toutefois, nous ne devons pas sous-estimer les conséquences pédagogiques de la crise sanitaire. Un long travail de rattrapage devra être mené. En attendant, des adaptations sont nécessaires et des moyens doivent être dégagés pour résorber ce retard.

M. Michele Di Mattia (PS). – La constitution d'un groupe de travail permet de prendre la mesure d'un problème qui est au moins décennal. Il remonte, comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, à 2009-2010. Depuis, le nombre de recours a plus que doublé. Certains facteurs sont conjoncturels et liés à la crise, d'autres sont structurels. C'est le cas par exemple de la relation de confiance entre enseignant et élève. Au PS, nous rappelons notre pleine confiance dans le corps pédagogique et saluons le dévouement dont il a fait preuve. En outre, les relations

entre les parents, les professeurs et les élèves évoluent. Je salue votre volonté de constituer ce groupe de travail pour mieux appréhender cette évolution, réduire les délais et améliorer le mode de fonctionnement et la méthodologie.

1.11 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Inscriptions dans l'enseignement secondaire, deux semaines après la rentrée scolaire»

1.12 Question de M. André Antoine à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Bilan des inscriptions scolaires dans l'enseignement secondaire»

1.13 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pénurie de places dans les écoles du nord-ouest de Bruxelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, lors de la séance plénière du 2 septembre, des députés bruxellois vous ont interrogée au sujet des inscriptions dans l'enseignement secondaire. Vous leur avez indiqué que 167 élèves étaient placés sur liste d'attente en première année secondaire, dont 21 en Brabant wallon et 13 dans le reste de la Wallonie. Vous avez également parlé des places récemment créées, des injonctions de la Commission interrégionaux des inscriptions (CIRI) et de la création de nouvelles écoles. Pouvez-vous faire le point sur le nombre d'élèves qui sont, aujourd'hui encore, sur une liste d'attente? Dans quelles zones?

En ce qui concerne les nouvelles écoles, le gouvernement a autorisé le 2 septembre le subventionnement de deux écoles secondaires. Où ces écoles sont-elles situées? Qui sont leurs pouvoirs organisateurs? Combien d'élèves accueillent-elles actuellement?

En juillet dernier, le Parlement a adopté un nouveau mécanisme d'injonctions pour la CIRI. Combien de places ont-elles été créées grâce à ce nouveau mécanisme? L'estimez-vous pertinent et efficace?

Lors de l'adoption du décret-programme du 14 juillet 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'égalité des chances, aux bâtiments scolaires, à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), au droit des femmes, à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique, au secteur non marchand, à l'éducation et aux fonds budgétaires, nous avons discuté de la création de places supplémentaires en première année différenciée par l'octroi de périodes professeurs complémentaires. Ce mécanisme a-t-il produit ses effets? Dans l'affirmative, combien de classes de première année différenciée ont-elles été créées dans les zones en tension démographique? Des écoles non situées en zone de tension démographique

ont-elles contacté vos services pour obtenir des périodes professeurs et accueillir les élèves passés dans le secondaire sans avoir obtenu le certificat d'études de base (CEB)?

En ce qui concerne les futures modifications du décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire (décret «Inscriptions»), je vous cite quelques extraits d'un communiqué de l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC). «Nous avons été consultés sur un avant-projet et ce que nous avons lu n'est pas acceptable. En effet, le gouvernement n'a pas suffisamment entendu que les parents attendent que leurs choix d'écoles soient valorisés dans le calcul de l'indice composite. C'est quand même ce choix qui importe le plus et non les considérations de distances», déclare l'UFAPEC. «Par ailleurs, un changement annoncé a de quoi inquiéter profondément. Sous prétexte de se rapprocher de la réalité du terrain, le gouvernement imagine que les recours seront traités localement, au niveau de chaque bassin scolaire (...) Cette perspective de traitement des recours par des instances différentes ne peut assurer un traitement équitable des recours», ajoute-t-elle.

Madame la Ministre, que répondez-vous aux remarques critiques de l'UFAPEC, qui, je le rappelle, participe à la CIRI depuis sa création? Vous avez annoncé qu'une nouvelle version du décret «Inscriptions» serait prochainement présentée au gouvernement. Pouvez-vous nous faire part des modifications que vous comptez apporter afin que le décret soit mieux accepté par les différents acteurs de l'enseignement?

Lors des débats que nous avons eus en juillet, vous avez dit espérer que la nouvelle procédure soit effective pour les élèves qui rentreront en première année commune en septembre 2022. Pour y parvenir, le texte doit être adopté par le Parlement avant le mois de décembre. Où en êtes-vous? Quand le projet de décret sera-t-il présenté au gouvernement et au Parlement?

M. André Antoine (cdH). – Depuis des années, le décret «Inscriptions» soulève des questions, suscite des tensions, provoque même des réactions épidermiques chez les parents déçus à cause du manque de places ou d'une inscription refusée. Certes, le problème n'est pas nouveau, mais, cette année, la situation est nettement plus critique. À Bruxelles, la demande est supérieure à l'offre scolaire, en tout cas au moment où les inscriptions ont été enregistrées. Dans le Brabant wallon, la situation se dégrade d'année en année, et le manque de places est particulièrement criant en cette rentrée 2021.

La majorité des élèves de l'enseignement secondaire ont repris les cours au début du mois de septembre en Wallonie et à Bruxelles. Cependant, le jeudi 2 septembre, 167 enfants, dont 21 en Brabant wallon, figuraient encore sur une liste d'attente pour décrocher une place dans une école de leur choix. Différentes mesures ont été instaurées afin de limiter le problème. Sur injonction de la CIRI,

une place par classe a pu être créée dans les écoles complètes. À cela s'ajoute la création de 2 % de places dans les établissements scolaires complets de la Région de Bruxelles-Capitale par rapport à la déclaration de janvier. Ainsi, depuis février, 1 632 places ont été créées dans 80 écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont 21 classes et 587 places rien qu'à Bruxelles. Toutefois, ces dispositions n'ont pas suffi à régler le problème puisque 167 élèves étaient toujours sur liste d'attente le 2 septembre.

Madame la Ministre, comment expliquer la chute du nombre d'élèves sur liste d'attente, passé de 1 632 à 167? D'autres dispositions ont-elles été prises pour parvenir à ce dénouement, que j'espère heureux pour tous ces élèves? Combien reste-t-il d'élèves sans école à Bruxelles et dans le Brabant wallon? Dans quelles communes se trouvent-ils? Il convient d'identifier les zones du Brabant wallon où la tension est forte et où des élèves n'ont pas pu être inscrits dans l'école de leur choix.

Le nouveau décret «Inscriptions» devrait régler au moins une partie de ces problèmes. Vous avez annoncé ce texte en fanfare, mais aujourd'hui, force est de constater que les critiques s'accumulent. Mme Schyns a déjà cité la réaction de l'UFAPEC. D'autres acteurs ont également fait part de leur scepticisme par rapport à ce texte, voire de leur opposition. Comment comptez-vous intégrer leurs remarques pour aboutir à la solution la plus consensuelle et efficace possible? Dans le Brabant wallon, des membres du MR, pourtant parti de la majorité, avaient réclamé l'abrogation du décret «Inscriptions». Quelles sont les positions des différents partis de la majorité?

La création de 150 places supplémentaires dans le Brabant wallon, notamment grâce à l'extension de l'Athénée royal de Nivelles et de l'Institut provincial d'enseignement technique, est une bonne nouvelle. Pourquoi le projet de la cité des Aclots a-t-il été privilégié par rapport à d'autres projets déposés? La concrétisation de ces projets est prévue pour 2024. Outre les dispositions prévues par le nouveau décret, existe-t-il d'autres projets de création de places pour les rentrées 2022, 2023 et 2024? Il sera nécessaire de jouer sur les deux tableaux: les règles déterminées par le nouveau décret et l'offre de places dans les établissements.

Les nouvelles écoles du Brabant wallon connaissent un grand succès. Certaines d'entre elles font même face à un taux de fréquentation trop élevé. Des extensions sont-elles prévues pour les écoles de cette province? Selon quelles modalités? Face à une opposition critique, mais constructive, pouvez-vous faire le point sur cette situation qui ternit quelque peu la vie scolaire et votre propre rentrée?

Mme Françoise Schepmans (MR). – Depuis plusieurs années, la pénurie de places dans les écoles est au cœur des préoccupations du monde enseignant. Or, la situation reste problématique malgré les différentes initiatives prises par la

Fédération Wallonie-Bruxelles, les Régions, les communes et les pouvoirs organisateurs.

Madame la Ministre, lors de la séance plénière du 2 septembre, vous avez affirmé que, pour la première fois, la Fédération Wallonie-Bruxelles a constaté un déficit net de places, c'est-à-dire qu'il y avait moins d'une place par jeune. La situation est particulièrement critique en Région de Bruxelles-Capitale. Selon mes informations, le 7 septembre, 82 élèves n'avaient pas d'école à Bruxelles, contre 11 dans le Brabant wallon et 9 dans le reste de la Wallonie. Pouvez-vous nous rassurer sur le sort de ces jeunes?

Par ailleurs, vous avez souligné que la pénurie est particulièrement aiguë dans les communes du nord-ouest de Bruxelles. Quelles en sont les causes? Disposez-vous des chiffres par commune? Par ailleurs, dans ces communes, certains établissements scolaires souffrent d'un déficit d'image ou proposent un projet éducatif et pédagogique qui ne correspond pas toujours aux aspirations des élèves et des parents. Comment réagissez-vous face à ces problèmes qui se posent à chaque rentrée scolaire?

Enfin, quelle est la collaboration avec le Service École créé au sein de *perspective.brussels*? Ce service assure qu'en dépit des nombreux projets de création de places à Bruxelles, tous les manques ne seront pas comblés pour 2025, en particulier dans l'enseignement secondaire. Les déficits attendus concernent particulièrement les deuxième et troisième degrés de l'enseignement qualifiant francophone, soit environ 3 000 places, ainsi que le premier degré de l'enseignement francophone.

Le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale avait émis l'idée de nouer un accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande et la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* (VGC) en vue de renforcer des engagements communs. Qu'en est-il de ce projet? Des rencontres ont-elles déjà eu lieu? Des travaux de concrétisation de cet accord de coopération ont-ils été entamés?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Les derniers chiffres dont je dispose datent du 10 septembre. À cette date, 41 élèves étaient encore sur liste d'attente, dont 34 à Bruxelles, 4 dans le Brabant wallon et 3 dans le reste de la Wallonie. Ce nombre est donc d'un ordre de grandeur comparable à celui observé ces dernières années à la même date.

Malheureusement, les élèves sur liste d'attente ne peuvent désormais plus compter que sur un désistement dans les écoles qui sont complètes, parfois depuis le mois d'avril dernier. La solution la plus efficace et rapide reste de s'inscrire dans un établissement où il reste de la place. Je suis conscient qu'il s'agit parfois d'une décision difficile, notamment quand le projet éducatif et pédagogique de l'école ne convient pas à l'élève ou à ses parents. Cependant, lorsque certains

établissements ne peuvent plus accueillir de nouveaux élèves, il faut se tourner vers d'autres solutions et éviter de laisser passer trop de jours après la rentrée scolaire.

Monsieur Antoine, l'évolution rapide des chiffres s'explique en grande partie par le fait que les parents ont renoncé à leur choix de départ dans l'intérêt de leur enfant. Ensuite, le mécanisme d'injonction offrant la possibilité de créer 2 % de places supplémentaires, adopté par le Parlement en juillet dernier, a permis de créer 354 classes, dont 114 à Bruxelles. L'injonction classique de la CIRI a conduit, quant à elle, à la création de 180 places. Ce mécanisme exceptionnel, couplé aux mesures de facilitation de certains soutiens accordés aux pouvoirs organisateurs, s'est révélé être une réponse efficace au vu la situation très difficile de cette rentrée 2021. Bien évidemment, ce mécanisme n'est pas confortable pour toutes les écoles. Il reste une mesure d'exception, et non la règle.

J'en profite pour remercier, une fois encore, les pouvoirs organisateurs qui se sont fortement mobilisés, en particulier à Bruxelles. La ville de Bruxelles a créé 256 places supplémentaires dans ses établissements, ce qui a permis de dégonfler les listes d'attente et d'ajouter des places disponibles dans des écoles qui sont habituellement complètes au début du mois de septembre.

Nous préparons dès à présent la rentrée de 2022. J'ai déclaré à plusieurs reprises que nous n'avions pas pu anticiper les événements de 2021, non pas parce que nous n'avons pas scruté les chiffres, mais parce que de nombreux facteurs entraient en ligne de compte. En première année secondaire, la situation n'est pas uniquement due au nombre d'élèves inscrits. Il convient également de prendre en compte le nombre de places que déclarent les écoles.

Si plusieurs écoles déclarent chacune une classe de moins, cela aura une incidence immédiate sur le nombre de places disponibles. Au même titre, le choix des parents d'inscrire leur enfant dans une école néerlandophone à Bruxelles influence également le nombre total de places. Étant donné la multitude de facteurs, nous n'avons pas pu prévoir le déficit pour l'année 2021. La situation n'est pas uniquement liée à la population scolaire de sixième année primaire. Ces difficultés nous obligent à être très prudents par rapport à la rentrée de 2022, car on risque de connaître les mêmes écueils que cette année.

En outre, la Région de Bruxelles-Capitale connaît une explosion démographique depuis 2008. L'enseignement maternel connaît quant à lui une décroissance progressive, qui aura inmanquablement des répercussions sur les enseignements primaire et secondaire au cours des prochaines années. L'enseignement secondaire traversera donc encore quelques années compliquées, mais ces difficultés s'atténueront progressivement. Nous devons, dès aujourd'hui, imaginer des réponses aux questions qui se poseront dans les prochaines années, en créant de nouvelles places et en évaluant correctement la situation. C'est pourquoi nous préparons dès à présent la rentrée de 2022.

En ce qui concerne les communes du nord-ouest de Bruxelles, la problématique est malheureusement connue et se répète d'année en année. Malgré les moyens dégagés et les incitants proposés, la hausse démographique n'a pas été suivie d'une hausse suffisante de l'offre scolaire. En outre, certaines écoles sont très demandées, tandis que d'autres le sont trop peu. Il me semble toutefois plus intéressant de procéder à une analyse par école plutôt que par commune. La mobilité scolaire et l'offre scolaire peuvent en effet rendre les frontières communales très relatives. C'est principalement le cas dans l'enseignement secondaire, où les élèves ont davantage tendance à se déplacer en transport en commun.

La question centrale est celle de l'attractivité des établissements, notamment sur le plan de leur offre scolaire. Lors des précédentes législatures, la priorité a été donnée à la création de places. Le renforcement de l'attractivité est une nécessité qui ne se limite pas au premier degré de l'enseignement secondaire. Certains établissements peinant à attirer un public en première année secondaire remplissent les critères de fréquentation dans les autres degrés. Ainsi, les établissements présentant une offre d'enseignement qualifiant et un premier degré commun peinent à attirer un public qui ne se destine pas à l'enseignement qualifiant.

Certains pouvoirs organisateurs et réseaux mènent une réflexion sur le sujet, notamment dans le cadre du tronc commun. Cependant, les limites imposées par les infrastructures des bâtiments empêchent souvent de modifier significativement l'offre scolaire. La gestion des implantations est également, dans certains cas, une problématique supplémentaire.

Je suis en contact constant avec *perspective.brussels*. Toutefois, l'initiative de créer de nouvelles places et d'ouvrir de nouvelles classes ou de nouveaux établissements relève des pouvoirs organisateurs eux-mêmes. Si le gouvernement entend faciliter ces initiatives depuis plusieurs années, il ne peut jamais se substituer aux acteurs. Le 2 septembre dernier, le gouvernement a accepté de subventionner deux établissements situés en Région bruxelloise. Leur ouverture est prévue dans quelques années par les pouvoirs organisateurs affiliés au Conseil des pouvoirs organisateurs et de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS).

Bien que je n'ai pas encore été sollicitée par le ministre-président bruxellois, je me joins à l'idée de nouer un accord de coopération au bénéfice de tous les élèves bruxellois, qu'ils ressortent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la VGC ou de la Communauté flamande.

Madame Schyns, je vous confirme que le gouvernement s'est accordé en deuxième lecture sur l'avant-projet du nouveau décret «Inscriptions». Ce dernier a été soumis à l'avis de la section de législation du Conseil d'État. Dès la réception de cet avis, mes services apporteront les réponses ou amendements nécessaires

de façon à assurer au texte une sécurité juridique et une praticabilité maximales. À la suite des négociations avec les acteurs institutionnels, plusieurs modifications ont été apportées entre la première et la deuxième lectures, notamment concernant les missions dévolues à la Commission de gouvernance des inscriptions (Cogi) et aux instances locales des inscriptions (ILI). D'autres dispositifs ont également été ajustés, mais nous en discuterons en profondeur une fois que le texte sera présenté au Parlement, et en fonction de l'avis du Conseil d'État.

Monsieur Antoine, si la nouvelle mouture du décret «Inscriptions» a l'ambition d'améliorer les choses, la même difficulté d'équation demeurera tant qu'il y a plus de demandes d'inscription que de places disponibles. Le décret a d'abord pour objectif de réguler les inscriptions lorsque la demande est supérieure à l'offre. Le calendrier sera serré, mais ma principale préoccupation sera d'assurer une sécurité maximale dans l'application du décret pour que tous les parents et les élèves s'engagent dans le processus en ayant l'assurance que leur demande d'inscription fera l'objet d'un traitement équitable et transparent. Cela nécessite qu'ils soient correctement informés des nouvelles modalités du décret, mais également que celui-ci soit le plus sûr possible d'un point de vue juridique. Tous les décrets précédents relatifs aux inscriptions ont été attaqués en justice. Ils étaient généralement assez robustes d'un point de vue juridique, car ils avaient été bien préparés.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je vous interrogerai dans les prochaines semaines afin d'obtenir des informations pratiques sur la rentrée de 2022, notamment sur le nombre de places déclarées par les écoles et la taille de la cohorte. Je suis évidemment consciente qu'il existe des éléments sur lesquels personne n'a de prise, tels que le choix des parents.

En ce qui concerne l'avant-projet de décret, vous n'avez pas donné beaucoup d'informations sur les modifications envisagées. Vous avez simplement précisé avoir essayé de tenir compte des remarques. Concernant les recours, il est important de garantir un traitement équitable, quelle que soit la zone. La tension est forte dans certaines zones, comme à Bruxelles, en Brabant wallon ou en région liégeoise. Il ne faudrait pas que les décisions prises par les instances de recours soient différentes d'une zone à l'autre.

J'attire aussi votre attention sur la praticabilité de l'avant-projet de décret. Vous avez conclu votre intervention en parlant de la communication et de la transparence nécessaires à l'égard des parents. Mon groupe politique se positionnera en fonction des choix que vous aurez posés. Nous privilégions les critères pédagogiques plutôt que les critères de distance. Quel que soit le texte final, il faudra que les parents soient avertis le plus tôt possible des conséquences. Certaines familles ont fait des choix de vie en fonction du décret «Inscriptions». Si la nouvelle version entre en vigueur en fin d'année, avec de

mauvaises nouvelles à la clé, la situation va s'aggraver. Je vous invite à rester vigilante sur ce point.

Je conclurai sur l'attractivité des établissements. Certes, certains travaux ont démarré, mais ce n'est pas suffisant. C'est un travail à mener sur le long terme. L'attractivité des établissements ne sera pas un critère primordial pour la rentrée 2022-2023, mais ce n'est pas une raison pour ne pas s'atteler à la tâche dès aujourd'hui.

M. André Antoine (cdH). – Concernant l'avant-projet de décret, le groupe cdH plaide pour la continuité pédagogique. Certains parents, dans le Brabant wallon, ont vendu leur maison pour se rapprocher de l'école qu'ils espéraient pour leurs enfants. Un témoignage très émouvant a d'ailleurs été rapporté par la presse. L'ineptie de ce texte est flagrante et je vous mets en garde pour sa nouvelle version.

Concernant la situation à Bruxelles, il convient de faire attention aux conséquences budgétaires. Je l'ai maintes fois rappelé au ministre Daerden: nous sommes en train de détériorer la «clé élèves» et donc des pertes de recettes précieuses pour notre institution, qui est au bord de la faillite aujourd'hui. D'un côté, nous poussons les élèves à aller en Flandre; de l'autre, nous nous privons de recettes. C'est évidemment un très mauvais choix politique.

Par ailleurs, vous estimez que la situation devrait s'améliorer à Bruxelles. Je suis navré de vous dire que ce sera le contraire dans le Brabant wallon. Toutes les statistiques, notamment celles de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), prévoient que la province comptera 2 000 habitants de plus chaque année. Ensuite, les crèches sont aujourd'hui saturées et débordées. Enfin, Bruxelles attire beaucoup moins d'élèves en raison du décret «Inscriptions», de la congestion du trafic et de la taxe kilométrique à venir. Aujourd'hui, les parents renoncent à inscrire leurs enfants à Bruxelles pour rester dans le Brabant wallon. Cela signifie que vous allez connaître, Madame la Ministre, une situation inextricable dans cette province. À cela s'ajoute le fait que certaines écoles ont une très bonne réputation et d'autres pas du tout. Malheureusement, je crains que la rentrée de septembre 2022 soit dramatique dans le Brabant wallon. J'en suis navré pour les parents concernés.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Plusieurs élèves restent donc sans école à l'heure actuelle. En outre, il existe un risque de voir la qualité de l'enseignement diminuer du fait de l'augmentation du nombre d'élèves par classe. Nous devons en tenir compte, même si je comprends la nécessité de cette mesure.

Pour améliorer la situation à Bruxelles et dans ses communes en difficulté, il importe de renforcer les collaborations, notamment avec *perspective.brussels*, et de veiller à ce qu'elles soient suivies d'effets. Le ministre-président bruxellois avait émis la volonté de nouer un accord de coopération. À l'heure actuelle, rien

n'est encore fait. Je resterai attentive au fait que cette collaboration soit mise en œuvre de la meilleure manière possible.

1.14 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Explosion du nombre de disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR)»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Un quotidien francophone rapporte que, selon l'Administration générale de l'enseignement (AGE), le nombre d'équivalents temps plein en disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR) a augmenté pour le treizième mois consécutif – en juillet 2021 – de 455 unités. Autrement dit, 25 % de demandes supplémentaires ont été enregistrées en un an. Il s'agit d'un retournement de tendance, après huit années de diminution ayant suivi la réforme de décembre 2011 et les réformes fédérales des pensions.

Madame la Ministre, comment expliquez-vous cette nouvelle tendance? Quelles en sont les causes? La pandémie pourrait-elle être en partie responsable, sachant que les enseignants ont dû travailler à domicile durant le confinement général de mars à mai 2020 et qu'une partie d'entre eux ont ensuite dû travailler en mode hybride?

Disposez-vous d'une étude qualitative récente sur les nouveaux bénéficiaires des DPPR, que ce soit à titre partiel ou total? Quel impact cette augmentation des DPPR aura-t-elle sur la pénurie des enseignants? Nous sommes à la rentrée scolaire, période à laquelle la pénurie se ressent en général moins fortement, mais des projections vont-elles bientôt nous montrer que l'augmentation des DPPR aura un impact sur la pénurie des enseignants?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, le système des DPPR a été réformé au mois de décembre 2011 et a désormais atteint sa vitesse de croisière. D'une part, l'augmentation sur une année s'explique par un accroissement substantiel du nombre total des membres du personnel nommés ou engagés à titre définitif, âgés de 58 à 65 ans, qui ont sollicité une DPPR. En effet, nous dénombrons 12 138 équivalents temps plein (ETP) au mois de juillet 2021 contre 10 930 ETP au mois de juillet 2020. Nous repérons donc une hausse de 11,05 % en un an. Cette tendance s'explique par l'allongement de la durée de la carrière d'enseignant, qui est une conséquence des réformes fédérales des pensions de 2011 et 2015, et n'est donc en rien liée à la crise sanitaire.

D'autre part, cette situation est également causée par l'augmentation de la proportion d'ETP de 58 à 65 ans qui optent pour une DPPR – 14,99 % au mois de juillet 2021 contre 12,22 % au mois de juillet 2020. La réforme des pensions intervenue en 2015 a eu un double effet: allonger la durée de carrière nécessaire pour obtenir une pension de retraite anticipée et diminuer, en retirant le temps d'études, la durée de carrière prise en compte. Ainsi, une personne ayant

obtenu l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) pouvait, jusqu'à cette réforme, comptabiliser quatre années d'études dans la durée de sa carrière. Ce n'est désormais plus possible, ce qui rallonge la carrière effective nécessaire pour atteindre la date P d'ouverture du droit à la pension publique. Or la prise d'une DPPR est intimement liée à cette date. En effet, le pot DPPR, dont le nombre de mois correspond aux années d'ancienneté de service, doit permettre de couvrir complètement la période entre le début de la DPPR et la date P.

Nous pouvons formuler l'hypothèse que la combinaison de ces différents phénomènes et le temps écoulé depuis la réforme de 2015 permettent désormais à plus de membres du personnel de prétendre à une DPPR correspondant à leur souhait. Tous ne pouvant pas se satisfaire d'une réduction de prestation à un quart temps, certains ont probablement poursuivi leur travail à temps plein jusqu'à pouvoir lever le pied à mi-temps, voire interrompre complètement leur prestation. L'augmentation de cette proportion est peut-être partiellement une conséquence de la crise sanitaire, mais nous ne disposons pas d'éléments étayant cette hypothèse. Il faudrait pour cela réaliser une enquête qualitative auprès des nouveaux bénéficiaires d'une DPPR afin de connaître leur motivation. Une telle étude n'est pas à l'ordre du jour.

Il est par ailleurs difficile d'établir des liens clairs entre l'augmentation des DPPR et la pénurie des enseignants. À titre d'exemple, les fonctions d'instituteurs en maternelle et en primaire ont été particulièrement touchées l'année dernière. Nous remarquons des pertes entre 0,1 et 17 ETP dans les autres niveaux d'enseignement. Il est peu probable que l'augmentation des DPPR ait eu une influence significative sur l'évolution de la pénurie.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je relirai attentivement votre réponse pour prendre mieux connaissance des chiffres que vous avez cités.

Il vaudrait la peine de mener une étude qualitative sur la fin de carrière des enseignants afin de savoir quelles sont les raisons de cette augmentation des demandes de DPPR. Certaines raisons sont peut-être positives, d'autres moins.

Comment aménager la fin de carrière des enseignants? Il n'y a pas énormément de solutions étant donné que nous évoluons dans un statut existant. Néanmoins, le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoyait de donner d'autres rôles aux enseignants expérimentés. Il serait intéressant de savoir si les enseignants qui sont partis en DPPR l'auraient fait s'ils avaient eu cette possibilité. Pour cela, il faudrait soumettre un questionnaire à ces enseignants qui sont identifiés et qui disposent *a priori* d'un peu plus de temps. Peut-être même que répondre à un tel questionnaire les intéresserait. Une fois la rentrée scolaire derrière elle, l'administration pourrait se pencher sur cette question.

Tout cela a un lien avec les débats autour de l'attractivité de la fonction d'enseignant et de la pénurie des enseignants. J'ai du mal à croire qu'il n'y ait pas de lien entre le nombre croissant des demandes de DPPR et l'aggravation de la pénurie puisque nous formons le même nombre de futurs enseignants chaque année.

Je vais à présent interroger la ministre Glatigny à ce sujet pour croiser les données, mais c'est une problématique sur laquelle il faudrait davantage se pencher au niveau qualitatif.

1.15 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retard dans la parution des circulaires d'organisation de la rentrée»

1.16 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en œuvre des pôles territoriaux»

1.17 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en place des pôles territoriaux»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Les pouvoirs organisateurs (PO) et les directions reçoivent généralement, au début du mois de juillet, les différentes circulaires de rentrée pour l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, les enseignements ordinaire et spécialisé, les académies, l'enseignement en alternance, les centres PMS, les dispositifs d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants (DASPA). Cette année, à part celles relatives d'une part à l'enseignement fondamental et d'autre part aux DASPA, les circulaires sont parues très tard, dans le courant du mois d'août, et celle concernant l'enseignement spécialisé n'est arrivée que le 23 août. J'ai été interpellée par des associations de directeurs. Celle de l'enseignement spécialisé fondamental vous a également interpellée, Madame la Ministre, sur les antennes d'un média bien connu. Ce sont vos services qui préparent ces circulaires, les acteurs de l'enseignement les relisent et elles font ensuite habituellement l'objet d'un important processus.

Comment expliquez-vous le retard des circulaires, en particulier celle relative à l'enseignement spécialisé qui détermine les intégrations, les pôles territoriaux et les aménagements raisonnables? Il semble que des informations manquent encore et que des compléments ou errata devraient être prochainement communiqués aux écoles. Pourriez-vous clarifier la situation?

J'en viens maintenant aux pôles territoriaux. Notre Parlement a adopté le décret du 17 juin 2021 portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements

raisonnables et de l'intégration permanente totale. Il entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2022 avec une série de mesures transitoires pendant cette année scolaire. La circulaire de mise en application est toutefois parue très tard. Par ailleurs, lorsque je parcours le texte, je lis huit fois «davantage d'informations [...] vous seront communiquées prochainement». Je comprends dès lors que les directions de l'enseignement spécialisé, qui font déjà face à un changement profond, soient énervées par ce manque de clarté.

Pourriez-vous préciser à quel moment le détail des périodes «aménagements raisonnables» sera communiqué et si les périodes ont bien été activées au 1^{er} septembre comme promis? Pouvez-vous expliquer les raisons des retards? Quels points devez-vous résoudre dans les jours, semaines et mois à venir, étant donné que certains éléments démarrent en ce mois de septembre, d'autres en janvier et les derniers en septembre prochain? Pouvez-vous établir une chronologie de la mise en place des pôles territoriaux ? À quelle date paraîtront les prochaines circulaires qui informeront de manière complète les PO et les directions?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Lors de l'adoption du décret visant à réformer l'enseignement spécialisé, l'objectif de la Fédération était de débiter la création des pôles territoriaux à partir de la rentrée de 2021 et de constituer 70 pôles d'ici la rentrée de 2022. Les dossiers de candidature dans le cadre de la programmation des pôles doivent être introduits pour le 15 octobre au plus tard afin d'être effectifs dès la rentrée de 2022. En attendant, des coordonnateurs à titre temporaire sont recrutés.

Madame la Ministre, je souhaiterais faire le point avec vous sur la constitution des pôles et me faire le relais des préoccupations de terrain, lesquelles concourent avec celles exprimées par Mme Schyns. Une première préoccupation concerne la publication de la fameuse circulaire 8229 du 23 août qui a posé des problèmes aux directions et les a mises face à des délais intolérables. Les directions se sont retrouvées à la mi-août dans l'impossibilité de poursuivre l'accompagnement de nombreux projets d'intégration en cours et d'organiser les classes pour accueillir notamment les élèves de type 8. De nombreuses inconnues planaient encore sur la préparation de la rentrée et sur l'assignation d'heures à certains membres du personnel, les laissant dans l'embarras avec une inconnue concernant les heures à prester au sein de l'école. Toutes ces incertitudes ont-elles été levées? Si oui, quand les directions recevront-elles les derniers éléments leur permettant de se préparer pour l'intégration dans les pôles? Qu'est-ce qui explique de pareils délais pour publier des circulaires?

Une deuxième préoccupation relayée par le terrain concerne la quantité de circulaires, d'obligations et de consignes à suivre en cette rentrée et reçues par les directions et les équipes enseignantes qui s'en trouvent découragées. La création des pôles territoriaux représente une énième tâche supplémentaire pour des di-

rections parfois saturées. Nous avons recensé pas moins de 23 circulaires reçues pour l'enseignement secondaire ordinaire depuis le 16 août et sept reçues durant les congés des directions. Cet embouteillage hypothèque l'application des conventions entre les écoles et les pôles.

La période transitoire qui permet, pendant cinq ans, de poursuivre les projets d'aménagements raisonnables pour les élèves actuellement en intégration, quand bien même ils n'auraient pas suivi une année dans une école spécialisée, a-t-elle pu débiter et dans quelles conditions?

Se pose aussi la question de la formation des enseignants. En effet, la plupart d'entre eux ne sont pas formés pour étudier des bilans spécialisés et mettre sur pied un suivi personnalisé. J'anticipe ici les problèmes qui se poseront à l'avenir pour les aménagements raisonnables actuellement organisés pour les élèves de type 8 et qui, demain, ne relèveront pas des pôles territoriaux. La formation continue des enseignants, dans le cadre de la réforme des pôles, est-elle prévue pour répondre à ce besoin spécifique?

Pouvez-vous nous donner, sur la base des retours de terrain qui vous sont parvenus, les prévisions concernant la constitution des pôles en cours? Combien de pôles sont-ils déjà constitués et combien d'élèves en moyenne concernent-ils? Toutes les écoles ont-elles signé une convention avec une école siège? À mon sens, ce n'est pas le cas. Existe-t-il des conventions inter-réseaux?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Les circulaires sont en effet parvenues trop tard aux écoles. Les textes sont le fruit d'un très long travail de rédaction et de relecture, puis de corrections et de nouvelles relectures en collaboration avec les fédérations des pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Nous avons d'ores et déjà décidé que les réunions de préparation des circulaires de la rentrée de l'année prochaine débuteraient au mois de décembre 2021 pour éviter que la même situation se reproduise. Ce délai vous donne une idée de l'ampleur de la tâche. Nous devons tirer les enseignements de ce retard.

Quant aux informations spécifiques à la réforme de l'intégration, les acteurs institutionnels qui ont participé activement aux travaux de préparation des circulaires étaient évidemment parfaitement au courant des modalités prévues en la matière et ont pu relayer les informations vers leurs directions respectives, bien avant la publication des circulaires.

Quant à la mise en place des pôles territoriaux dans la phase de préfiguration dans laquelle nous nous situons, je peux vous confirmer, Madame et Monsieur les Députés, que les 48 dossiers de candidature introduits ont été validés. Les conventions inter-réseaux ont déjà été signées. La taille moyenne des pôles ainsi préfigurés est de 17 213 élèves. La cellule «Pôle» de notre administration termine actuellement de vérifier les derniers dossiers et il est prévu qu'elle revienne

vers mon cabinet dans les prochains jours pour transmettre un dernier état précis de la situation.

Les coordonnateurs des pôles validés pouvaient être recrutés à la date du 1^{er} septembre dernier et avoir ainsi accès à un pot de périodes afin de mettre en place un accompagnement pour les élèves bénéficiant d'un protocole d'aménagement raisonnable dans les écoles de l'enseignement ordinaire. Il s'agissait d'inciter à désigner rapidement des coordonnateurs de pôles. Pour rappel, les périodes octroyées dans le cadre de l'intégration peuvent être mutualisées. La répartition de ces périodes a été calculée et les dépêches arrivent dans les écoles avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2021.

La formation des membres du personnel tant des pôles que des écoles de l'enseignement ordinaire était effectivement prévue et un décret est en cours d'élaboration. Je vous invite à consulter les catalogues de formation des fédérations de pouvoirs organisateurs, de WBE et de l'Institut de formation en cours de carrière (IFC) et vous verrez que de nombreux modules de formation existent déjà et sont régulièrement suivis.

Pour la suite des opérations, vous trouverez toutes les informations dans la circulaire 8229 intitulée «*Circulaire d'organisation générale relative aux pôles territoriaux et au dispositif de l'intégration*» qui reprend la chronologie de la mise en œuvre des pôles depuis septembre 2021 jusqu'à leur configuration complète à la rentrée de 2026. Les prochaines étapes sont la programmation définitive des pôles, l'implémentation de la solution numérique pour une gestion administrative simplifiée et une série d'arrêtés à finaliser relatifs aux différentes conventions, aux échelles de prise en charge des élèves présentant des besoins sensoriels ou moteurs ou aux compétences particulières.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je vous remercie d'admettre, Madame la Ministre, qu'un retard a bien été enregistré dans l'envoi des circulaires d'organisation de la rentrée, que cette situation ne doit plus se reproduire et que ce travail doit être entrepris plus tôt. Cependant, ce n'est pas parce que ce travail sera entamé plus tôt que tout va pour autant bien se dérouler. Il faudra être très attentif à la relecture et aux corrections.

Vous nous avez également indiqué que les acteurs institutionnels étaient prévenus et que, par conséquent, ils ont pu informer leurs directions. Je vous entends bien, mais, de notre côté, nous constatons sur le terrain que beaucoup de directions étaient dans le flou. Certes, elles disposaient des grandes lignes données par les pouvoirs organisateurs et les acteurs institutionnels, mais elles ne disposaient pas des conséquences directes qu'elles impliquaient ni des calculs précis dont elles avaient besoin pour leurs établissements. Cette situation a plongé les directions et enseignants concernés dans l'incertitude. Nous avons senti très fort l'inquiétude gagner les écoles spécialisées, s'ajoutant, dans certains cas, aux aléas de l'année «Covid» écoulée. Cette double peine, en quelque sorte, a frappé

les écoles spécialisées sinistrées. À cela s'ajoute encore le problème dans le comptage des périodes. Personne n'était en effet en mesure de déterminer à quels types de périodes chacun aurait droit ni quand elles arriveraient. Vous l'avez souligné: cette question dépend notamment de la désignation des coordonnateurs.

Nous reviendrons bien entendu vers vous sur cette question spécifique, puisque nous ne sommes encore que le 14 septembre. J'espère que la conférence des présidents prendra bonne note que nous souhaitons revenir sur ce point pour disposer de chiffres plus précis, notamment sur l'état des lieux et le nombre de coordonnateurs désignés, de manière à évaluer correctement l'évolution de la réforme et de déterminer si, sur le terrain, elle n'a pas un impact trop important et si elle est bien vécue. C'est en effet là que réside principalement son objectif. Il faudra aussi s'intéresser aux inquiétudes du moment, aujourd'hui comme sans doute dans un mois. L'impact est-il visible ou pas? Nous disposons certes de chiffres, mais pas encore suffisamment du ressenti vis-à-vis de telles mesures. Peut-être avez-vous prévu, entre-temps, que l'une ou l'autre de vos équipes se rende sur le terrain pour en apprécier les évolutions notables?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, il est actuellement très difficile d'avoir une vue d'ensemble sur la constitution des pôles et sur la manière dont celle-ci se déroule, de même que sur les implications à long terme. Tout le monde est dans une phase transitoire.

Effectivement, il y a eu un terrible engorgement au sein des directions et, il faut le dire aussi, de vos services. La décision de commencer les travaux à partir de décembre donne une idée de la complexité de l'émission des circulaires. Il s'agit en outre d'une bonne décision qui permettra, espérons-le, une rentrée plus sereine.

Je vous remercie également pour les informations chiffrées: 48 dossiers introduits qui sont validés, c'est encourageant! Nous supposons que nous aurons des chiffres définitifs après le mois d'octobre. Nous serons bien entendu intéressés de revenir sur la question. À la fin du mois d'octobre, nous aurons certainement aussi une vue plus précise de la façon dont se mettent en place les pôles. Il s'agit d'une nouveauté pour tout le monde.

1.18 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Manque de places dans l'enseignement spécialisé à Bruxelles»

1.19 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Manque de certaines places dans l'enseignement spécialisé»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – L’Institut bruxellois de statistique et d’analyse (IBSA) a publié une nouvelle étude sur les places disponibles à Bruxelles. Dans le cadre de ma question, je mettrai l’accent sur l’enseignement spécialisé. Selon l’étude, il manquerait des places pour certains types d’élèves de l’enseignement spécialisé dans la capitale. Par ailleurs, si, théoriquement, le nombre de places semble adéquat, un certain nombre de parents peinent à en trouver une et doivent scolariser leurs enfants dans les zones avoisinantes, ce qui implique des trajets beaucoup plus importants. Le constat varie d’un type d’enseignement spécialisé à l’autre. Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Dans l’affirmative, comment y réagissez-vous?

Ces deux dernières années, de nouveaux projets de création d’écoles spécialisées ont-ils vu le jour? Certains projets sont-ils en cours pour les années à venir? Un suivi spécifique à l’enseignement spécialisé est-il assuré au sein de l’administration? Le constat établi par l’IBSA se vérifie-t-il aussi en Wallonie? Autrement dit, celle-ci recourt-elle à des dispositifs permettant d’évaluer le nombre de places disponibles dans l’enseignement spécialisé?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Selon une étude de l’IBSA, il manquerait des places dans l’enseignement spécialisé à Bruxelles. Ainsi, 664 élèves habitant Bruxelles et scolarisés dans celui-ci fréquentent une école située en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale. Cela dit, des flux s’observent également dans l’autre sens et, en apparence, il ne semble pas exister de déficit de places.

Cependant, en observant plus finement, il apparaît que la situation diffère selon le type d’enseignement spécialisé. Ce sont surtout les élèves qui fréquentent l’enseignement de type 3 et de type BA, soit ceux qui souffrent respectivement de troubles du comportement et de troubles de l’apprentissage, qui sont scolarisés hors de Bruxelles. Il existerait donc bien à Bruxelles, pour ces types d’enseignement, un manque d’offre par rapport aux besoins.

Il ne s’agit pas d’élèves souffrant de handicaps profonds, mais le fait d’être scolarisés dans un environnement assez éloigné de celui qui leur est familier, couplé au temps perdu dans les trajets, ne favorise pas leurs apprentissages. Cela rend également plus aléatoire toute chance de rattrapage du retard et de retour dans l’enseignement ordinaire, ce qui est pourtant souvent souhaité pour cette catégorie d’élèves. Le bien-être de ces enfants est largement malmené quand on sait qu’ils passent parfois trois heures – voire plus – par jour dans un bus, ce qui entrave leur droit aux loisirs. Or ce droit est important pour chacun, mais encore plus pour ces jeunes, car l’absence de loisirs ne peut qu’aggraver les troubles comportementaux et non aider à les soigner.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Avez-vous rencontré ou prévoyez-vous de rencontrer votre homologue flamand ou des responsables de la Région de Bruxelles-Capitale pour analyser la situation, puisque cette étude prend aussi en compte les élèves néerlandophones ou scolarisés dans

l'enseignement néerlandophone? Des pistes d'action sont-elles à l'étude pour répondre à ces besoins?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, je me permets d'abord d'apporter une petite précision concernant la typologie de l'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles, puisqu'elle diffère un peu de celle de l'enseignement en Flandre. Dans votre question, vous avez évoqué le type AB, dénomination exclusive à l'enseignement néerlandophone. Chez nous, c'est l'enseignement de type 8 qui concerne les troubles de l'apprentissage.

En ce qui concerne l'étude à laquelle vous faites référence, j'ai effectivement déjà chargé mon cabinet et mon administration de l'analyser en collaboration avec les acteurs de l'enseignement. Toutefois, si une chose était déjà très claire bien avant la parution de cette étude, c'est bien le manque récurrent de places pour les élèves relevant de l'enseignement spécialisé de type 2. Une rencontre avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a d'ailleurs déjà eu lieu en juin à ce sujet. En outre, deux classes ont pu ouvrir lors de cette année scolaire et elles sont d'ailleurs déjà complètes.

Il s'agit donc d'un dossier sur lequel nous continuerons à travailler au cours de l'année scolaire 2021-2022, notamment par le biais de l'organisation de la table ronde sur le handicap intellectuel et l'inclusion scolaire, qui mettra un accent spécifique sur la création de places dans l'enseignement de type 2.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je vous remercie pour ces informations. Deux classes ont donc été ouvertes cette année et elles sont complètes, ce qui signifie qu'il y a encore un manque à combler. J'imagine qu'il s'agit de classes en type 2. Or l'étude évoque aussi les types 3 et 8. Dans le cadre de la table ronde, l'enjeu de l'inclusion a été abordé pour les élèves déficients intellectuels. Je suppose que le groupe de travail qui sera créé étudiera plus globalement le dossier des places dans l'enseignement spécialisé et que vous vous concentrerez, Madame la Ministre, davantage sur les éléments repris dans cette étude. Je comprends que cette dernière est en cours d'analyse par votre cabinet.

Cela étant, je reste sur ma faim en ce qui concerne la situation en Wallonie et les éventuels chiffres dont nous disposerions. Je reviendrai donc vers vous en espérant que vos équipes auront eu le temps d'étudier davantage la problématique du manque de places dans l'enseignement spécialisé pour l'ensemble de notre territoire.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – J'ai employé la terminologie utilisée dans l'étude, mais celle-ci mélange effectivement un peu les aspects francophones et néerlandophones puisqu'elle a été réalisée par un institut régional bruxellois et elle concerne tout Bruxelles. En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous parlerions plutôt de l'enseignement de type 8.

Je comprends que des études sont encore en cours, mais cette problématique est extrêmement importante. Récemment, une mère me disait que, même à l'intérieur de Bruxelles, les trajets pouvaient durer une heure et demie, donc trois heures aller-retour. Ces trajets sont vécus par les enfants comme de la maltraitance; il est donc vraiment nécessaire de prendre ce problème à bras-le-corps.

1.20 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à domicile et écoles privées»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, vous connaissez mon intérêt pour l'enseignement à domicile et pour les écoles privées. Je vous interroge régulièrement sur l'évolution du nombre d'élèves dont les parents ont choisi ce mode d'apprentissage. L'an dernier, la pandémie avait amené un plus grand nombre de parents à faire ce choix, sans toujours savoir exactement à quoi ils s'engageaient. En septembre 2020, ils étaient 3 187 élèves dont 2 416 instruits à la maison, soit près de 1 300 de plus que l'année précédente. Vous aviez constaté un nouveau phénomène: l'instruction à domicile d'élèves de troisième année maternelle, niveau qui fait partie de l'enseignement obligatoire depuis le 1^{er} septembre 2020. Je vous avais aussi interrogée sur les contrôles réalisés par le Service général de l'inspection (SGI) et les informations communiquées en avril étaient plus rassurantes, vu le retour d'un certain nombre d'enfants dans les écoles.

Le retour à 100 % de l'enseignement en présentiel devrait favoriser un ralentissement dans l'augmentation du nombre d'élèves concernés. Toutefois, le taux de vaccination des adultes et des enfants ne progresse pas de manière identique dans toutes les zones; le retour de vacances des zones à risque et l'évolution du taux de contamination pourraient aussi pousser des parents encore réticents à faire le choix de garder leurs enfants à la maison pour leur prodiguer l'apprentissage requis par la loi.

Un autre phénomène semble émerger: l'augmentation du nombre d'écoles privées non subventionnées. Alors qu'il s'agissait auparavant surtout d'ASBL destinées à préparer les jurys, ce sont aujourd'hui plutôt de «véritables» écoles non reconnues qui sont créées, surtout dans l'enseignement fondamental. L'année dernière, M. Dispa vous avait interrogée sur la Nouvelle École démocratique de l'Orneau, et une nouvelle école secondaire non subventionnée vient de s'ouvrir à Liège. Une tendance semble donc se dessiner.

Madame la Ministre, le 5 septembre étant la date limite pour les inscriptions en enseignement à domicile, pouvez-vous dresser l'état des lieux du nombre d'élèves concernés? Comment analysez-vous l'évolution des chiffres? Quelles en seraient les causes? Le nombre d'élèves de troisième année maternelle instruits à domicile a-t-il diminué cette année? Le SGI reprendra-t-il ses missions de con-

trôle et de suivi de ces élèves? Dans l’affirmative, à quelle date ses premières analyses seront-elles disponibles?

Vos services ont-ils eu des contacts avec les promoteurs de cette nouvelle école privée à Liège? Savez-vous si ses organisateurs comptent introduire un dossier de reconnaissance et de subventionnement, que ce soit à court, moyen ou long terme?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Madame la Députée, je vous ai indiqué l’année passée que seule une comparaison avec les demandes de cette nouvelle année scolaire permettrait de confirmer ou d’infirmier une tendance à la hausse des inscriptions dans l’enseignement à domicile, et de vérifier si le choix des parents pour cette filière d’enseignement effectué en période de crise sanitaire se muerait en un choix structurel ou s’il était vraiment lié aux conséquences de la crise.

À ce jour, je ne peux vous répondre, car je ne dispose pas encore des chiffres arrêtés relatifs aux enfants instruits à la maison ou en école privée. En effet, les parents ont jusqu’au 5 septembre pour faire parvenir leur déclaration d’enseignement à domicile et, comme chaque année, de nombreux parents l’envoient dans les derniers jours. En outre, les déclarations qui sont envoyées dans le délai, par courrier postal, parviennent seulement aujourd’hui aux services. Et parmi ces déclarations, celles qui concernent des enfants qui ne sont pas en âge d’obligation scolaire ou qui n’habitent pas sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront refusées d’emblée.

Sachez aussi que depuis la rentrée scolaire 2019, posséder les différents certificats à l’âge requis est une condition d’admission à l’enseignement à domicile. Dès que mon administration aura analysé l’ensemble des demandes reçues, je pourrai vous informer des effets de la crise sanitaire sur ces demandes.

Comme chaque année, l’administration identifiera les enfants qui devront être soumis à un contrôle au niveau des études en application de la législation. Des contrôles menés par le SGI seront organisés, dans le courant du mois de novembre 2021, pour des enfants âgés de 8 ans, de 10 ans ou pour ceux de 12 ans ayant échoué aux épreuves du certificat d’études de base (CEB). Un second contrôle sera organisé au printemps 2022 pour les enfants qui n’auraient pas pu se présenter au premier contrôle ou pour ceux dont le résultat insatisfaisant justifierait un nouveau contrôle.

À ces contrôles obligatoires peuvent s’ajouter des contrôles d’initiative si, à la lecture de la déclaration de l’enseignement à domicile ou lors d’un contact avec les parents, le gestionnaire du dossier a une inquiétude concernant la situation de l’enfant. En outre, des informations complémentaires concernant l’encadrement pédagogique assuré par la famille peuvent également être demandées.

La Commission de l'enseignement à domicile qui se prononcera sur les contrôles effectués en novembre devrait se réunir en décembre. Par ailleurs, le service chargé de cette matière, en collaboration avec le SGI, continue de réfléchir à l'élaboration d'un canevas de plan individuel de formation qui serait proposé aux parents avec la déclaration de l'enseignement à domicile. Ce plan de formation permettrait de mieux identifier, et plus rapidement, les familles dont on peut douter qu'elles sont en mesure d'assurer un enseignement adéquat. Ce projet n'en est qu'à ses débuts.

Enfin, ni mon cabinet ni mon administration n'ont eu de contact avec la nouvelle école privée à laquelle vous avez fait référence.

Mme Mathilde Vadorpe (cdH). – Madame la Ministre, je déposerai une question écrite pour prendre connaissance des chiffres dès qu'ils seront disponibles. À défaut de réponse, je reviendrai vers vous directement.

J'ai quelques inquiétudes à propos de ces écoles qui ne bénéficient pas d'un encadrement. Il faudrait s'y intéresser pour éviter les dérives déjà survenues dans certains établissements. Dans ce cadre, je tiens à souligner le travail accompli par le SGI, notamment l'année dernière où la charge de travail a quasi doublé, par exemple en assurant des rencontres avec les parents à la suite d'un dépôt d'un certificat médical. Selon toute vraisemblance, ce travail se poursuivra durant cette année scolaire.

En conclusion, il m'apparaît indispensable que chaque enfant ait la possibilité de suivre un enseignement qui lui convienne afin qu'il se construise en tant que citoyen.

1.21 Question de Mme Mathilde Vadorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation des internats en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Mathilde Vadorpe (cdH). – Le titre de ma question peut sembler vague, mais il renvoie en réalité à un aspect particulier, à savoir la diminution du nombre d'élèves dans les internats. Ce nombre s'érode depuis une dizaine d'années et la crise sanitaire a aggravé ce phénomène, notamment dans les zones transfrontalières où de nombreux élèves ont renoncé au début de l'année à s'inscrire dans un internat. Par ailleurs, un grand nombre de Français n'ont pas désiré suivre l'enseignement en Belgique, notamment à cause de la Covid-19.

En outre, ces deux dernières années, les internats n'ont pas pu organiser des portes ouvertes, contrairement à leurs habitudes. Or, pour un enfant, le changement de cadre de vie est crucial et il est essentiel qu'il puisse se rendre compte sur place de son nouveau cadre de vie, que ce soit d'un point de vue matériel ou humain.

Enfin, certains internats accolés à des écoles relevant de l'enseignement qualifiant ou professionnel ont aussi vu leur nombre d'élèves diminuer. À la faveur

de la crise sanitaire et de la bienveillance des conseils de classe, certains élèves qui, habituellement, se seraient dirigés vers l'enseignement qualifiant ou professionnel, sont restés dans l'enseignement général. Il y a donc également une perte d'élèves pour cette raison.

Madame la Ministre, quel est le nombre d'élèves inscrits en internat, tous réseaux confondus? Avec le double regard de l'évolution sociologique et de la situation épidémiologique, quelle est votre analyse de l'évolution de ces chiffres? L'encadrement et les subventions-dotations seront-ils gelés aux dates d'avant la crise sanitaire, c'est-à-dire au 1^{er} septembre 2019 ? Nous en avons discuté l'an dernier et vous aviez dit que vous analyseriez la situation pour éviter que certains internats ne croulent et pour leur proposer des solutions adéquates.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le nombre d'internes calculé au 1^{er} octobre 2020 est en réalité assez proche du nombre d'internes pris en compte pour le versement des dotations et subventions de fonctionnement, ce qui n'empêche pas certaines disparités à une échelle plus locale. Par niveau d'enseignement, nous comptons 228 internes dans l'enseignement fondamental ordinaire, 7 282 dans l'enseignement secondaire ordinaire et 1 248 dans l'enseignement spécialisé.

Comme je l'ai déjà indiqué auparavant, la diminution du nombre d'internes semble difficilement imputable à la situation sanitaire, puisque la diminution des demandes d'inscription est constante depuis de très nombreuses années. À titre d'exemple, le nombre d'élèves accueillis dans les internats de l'enseignement ordinaire subventionné est passé de plus de 10 000 en 1985-1986 à 5 439 en 2000-2001, 4 077 en 2019-2020 et 3 611 en 2020-2021. Il s'agit là d'une véritable érosion du nombre d'inscrits. Cette baisse se poursuit donc, mais dans de moindres proportions ces dernières années.

Quoi qu'il en soit, dans le cadre de la crise sanitaire, une mesure de soutien a été adoptée à la suite de l'adoption du décret-programme du 9 décembre 2020 portant diverses mesures visant à faire face aux conséquences de la crise du Coronavirus, aux Bâtiments scolaires, aux Fonds budgétaires, au Fonds Écureuil, à WBE, à la Santé, aux Médias, à l'Éducation permanente, aux Bourses d'étude, à la Recherche scientifique et à l'Enseignement obligatoire. Cette mesure de gel, comme celle pour d'autres catégories d'emplois dans l'enseignement, n'a pas été prolongée cette année.

Pour les internats qui ont été touchés directement ou indirectement par les inondations et qui se trouvent dans l'une des zones les plus sinistrées, toute baisse de la population scolaire est gelée d'office pour l'année scolaire 2021-2022, de sorte que l'encadrement et les moyens de fonctionnement soient à minima garantis au niveau prévu au 1^{er} septembre 2021. Pour les autres internats touchés directement ou indirectement par les inondations, une attention particulière sera accordée à leur situation par les vérificateurs. Si leur popula-

tion scolaire baisse significativement aux dates de comptage prévues et si cette baisse est indubitablement liée aux conséquences des inondations, les vérificateurs et services du gouvernement – en étroite collaboration avec les établissements touchés – détermineront l'impact de cette baisse. En cas de répercussions négatives sur l'encadrement, une dérogation pourra être accordée pour l'année 2021-2022.

Enfin, conformément à la législation, le recensement du nombre d'élèves inscrits dans les internats sera effectué ce 1^{er} octobre 2021 pour l'année scolaire en cours. Par conséquent, la tendance des chiffres ne sera connue que dans les prochaines semaines.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Dans ce cas également, j'introduirai une question écrite pour obtenir les chiffres dès qu'ils seront disponibles. Force est de constater que le nombre de candidats pour entrer dans les internats est moindre. Toujours est-il que ces internats conservent toute leur utilité, car de nombreuses familles ne peuvent s'en passer. Je pense judicieux d'envisager de meilleures collaborations entre les internats des réseaux libres et officiels afin d'éviter la concurrence. Ainsi, chaque élève pourra être hébergé dans l'endroit qui lui convient le mieux.

Pour ce qui est du gel de l'encadrement et les subventions-dotations, le groupe cdH a déposé une proposition qui devrait être prise en considération en séance plénière ce mercredi. Nous demanderons à la Conférence des présidents que cette proposition soit examinée lors de la prochaine réunion de la commission de l'Éducation.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et reprise à 14h00.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

(M. Jean-Pierre Kerckhofs prend la présidence)

1.22 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rentrée en code vert pour l'enseignement obligatoire et dans les académies»

1.23 Question de M, Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mesures sanitaires dans l'enseignement obligatoire»

1.24 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Fourniture de détecteurs de CO2 dans les écoles»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, le 12 juillet dernier, vous m’indiquiez tabler sur une rentrée en code vert pour septembre. Vous nuanciez toutefois vos propos en relayant le point d’attention des experts concernant le développement des variants. Dans l’attente de connaître l’évolution des indicateurs durant l’été, vous fixiez rendez-vous aux alentours du 20 août à ces mêmes experts d’une part et aux membres institutionnels de l’enseignement d’autre part. Les circulaires ont suivi de près ces dates de rendez-vous: celles concernant l’organisation en code vert ont été publiées le 17 août, tandis que celle contenant des dispositions concernant le personnel a été publiée le 29 août.

Malgré les concertations, les travailleurs de l’enseignement ont réagi. Ils s’inquiètent, d’une part, du choix de mesures distinctes en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie, mesures qui peuvent paraître discriminatoires, et, d’autre part, des conditions réelles de soutenabilité de certaines mesures, telles que le port du masque. Comme l’an dernier, les élèves de l’enseignement maternel et primaire ne doivent pas en porter un; il en va de même pour les enseignants de Wallonie en classe. Par contre, ils doivent le porter dans les couloirs et les salles de professeurs.

Les enseignants du fondamental à Bruxelles et tous les enseignants du secondaire en Wallonie doivent quant à eux le porter, sauf quand ils sont debout. C’est légèrement confus et peu réaliste. Lorsque je me remémore ma carrière d’enseignante, je ne me souviens pas de nombreux moments passés assise. Pour que sa voix porte et pour qu’il puisse interagir avec ses élèves, l’enseignant est généralement debout.

Un certain nombre d’enseignants, notamment à Bruxelles où la vaccination a toujours du retard, s’inquiètent des élèves qui reviennent de zones rouges et qui viendraient à l’école en étant cas contacts positifs. La question des tests recommandés par le Groupe d’experts «Stratégie de gestion» (GEMS) est soulevée. Certains experts craignent les assouplissements dans les cantines.

D’autres mesures sont rappelées dans vos circulaires concernant la ventilation et l’aération manuelle. On y lit une phrase sur les appareils de mesure du CO₂. Des communes ont pris les devants sur leur budget public, par exemple à Tubize et Courcelles. Dans d’autres pays, comme l’Allemagne et la Finlande, on parle de l’installation de purificateurs d’air. En revanche, de telles installations ne sont pas envisageables dans les plus petites écoles, dont le budget est serré.

Le jour de la rentrée, les pouvoirs organisateurs et directions attendaient toujours les protocoles que vous aviez annoncé préparer avec la ministre Linard. Ils sont parus 24 heures après la rentrée des classes du fondamental et certains les ont d’abord découverts dans la presse. À la fin de la journée, il n’y avait toujours rien dans les boîtes électroniques de certaines directions pourtant censées les appliquer. Il y a bien sûr de bonnes nouvelles concernant les excursions de plus d’un jour et les cours d’éducation physique. Nous avons déjà eu l’occasion

d'en discuter au cours de ces derniers dix-huit mois.

Sur quelle base épidémiologique et organisationnelle les différentes circulaires ont-elles été rédigées? Pourquoi cette distinction entre Bruxelles et la Wallonie et pour combien de temps? Pouvez-vous évoquer les lignes de conduite du protocole sanitaire rédigé avec la ministre Linard? Y a-t-il des changements dans la gestion des cas contacts et des foyers de contamination? Ce protocole a-t-il été communiqué aux écoles? Par quelle voie?

Pouvez-vous expliquer clairement à quel moment un enseignant et un élève peuvent porter un masque à l'école, selon qu'il est dans la classe, assis, debout, en mouvement, dans les couloirs, à la cantine, dans la cour de récré, afin de clarifier les différentes interprétations possibles? Des mesures particulières ont-elles été prises pour l'enseignement spécialisé et les académies?

Qu'en est-il des tests salivaires ou PCR dans les écoles pour les membres du personnel? Pourquoi n'avez-vous pas suivi l'avis des experts du GEMS à ce propos?

Concernant la concentration du virus dans l'air des locaux et l'installation de capteurs et détecteurs de CO₂, le gouvernement prévoit-il de compenser ces frais supplémentaires? Qu'en est-il des discussions concernant une éventuelle obligation vaccinale des enseignants?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – L'évolution de la situation sanitaire inquiète beaucoup de monde. Des experts affirment que les indicateurs commencent à virer au rouge dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le retour des vacances et la rentrée scolaire favorisent les contacts. Or, Mme Glatigny a annoncé un retour à 100 % en présentiel dans l'enseignement supérieur. Il s'agit d'un facteur à prendre en compte dans la multiplication des contacts au cours des prochaines semaines. Dans leur famille, certains étudiants côtoient des petits frères et des petites sœurs, ce qui augmente le risque de contamination.

Dans l'enseignement obligatoire, les cours ont repris normalement depuis deux semaines. À Bruxelles, le port du masque est toujours obligatoire pour les élèves et les enseignants, alors qu'un assouplissement a été décrété en Wallonie.

Madame la Ministre, deux semaines après la rentrée, quel est l'état de la situation, notamment en ce qui concerne les absences des élèves et des enseignants? Les contaminations sont-elles nombreuses? Y a-t-il des cas de *clusters* dans certaines écoles? J'ignore si vous disposez de chiffres précis après deux semaines, mais j'imagine que vous avez déjà une vue d'ensemble de la situation, notamment en ce qui concerne les absences des enseignants.

Par ailleurs, d'autres difficultés liées à la situation sanitaire ont-elles été constatées lors de cette rentrée? Comment envisagez-vous les prochaines semaines? Les mesures sanitaires seront-elles réduites ou étendues?

Le port du masque continue de nuire à la fluidité des échanges entre enseignants

et élèves. Un *testing* régulier de l'ensemble des élèves est réalisé dans d'autres pays. Cette option fait-elle l'objet de concertations avec les acteurs de l'enseignement?

Mme Elisa Groppi (PTB). – Les détecteurs de CO₂ permettent de mesurer la quantité de dioxyde de carbone présente dans l'air et donc de vérifier si la pièce est correctement ventilée. Les experts affirment que la ventilation est un des gestes indispensables pour limiter la propagation du virus, en particulier en Région bruxelloise, où les chiffres relatifs aux contaminations sont mauvais. Il existe des secteurs dans lesquels l'obligation d'installer des détecteurs de CO₂ existe déjà. C'est le cas par exemple dans les salles de sport, les établissements de soins, les salons de coiffure, les établissements de restauration, ainsi que les centres de fitness.

Le commissaire corona, Pedro Facon, affirme que la présence de tels détecteurs dans les écoles est cruciale, au même titre qu'elle l'est dans les établissements de soins et les salles de sport. Il préconise d'étendre cette obligation à l'ensemble des classes dans les établissements scolaires. Par ailleurs, la ville de Tubize a fait, sur fonds propres, le choix de la sécurité en équipant les salles de gymnastique, les réfectoires, les salles des professeurs avec un total de 52 appareils. Ces derniers ont déjà été installés en prévision de la rentrée. La presse nous apprend que le budget consacré à ce projet s'élève à 21 000 euros.

J'aimerais connaître votre plan pour suivre les recommandations des experts dans l'ensemble de la Communauté française, notamment celles du commissaire corona. Le coût étant un aspect important, une étude de marché a-t-elle été réalisée pour établir le budget pour l'équipement de l'ensemble des écoles de notre Communauté avec des appareils de ce type? Il pourrait s'agir d'équiper chaque école et pas nécessairement chaque classe. Quel serait donc le coût pour la Communauté française d'équiper chaque école d'un ou plusieurs détecteurs de CO₂?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames les Députées, Monsieur le Député, les différentes circulaires concernant l'organisation de la rentrée ont été établies, comme lors de chaque exercice de ce type, en concertation avec les experts sanitaires et les autres Communautés, ainsi qu'avec les acteurs institutionnels de l'enseignement. Nous avons eu deux réunions en deux jours. À plusieurs occasions, j'ai expliqué que le maintien des mesures à Bruxelles et leur assouplissement partiel en Région wallonne sont fondés sur les faits suivants: d'une part, le faible taux de vaccination dans la région bruxelloise – à la fois dans la population globale, mais aussi chez les jeunes où les différences dans les chiffres sont très importantes – et, d'autre part, une incidence déjà beaucoup plus élevée en Région bruxelloise qu'en Région wallonne. En effet, nous comptons toujours deux à trois fois plus de contaminations par habitant en Région bruxelloise qu'en Wallonie. Les hospitalisations montaient en flèche dans la ca-

pitale. En outre, les retours de vacances sont proportionnellement plus nombreux à Bruxelles qu'en Wallonie.

D'ailleurs, cette logique de différenciation régionale n'est pas propre à l'enseignement puisqu'elle a été au cœur de la dernière réunion du Comité de concertation (Codeco). C'est le cas aujourd'hui encore avec le projet d'accord de coopération sur le *Covid safe ticket*. Au regard de ces éléments, il est évident que la vaccination représente l'une des clés essentielles pour poursuivre la normalisation, à la fois de la vie scolaire et de la vie en société. Des efforts importants en ce sens doivent être menés, en particulier à Bruxelles. Bien entendu, ce n'est pas évident, surtout dans un contexte où des opinions très clivées se sont installées et ont été renforcées.

Pour pallier ce problème, il était essentiel de mener des projets dans les écoles, répondant à un appel lancé par la Commission communautaire commune (COCOM) à la mi-août. Depuis le 6 septembre dernier, à mon initiative, des dispositifs de sensibilisation à la vaccination, alliant des professionnels du monde médical et un animateur connu des jeunes, ont été lancés par des écoles par l'intermédiaire de l'ASBL *School Up*! Il s'agit d'un sujet sensible. L'objectif de ces séances n'est évidemment pas de forcer la main aux jeunes, mais de leur donner une information scientifique sur la vaccination. Nous voulons répondre aux nombreuses questions qu'ils se posent, car ils lisent énormément d'informations sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, d'ici la fin de la semaine, grâce à l'impulsion des ministres de la Santé Alain Maron et Bénédicte Linard, les projets pilotes de vaccination dans les écoles seront lancés par la COCOM avant d'être élargis à l'ensemble des écoles par les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et les centres PMS pour Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Les mesures relatives au port du masque en Région wallonne semblent bien comprises par les équipes éducatives. Le masque peut être enlevé lorsque les personnes sont installées pour le cours. L'idée est de fonctionner de manière similaire à l'horeca ou dans notre Parlement. Lorsque nous circulons dans les couloirs et rencontrons beaucoup de monde, nous mettons le masque. Cependant, lorsque nous ne bougeons plus, nous pouvons l'ôter. Cependant, si un professeur parle à voix haute et circule entre ses élèves, il doit en théorie porter le masque. C'est dans cette nuance que réside la différence.

Si le professeur reste devant la classe sans trop bouger, nous ne sommes pas dans le même cas de figure. La limite est effectivement floue. Nous ne pouvons pas mieux l'écrire dans une circulaire. Petit à petit, chacun s'habitue à toutes ces règles. Ces principes ont fait l'objet d'échanges avec les experts sanitaires, qui les trouvaient sensés au regard de leurs connaissances des dynamiques de circulation du virus. Cet assouplissement n'est pas la solution parfaite et n'entraîne pas un réel retour à la normale. Il permet cependant de ne pas avoir le

masque vissé sur la bouche pendant toute la journée et constitue une première amélioration du confort quotidien des élèves et des membres du personnel de l'enseignement secondaire, qui était attendue par de nombreuses personnes. Par ailleurs, les autres moments où le masque peut être enlevé sont clairement expliqués dans les circulaires. Madame Vandorpe, je vous invite à les relire. Les mesures concernant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) ont aussi été fixées. S'agissant de l'enseignement spécialisé, les assouplissements de l'année passée, quand le masque devait être porté, restent d'actualité.

La question de la ventilation dans les écoles est prise au sérieux depuis longtemps. Le 30 avril dernier, nous avons publié la circulaire 8077 concernant l'aération et la ventilation des locaux. Ce document a été rédigé sur la base du travail d'experts réunis au sein du groupe de travail «Aération» instauré par le commissaire du gouvernement en charge de la gestion de la crise du coronavirus. Depuis, chaque circulaire rédigée reprend expressément ces consignes en insistant sur l'importance de les respecter scrupuleusement. En effet, nous savons que la ventilation joue un rôle crucial pour lutter contre la propagation du virus.

De plus, dans les deux circulaires qui organisent la rentrée scolaire et fixent les mesures liées à la Covid-19, il est expressément recommandé de solliciter une analyse de risques auprès du comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) ou, à défaut, auprès du service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT). Le comité ou le service mesurera la qualité de l'air dans les locaux et proposera, le cas échéant, des protocoles d'aération plus stricts, adaptés à la configuration de l'école, voire la pose d'un détecteur de CO₂ dans certains locaux.

Si elles sont respectées, les recommandations de la circulaire garantissent le maintien de la concentration de CO₂ dans la classe en dessous des 900 parties par million (ppm). Le détecteur de CO₂ n'est qu'un outil de mesure de la qualité de l'air et n'est pas un dispositif de renouvellement ou de filtration de l'air. Son utilisation peut néanmoins être utile dans certaines situations à déterminer notamment avec les services de prévention. L'acquisition d'un détecteur de CO₂ peut être considérée comme une dépense éligible aux moyens visant à aider les pouvoirs organisateurs à faire face aux surcoûts générés par la crise sanitaire. Certaines communes ont installé des détecteurs de CO₂ de manière systématique. D'autres ont équipé leurs écoles de détecteurs de CO₂ portables qu'elles font circuler d'un local à l'autre pour vérifier la concentration de CO₂ de manière ponctuelle. La position du gouvernement est la même que celle du gouvernement flamand: nous ne souhaitons pas équiper systématiquement tous les locaux de détecteurs de CO₂, car, outre que c'est très coûteux, ce n'est pas le plus utile. Tous les bâtiments scolaires n'ont pas la même configuration et l'aération peut être très différente d'un local à l'autre. À la rentrée, j'ai visité une école qui uti-

lise un local sans fenêtres. L'école a prévu une visite du conseiller en prévention pour calculer le taux de concentration de CO₂ et, si nécessaire, condamner le local. Ce sont ces réflexes que les écoles doivent désormais adopter.

Il est nécessaire de revoir entièrement la question de la qualité de l'air dans les écoles. C'est un chantier à mener sur le long terme, de concert avec celui des bâtiments scolaires. Cette question ne pouvait donc pas être résolue pour la rentrée de cette année. L'évaluation du coût du matériel requis dépend de nombreux facteurs. Un détecteur peut coûter entre 50 et 160 euros. La Fédération Wallonie-Bruxelles compte plus de 2 700 établissements scolaires et il faudrait connaître le nombre de locaux à couvrir dans chacun d'entre eux. Le nombre de locaux par établissement est très variable et je ne dispose pas d'un inventaire. Je peux néanmoins estimer que le montant s'élèverait à plusieurs millions d'euros uniquement pour équiper les écoles de détecteurs de CO₂. L'estimation ne comprend pas les appareils de filtration d'air qui, eux, coûtent chacun plusieurs milliers d'euros.

Le *testing* préventif est un dispositif que les communes peuvent activer dans les situations de pandémie aiguë au niveau local, après concertation avec la cellule de crise locale et les acteurs de l'enseignement. Toutefois, au vu des résultats peu probants des expériences précédentes, il n'apparaissait pas opportun d'imposer de manière générale la charge d'une telle mesure qui pèse aussi sur l'organisation des enseignants, des familles et des enfants. La mesure ne coïncidait de toute façon pas avec notre approche de normalisation de la vie scolaire.

Il est utile de réfléchir à la question de l'obligation vaccinale dans la société en général, mais cette décision ne m'appartient pas, car elle ne concerne pas que l'enseignement. L'obligation vaccinale n'est pas à l'ordre du jour, sauf pour les professions du secteur de la santé.

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Madame la Ministre, votre réponse permet de clarifier la situation, au-delà des propos relayés dans la presse ou d'une circulaire. Vous avez répondu dans les moindres détails à mes questions et je vous en remercie. Il y a lieu aujourd'hui de débattre de l'obligation vaccinale des enseignants et de la population en général, au même titre que de celle du personnel de santé. Il est important de réfléchir à la vaccination dans le milieu scolaire pour contrer les variants et espérer sortir de cette quatrième vague.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez donné des explications détaillées qui nous permettent d'avoir une vue globale de la situation. Vous n'avez pas fait état de difficultés particulières.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je n'ai pas parlé du nombre de classes et d'écoles fermées, car je ne dispose pas de ces chiffres à l'heure actuelle. Ces suivis sont effectués par les services PSE au niveau local qui relèvent de la compétence de la ministre Linard. Il est évident que certaines écoles ferment

puisque, selon les protocoles, si un instituteur est positif, la classe doit fermer. Cette situation deviendra notre quotidien à moins que les protocoles changent.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Votre remarque montre bien l’acuité de la vaccination. Je souligne avec satisfaction votre initiative relative à la sensibilisation dans les écoles bruxelloises. Depuis quelques mois, la difficulté est de trouver le bon outil pour le bon public, étant donné la diversité sociale et culturelle de Bruxelles. Bruxelles est la ville la plus multiculturelle au monde, alors que la société multiculturelle de Dubaï est artificielle.

Ce genre d’initiatives prend toutefois du temps. En effet, il faut parfois solliciter des sociologues pour savoir comment parler à tel ou tel public. Vous avez lancé un très bon outil. Il est important de rassurer les parents, car, dans certains milieux, de nombreuses *fake news* circulent au sujet des effets sur la fertilité, du taux de métaux dans les vaccins, etc. Une bonne information est donc primordiale. C’est pourquoi je vous encourage à poursuivre en ce sens. Je sais que des efforts sont produits à d’autres niveaux également. J’espère aussi que la vaccination des jeunes se poursuivra. Pour les enseignants, garder le masque pour donner cours est difficile; ce serait donc bien d’en sortir.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, vous avez rappelé les consignes concernant la ventilation. Il me semble vraiment essentiel de l’avoir fait. Il faut poursuivre la mise en œuvre de cette mesure. Toutefois, selon des témoignages qui me sont parvenus, les consignes en matière de ventilation ne sont pas toujours respectées ou sont parfois oubliées au fil du temps. Cet outil me semble pourtant important, car il permet de faire appliquer correctement les mesures. Vous déclarez que cela relève de la responsabilité des services de sécurité. Disposez-vous d’un retour d’information à cet égard? Les consignes sont-elles bien appliquées? Y a-t-il un contrôle?

Vous reconnaissez que la ventilation est un élément crucial. Les experts l’affirment. Ce choix a toutefois été imposé à certains secteurs. Il me semble évident – les chiffres le démontrent – que cette mesure doit également être appliquée dans les écoles, ces établissements étant par définition à forte densité de population.

Selon vous, les moyens «Covid» peuvent être utilisés. Investir ou non dans ces appareils, pourtant reconnus comme importants et intéressants, relèvera toutefois d’un choix local. Étant donné qu’équiper l’ensemble des classes est effectivement très coûteux, équiper l’école de quelques appareils et les faire circuler me semble une bonne piste, à mettre en œuvre prochainement.

(M. Kalvin Soiresse Njall, vice-président, prend la présidence)

1.25 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme des rythmes scolaires annuels»

1.26 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme des rythmes scolaires annuels»

1.27 Question de M. Matthieu Daele à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme des rythmes scolaires et Carnaval de Malmédy»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Dans vos dossiers chauds de cette rentrée, Madame la Ministre, figure la réforme des rythmes scolaires annuels. Cette réforme figure dans l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence et sur sa feuille de route, ainsi que dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Vous avez déclaré dans la presse que vous gardiez le cap de son entrée en vigueur à la prochaine rentrée.

Si nous partageons avec vous le bien-fondé de cette réforme, nous souhaitons surtout qu'elle soit mise en œuvre dans de bonnes conditions. Comme je vous l'ai dit plusieurs fois, si vous vous appuyez bien sur l'étude commandée par votre prédécesseure à la Fondation Roi Baudouin (FRB), vous en négligez deux recommandations essentielles: laisser deux ans entre son adoption et sa mise en œuvre et se concerter avec les autres Communautés.

Je lis toutefois que vous semblez ouverte et plus flexible sur la modalité de sept semaines de cours suivies de deux semaines de congé (7/2). Vous êtes prête à en faire tantôt un 8/2 (ce qui sera le cas lors de la prochaine rentrée), tantôt un 6/2, permettant ainsi de faire coïncider, par exemple, un des congés avec les carnavals – qui font partie de notre patrimoine culturel –, mais aussi de jauger et de travailler davantage en concertation avec la Flandre.

Pour mettre en œuvre cette réforme, nombre de problèmes restent à résoudre: qu'en est-il des familles séparées ayant des enfants dans les deux systèmes, des parents enseignants dont l'enfant est scolarisé en Flandre, des locuteurs natifs qui permettaient d'alimenter nos écoles d'immersion en pénurie et qui risquent de quitter notre enseignement, des mouvements de jeunesse, de l'accueil extrascolaire, des stages, de la mobilité à Bruxelles ou le long de la frontière linguistique?

Madame la Ministre, vu les réactions des acteurs de l'enseignement, quand reprendrez-vous vos discussions avec eux sur ce dossier? Au mois de juillet, vous vous étiez engagée à rencontrer le groupe de parents et d'enseignants créé en Wallonie picarde. Or, aucun contact n'a été pris à ce jour, ne fût-ce que pour établir un calendrier.

Les acteurs de l'enseignement et les parents attendent de recevoir des informations et de discuter avec vous à cet égard. Où en sont vos discussions avec les différents secteurs touchés par cette réforme? Où en sont vos discussions avec vos collègues ministres de l'Enfance, de l'Enseignement supérieur, de la Promotion sociale, de la Jeunesse, visant à trouver des solutions pour ces secteurs? Je rappelle que l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a également émis son avis sur le sujet, précisant que cette réforme arrive trop tôt au vu des nombreux problèmes qui restent à résoudre. Elle n'y est dès lors pas favorable à ce stade. Où en sont vos contacts avec vos homologues flamands et germanophones, tant sur le plan de l'organisation de l'enseignement en tant que tel que pour l'organisation des transports en commun?

Depuis le mois de février, les syndicats réagissent par rapport à l'organisation et à la légistique à mettre en œuvre pour les enseignants, les directions et tout le personnel encadrant. Qu'en sera-t-il des congés des directions? Notons que ces dernières sont déjà sur le pont toute l'année et qu'elles seront amenées à terminer un peu plus tard et à recommencer un peu plus tôt, tout en devant organiser leur année scolaire sur une période plus courte. Avez-vous des contacts directs avec les associations de directions sur ce dossier en plus des contacts réguliers que vous entretenez sur les différents sujets avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, les syndicats et les associations de parents? J'estime que les associations de directions ont vraiment leur mot à dire sur le sujet.

Enfin, j'ajouterai que, si les annonces à la presse laissent entrevoir que tout est sur les rails et que la réforme sera mise en œuvre à la rentrée prochaine, il convient de rappeler qu'aujourd'hui, seule une note d'intention adoptée par le gouvernement existe. Il serait bon, en tant que parlementaires, que nous puissions connaître le calendrier du texte à venir.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, comme vous l'avez récemment confirmé dans la presse, la réforme des rythmes scolaires annuels devrait entrer en vigueur lors de la rentrée scolaire de 2022. Vous avez annoncé qu'un avant-projet de décret serait prochainement soumis au gouvernement, avant de faire l'objet d'un débat et d'un vote au sein de notre Parlement. Si mon groupe soutient cette réforme qui va dans le sens de l'intérêt des enfants tout en tenant compte de leurs besoins physiologiques et chrono-biologiques, plusieurs problématiques restent toutefois en suspens. Je voudrais en citer quatre.

Premièrement, il existe des difficultés liées à la scolarisation d'enfants d'une même famille dans des écoles situées en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté flamande ou en Communauté germanophone.

Deuxièmement, les écoles d'immersion en français et néerlandais, en particulier à Bruxelles, peinent chaque année à trouver des enseignants néerlandophones. Le problème risque de s'aggraver avec la réforme. En effet, les enfants des en-

seignants néerlandophones sont souvent scolarisés dans l'enseignement néerlandophone. Ces enseignants risquent de ne plus trouver d'intérêt à travailler dans un enseignement dont les vacances ne correspondent plus à celles de leurs propres enfants.

Troisièmement, compte tenu du raccourcissement des vacances d'été qu'elle prévoit, la réforme risque d'accroître la pénurie de lieux, d'équipements et de personnel d'encadrement pour les camps de vacances.

Quatrièmement, les bourgmestres des communes qui organisent des carnavals et les organisateurs de ces derniers sont préoccupés par la réforme. En effet, les congés de carnaval ne coïncideront plus nécessairement avec ces festivités qui font partie de notre patrimoine culturel et qui drainent des spectateurs venus de toute la Belgique.

Madame la Ministre, des solutions sont-elles envisagées pour les enfants d'une même famille scolarisés de part et d'autre d'une frontière linguistique? Travaillez-vous sur la problématique de la pénurie d'enseignants néerlandophones dans les écoles en immersion, qui risque de s'accroître avec cette réforme?

Avez-vous poursuivi votre concertation avec les ministres Glatigny et Linard, ainsi qu'avec les mouvements de jeunesse et les centres de vacances, sur les répercussions de la réforme sur leurs activités? Si oui, quelles sont les solutions et les aides concrètes qui en sont ressorties? Une concertation a-t-elle également été menée à ce sujet avec les Régions, les pouvoirs locaux et les gouverneurs de province?

À l'instar de ce que vous avez déjà fait avec les nombreux autres secteurs concernés par cette réforme, ne jugeriez-vous pas utile d'organiser une rencontre avec tous les bourgmestres des communes de tradition carnavalesque, ainsi que les organisateurs des carnavals, afin de discuter de la problématique de la temporalité des congés de carnaval? Sauf erreur de ma part, il a été annoncé dans la presse locale que vous alliez bientôt fixer une date de réunion avec eux.

Par ailleurs, une analyse de la pertinence de la diminution des jours blancs et de l'organisation des journées de formation obligatoire des membres du personnel de l'enseignement est-elle menée parallèlement à cette réforme des rythmes scolaires annuels? Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Enfin, pourriez-vous nous présenter une analyse des impacts budgétaires de cette réforme, non seulement sur le secteur de l'enseignement, mais aussi sur les autres secteurs concernés qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, la rentrée scolaire 2022-2023 verra l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dieu sait si je soutiens cette réforme, qui va dans la bonne direction. À mon sens et de l'avis de l'ensemble du groupe parlementaire Ecolo, il s'agit d'une avancée et d'un pro-

grès historique. Si, dans l'ensemble, cette réforme satisfait les attentes des nombreux acteurs de l'enseignement, elle se heurte pourtant – il s'agit d'un constat et non d'une remise en question de la réforme – à des réalités de terrain qui risquent de poser certains problèmes lors de son instauration.

C'est précisément le cas des villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles où la tradition carnavalesque est présente depuis plusieurs siècles. En effet, les vacances de carnaval ou d'hiver ne tomberont plus au moment du carnaval, plus précisément lors du Mardi gras. Prenons, au hasard, le carnaval de la ville de Malmedy. Certains prennent au hasard le carnaval de Binche ou un autre, mais j'avoue nourrir une affection particulière pour celui de Malmedy. Les premières traces écrites faisant mention d'un carnaval à Malmedy remontent à 1459. Par ailleurs, le carnaval de Malmedy a été inscrit, dès 2004, comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit donc d'une tradition multiséculaire ancrée dans le folklore. Il serait dommageable pour la culture et l'identité locales que le carnaval ne se déroule plus lors d'une semaine de congés scolaires, alors que cela a toujours été le cas.

Pour les nombreux parents et élèves impliqués dans les différentes sociétés locales, la perspective de mener les activités carnavalesques alors que les cours auront lieu n'a rien de réjouissant. Il en découle que certains risquent de ne pas pouvoir participer au carnaval ou, plus probablement, que certains désertent les bancs de l'école. D'un côté ou de l'autre, il y aura des absents.

Madame la Ministre, vous menez des réflexions sur l'ensemble des effets de la réforme sur les activités extrascolaires et sur les mouvements de jeunesse. À mon sens, la même réflexion me semble tout indiquée pour les carnivals. Quels aménagements, quelles concertations et quelles exceptions sont possibles? Je souhaite que l'on puisse apporter des réponses aux personnes qui, actuellement, s'inquiètent de l'organisation des carnivals dans les années à venir.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Très concrètement, depuis que le gouvernement a décidé de réformer les rythmes scolaires annuels en mai dernier, les actions entreprises ont été multiples. Une deuxième démarche a été entreprise à l'attention des ministres de l'Éducation des autres Communautés. À ce stade, comme vous l'avez entendu, une coordination de la réforme des rythmes annuels ne semble pas envisagée par les autres entités. La Fédération Wallonie-Bruxelles poursuivra donc la réforme pour les administrés francophones.

Pas plus tard que ce matin, toutefois, des instances d'avis flamandes ont encore demandé des informations à mon cabinet concernant notre projet. Le débat continue donc bel et bien à vivre en Flandre, ce qui est plutôt positif et de nature à nous rassurer. Comme je l'ai déjà déclaré, je peux également comprendre que mes homologues n'aient pas envie qu'on leur impose notre calendrier de réforme.

Je rappelle ici que l'élément neuf autant que fondamental de cette réforme est l'introduction dans le calendrier d'une alternance régulière entre une période de cours de 7 à 8 semaines de travail et une période de deux semaines de congé, ainsi que d'un raccourcissement des vacances d'été. Il n'est dès lors pas possible de faire systématiquement coïncider nos régimes de congé avec ceux des autres Communautés, car cela reviendrait à ne rien changer au système actuel. J'insiste sur ce point, car quiconque a essayé de jauger avec les calendriers scolaires comprend parfaitement ce que je veux dire. Si on veut respecter le principe de cette alternance, par exemple, Pâques tombera d'office plus tard dans l'année. Si on s'écarte de ce principe général, alors on ne change rien du tout au système actuel.

La problématique des enseignants néerlandophones des écoles en immersion est prise en compte, mais se heurte à cette limite, qu'il faut garder à l'esprit. L'ensemble des ministres wallons et bruxellois, ainsi que les pouvoirs locaux, ont été informés du modèle des rythmes choisis et du calendrier de mise en œuvre de la réforme dans un courrier rédigé conjointement avec le ministre-président. Certains nous ont demandé un échange plus spécifique. La ministre wallonne du Tourisme souhaitait, par exemple, une présentation complète de la réforme au Conseil du tourisme wallon, ce que nous avons fait.

Le gouvernement a rencontré collégialement les mouvements de jeunesse. Je vous confirme que le ministre-président a adressé un courrier à tous les gouverneurs en vue d'identifier les solutions qui pourront s'envisager pour faciliter la tenue des camps de jeunesse. Un retour est attendu pour la fin de ce mois. De façon plus large, l'ensemble des acteurs consultés pendant la phase préparatoire du dossier ont été spécialement informés de la décision, au minimum par courrier.

Les secteurs dépendant directement des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont également été invités par leur ministre de tutelle à rendre un avis sur les orientations définitives. Ces avis nous permettront de déterminer les mesures d'accompagnement utiles à la concrétisation du projet. Dans ce cadre, mes homologues Bénédicte Linard et Valérie Glatigny et moi-même poursuivons bien sûr conjointement nos efforts. Nos équipes entretiennent des échanges réguliers à cet égard. Notre objectif est d'apporter une réponse coordonnée concernant, par exemple, la réforme de l'accueil extrascolaire.

Nous avons également poursuivi le travail annoncé avec la Ligue des familles et l'Ordre des barreaux francophone et germanophone de Belgique. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour les remercier l'un et l'autre pour la collaboration fructueuse qui en a découlé jusqu'ici. Nous avons travaillé ensemble pour réunir toutes les informations et les outils pratiques qui faciliteront l'adaptation des jugements de garde pour les familles concernées. L'objectif est de produire un document d'information complet et lisible reprenant des modèles de garde adap-

tés au nouveau calendrier scolaire et les informations utiles relatives aux différentes voies par lesquelles les parents peuvent passer pour trouver un terrain d'entente. Nous espérons pouvoir proposer également des modèles de dispositif de conclusion et de jugement de garde adaptés à chaque modèle de garde produit.

En ce qui concerne les acteurs de l'enseignement, plusieurs rencontres ont eu lieu, plus particulièrement avec les organisations syndicales, afin de leur exposer de façon approfondie les différents enjeux relatifs au personnel de l'enseignement soulevés par la réforme et les adaptations conçues par l'administration afin de conserver les équilibres actuels. Tous les acteurs de l'enseignement ont encore été réunis la semaine dernière pour avoir un échange systématique sur toutes ces options techniques et les orientations d'écriture qui ont été prises dans le cadre de la rédaction de l'avant-projet de décret. Certains d'entre vous ont évoqué la question des jours blancs: cette dernière a fait l'objet d'un développement particulier lors de cet échange et doit encore être approfondie cette semaine. Notre objectif est de pouvoir faire adopter l'avant-projet de décret en première lecture dans les toutes prochaines semaines. Viendra alors la négociation formelle du texte avec les acteurs de l'enseignement avant la seconde lecture.

À l'heure où cette réponse a été préparée, le chiffrage des impacts budgétaires de la réforme était encore en cours d'affinement ou de réalisation dans les différents départements affectés. Le gouvernement a même mis en place un groupe de travail spécifique sur le sujet du financement de la réforme des rythmes, mais je ne pourrai vous livrer des précisions qu'après la première lecture de l'avant-projet de décret.

Enfin, l'importante problématique des festivités folkloriques et carnavalesques rejoint celle de la désynchronisation des congés entre Communautés. Si les vacances d'hiver ou de Noël et la majeure partie des vacances d'été resteront bien alignées, je comprends que ces deux questions restent un point d'attention majeure pour le public qu'elles concernent. Compte tenu du fait que les calendriers annuels influent directement sur l'organisation générale de l'enseignement, il n'est pas possible d'envisager l'instauration de calendriers particuliers ou de mesures d'exception ponctuelles.

En revanche, nous travaillons à des pistes de solution très concrètes qui pourraient permettre de mitiger encore mieux les décalages observés, mais sans remettre en question les principes cardinaux de la réforme dont je vous parlais tout à l'heure – il s'agit là d'un jeu d'équilibriste. Par ailleurs, les écoles ont déjà aujourd'hui la possibilité de suspendre des cours, à condition de reporter le temps suspendu à un autre moment de l'année. Ces dispositions constituent évidemment une première solution pour couvrir le ou les cours concernés. Nous envisageons également de réintroduire les festivités locales comme motif de

suspension de cours. Donc nous sommes en train de travailler, là aussi, à des pistes de solution.

Enfin, même si nous n'avons effectivement pas organisé de rencontre, mon cabinet a répondu de manière systématique à une série de sollicitations écrites du collectif de Wallonie picarde.

Mme Mathilde Vadorpe (cdH). – Madame la Ministre, pour ce qui est du collectif, ce matin encore, ses membres m'ont dit qu'ils n'avaient pas eu de réponse à leurs sollicitations et à leurs demandes. Concernant le calendrier intermédiaire, je l'ai aussi retourné dans tous les sens pour arriver à dix scénarios. Je pense qu'il est possible de sauver le Mardi gras, en jugeant sur six à huit semaines. Puisqu'on peut ajouter une semaine au modèle 7/2 pour passer à huit semaines, on peut sauver le Mardi gras en passant à 6 semaines. Pour Pâques, effectivement, c'est plus compliqué, sachant qu'aujourd'hui déjà, le lundi de Pâques ne tombe pas toujours pendant les vacances. Nous pourrions donc jauger de cette manière en travaillant sur six à huit semaines, et ainsi sauver au moins le carnaval et, en fonction des années, une semaine commune avec la Flandre pour Pâques également.

Je vous admire, Madame la Ministre, car vous avez des super-pouvoirs! Vous avez consulté tout le monde et vous avez trouvé des solutions à tous les problèmes. À chaque fois que je vous interpelle, vous me répondez que vous travaillez et que vous trouvez des solutions. Bravo pour vos super-pouvoirs! Ils vous permettent de convaincre les amis des autres Communautés et de trouver des solutions aux problèmes des enfants en Flandre, des locuteurs natifs, de l'immersion et aux multiples scénarios des familles séparées et des jugements, mais aussi des solutions pour la mobilité, le statut du personnel, la formation des enseignants, les mouvements de jeunesse, les activités extrascolaires, le carnaval et tant d'autres.

Cependant, vous niez toute une partie de l'étude de faisabilité de la FRB. Vous niez le fait que, depuis février, les syndicats se sont braqués et estiment ne pas avoir été entendus. Vous niez enfin les réactions et remarques que vous recevez, en réaffirmant que la date est acquise. Aux yeux et à la barbe des parlementaires, vous niez la démocratie parlementaire et la force de proposition politique qui doit faire vivre notre Parlement. Je le regrette.

Nous opérons dans le cadre d'un vaste chantier et j'ai vraiment l'impression aujourd'hui que vous n'avez pas l'ensemble des corps de métier avec vous, que vous ne respectez ni les cahiers des charges ni les plans des architectes. Il faut encore plancher sur ces questions, sans quoi malheureusement, nous échouons!

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, le groupe MR est favorable à cette réforme, qui est dans l'intérêt des élèves et des enseignants. Les temps des cours et des congés seront mieux rythmés et mieux structurés. Je suis

d'accord avec vous: si l'on donne raison à tel secteur qui souhaite modifier les congés, il faut aussi donner raison à tel autre secteur, ce qui déstructurera complètement la réforme pour en définitive l'annihiler. Il faut donc garder le principe de sept semaines de cours suivies de deux semaines de congé.

Néanmoins, j'ai soulevé certains points à ne pas négliger si l'on veut que cette réforme soit une réussite et tienne compte du secteur de l'enseignement ainsi que de tous les autres secteurs de la société qui dépendent inévitablement des rythmes scolaires. Dans un arrondissement comme Verviers, et plus largement dans la province de Liège, par exemple, les solutions que vous apporterez seront importantes. En effet, nous sommes proches des Communautés flamande et germanophone; plusieurs de nos communes ont des traditions carnavalesques et comportent de nombreux endroits de camp. Je suivrai donc avec attention les avancées de ce dossier.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, on dit que les Malmédiens sont de drôles de gens qui sont aussi têtus. Je suis très heureux d'entendre que vous avez quelques pistes. Certes, elles doivent être affinées, concertées et testées. Je ne vous demande pas aujourd'hui de trancher, mais, en tout cas, vous avez fait preuve d'écoute et de compréhension, ce qui est le préalable nécessaire.

Vous avez indiqué que vous n'envisagiez pas un changement global ni des exceptions ponctuelles dans le temps. En revanche, des exceptions ciblées localement pourraient être envisagées. Cette piste doit être testée et concertée. Il faut avancer sur cette question et trouver des solutions afin que nos carnavals se déroulent avec le plus grand nombre possible. Le folklore est aussi une partie de l'éducation.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

1.28 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Accompagnement personnalisé des élèves»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises sur la mise en œuvre du processus d'accompagnement personnalisé prévu par le Pacte pour un enseignement d'excellence. En septembre 2020, je vous ai plus précisément interrogée sur le timing selon lequel le dispositif serait progressivement opérationnel dans les enseignements primaire et secondaire.

Initialement prévu pour débiter en première et deuxième années primaires durant la présente année scolaire, ce dispositif a été reporté à la rentrée de 2022, compte tenu de la crise sanitaire. C'est ce que vous avez précisé lors de nos débats budgétaires en commission, le 24 novembre dernier.

Vous m'avez par ailleurs informée que les expériences pilotes liées à la mise en œuvre de ce système, initialement prévues jusqu'en juin 2020, avaient été pro-

longées d'une année. Vous avez ajouté que deux processus d'évaluation avaient été instaurés: l'un visant à mesurer l'efficacité de ces expériences pilotes, l'autre, mené par le Service général de l'inspection (SGI), visant à évaluer l'organisation de l'accompagnement personnalisé spécifique créé lors de l'année scolaire précédente par le décret du 17 juillet 2020 visant l'octroi, pour l'année scolaire 2020-2021, de moyens supplémentaires permettant de déployer, à la suite de la crise sanitaire de la Covid-19, des pratiques de différenciation des apprentissages dans les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire relevant des classes 1 à 10 en vertu du classement établi par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2020 établissant le classement des implantations de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009, organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité. Vous terminiez en disant que «nous pourrions donc tirer davantage d'enseignements de ces expériences et ainsi décider des initiatives et des mesures à prendre ou à soutenir».

Les expériences pilotes prolongées durant cette année scolaire 2020-2021 ont-elles fait l'objet d'un rapport d'évaluation comme prévu? Ont-elles bien été maintenues ou ont-elles été reportées en raison de la crise sanitaire?

Par ailleurs, quelles sont les conclusions du SGI concernant l'évaluation des moyens prévus par le décret du 17 juillet 2020? Quels enseignements utiles retirez-vous de ces différents rapports et évaluations? Cela entraîne-t-il certains ajustements quant aux modalités initialement prévues? Le dispositif sera-t-il bien généralisé, en commençant par les première et deuxième années primaires, lors de la rentrée scolaire de 2022? De manière générale, pourriez-vous refaire le point sur ce dossier?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Les deux expériences pilotes relatives à l'accompagnement personnalisé, l'une dans l'enseignement fondamental et l'autre dans le secondaire, ont bien été maintenues malgré la crise sanitaire. Les conditions de mise en œuvre de ces expériences ont parfois dû être réaménagées, mais les équipes de recherche ont pu poursuivre leurs travaux et les rapports de recherche ont bien été transmis à l'administration à la fin du mois d'août dernier.

Le rapport d'évaluation final pour l'enseignement fondamental est prévu pour le mois d'octobre 2021, celui pour l'enseignement secondaire pour janvier 2022. L'évaluation menée par le SGI a permis de mettre en lumière des pratiques majeures, pouvant nourrir la réflexion sur la mise en œuvre de la différenciation et de l'accompagnement personnalisé dans le cadre de l'instauration du tronc commun.

Nous pouvons par exemple citer la remédiation immédiate sous la forme du co-

enseignement, qui permet d'allier à la fois l'apprentissage mené avec le groupe classe et une intervention immédiate en fonction des besoins à satisfaire. Nous pouvons également évoquer l'aide en ligne par l'intermédiaire d'une plateforme qui permet une meilleure personnalisation de la prise en charge des élèves, ou encore la désignation d'une personne-ressource pour la coordination pédagogique, le déploiement numérique ou le contact entre l'école et la famille.

Cela étant dit, les premiers enseignements des expériences pilotes confirment que le renforcement de l'encadrement durant quelques périodes par semaine, dans le sens de celui prévu dans le code, associé à une collaboration entre différents intervenants, constitue un levier important pour augmenter les possibilités de différenciation pour chaque élève, comme le préconise le Pacte pour un enseignement d'excellence. Je m'en réjouis et j'imagine qu'il en est de même pour vous.

Cette configuration de travail novatrice implique pour les enseignants d'importants changements de conception et de culture, qu'il va falloir accompagner en matière de formation, d'outillage didactique et pédagogique, mais aussi d'engagement de personnel chargé de l'accompagnement personnalisé. Les conclusions de ces expériences nous amèneront bien entendu à adapter et à affiner les modalités d'organisation de l'accompagnement personnalisé. Le principe des expériences pilotes est de faire évoluer un dispositif.

Enfin, les rapports d'évaluation finaux permettront de préciser les conclusions et recommandations déjà reçues dans les rapports d'évaluation intermédiaires. Celles-ci alimenteront principalement le travail de rédaction du futur décret relatif aux dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé, en vue de les généraliser à partir de septembre 2022 avec l'entrée des première et deuxième années primaires dans le tronc commun.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Bien que le dispositif d'accompagnement personnalisé des élèves fût prévu avant la crise sanitaire, cette dernière a mis en exergue sa nécessité. Ainsi, je suis rassurée par les avancées dans ce dossier et suis heureuse d'apprendre que le dispositif entrera progressivement en vigueur à partir de 2022.

1.29 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Relations familles-écoles»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, depuis le début de la législature en cours, je suis déjà intervenue à plusieurs reprises au sein de notre commission à propos de l'importance de renforcer les relations et d'améliorer la communication entre les familles et les écoles. Dans un article paru dans le journal «*L'Écho*» le 7 juillet dernier, certains acteurs comme l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) et la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) évo-

quent même une «crise de confiance» entre les parents et les équipes pédagogiques. Celle-ci existait déjà avant la crise sanitaire, mais elle se serait fortement aggravée depuis, du moins dans certaines écoles. Nos avis convergent sur la nécessité de prendre des mesures afin que les parents soient concrètement investis dans la vie scolaire de leurs enfants et dans une collaboration constructive avec les membres de l'équipe éducative. Votre gouvernement en fait d'ailleurs un objectif dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC).

Pour rappel, le chantier n° 16 du Pacte pour un enseignement d'excellence porte sur cette thématique et prévoit, avant d'élaborer une stratégie globale, d'analyser un échantillon des plans de pilotage de la première vague afin de relever les bonnes pratiques visant à renforcer les relations entre les familles et les écoles. Toutefois, lors de la réunion du 20 octobre 2020 de la commission de l'Éducation, vous avez précisé que les données récoltées au cours d'un sondage effectué sur un échantillon des plans de pilotage ne pouvaient pas être utilisées telles quelles pour réaliser un cadastre des dispositifs adoptés par les écoles, car les informations avaient été collectées sous des formes rédactionnelles et avec des niveaux de précision très diversifiés. Vous aviez prévu, quand la crise sanitaire le permettrait, de recontacter les écoles pour affiner cette première collecte de données. Pour ce faire, une nouvelle stratégie devait être établie pour collecter des informations plus uniformisées avant la fin de l'année 2020.

En ce qui concerne le bien-être et le climat scolaire, vous avez également précisé que l'Université de Liège (ULiège) et l'Université de Louvain (UCLouvain) étaient occupées à élaborer un outil commun pour toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, celui-ci devant permettre d'évaluer et d'objectiver les forces et faiblesses en tenant compte des élèves, des parents et des équipes éducatives. L'enquête a toutefois été retardée en raison de la crise sanitaire.

Lors de la réunion du 8 décembre 2020 de notre commission, en réponse à une question portant sur la problématique du décrochage scolaire, vous avez indiqué qu'il était «nécessaire de développer la relation entre l'école et la famille dans l'objectif d'une meilleure information sur les conséquences de l'absentéisme, d'une meilleure prévention grâce à l'amélioration des procédures de signalement et d'une clarification du rôle des intervenants et de la communication avec les parents».

Une nouvelle stratégie visant à récolter des données utiles et utilisables à travers les plans de pilotage a-t-elle été élaborée? Compte tenu de la crise sanitaire, cette collecte de données a-t-elle pu débuter? Dans le cas contraire, quand sera-t-elle menée? Avez-vous déjà eu des échanges avec les fédérations d'associations de parents quant aux différents dispositifs? Où en est l'élaboration de l'outil commun visant le bien-être et le climat scolaire qui doit être réalisé par l'ULiège et l'UCLouvain? Où en sont vos travaux relatifs à l'amélioration des relations familles-écoles, particulièrement en ce qui concerne le décrochage scolaire?

Pourriez-vous refaire le point sur le chantier n° 16 du Pacte pour un enseignement d'excellence? Plus spécifiquement, quel est l'état d'avancement des mesures envisagées afin de faire des parents de véritables partenaires des équipes pédagogiques?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le projet de cadastre des dispositifs formels et informels est sur le métier, mais la pandémie a quelque peu réduit la cadence de travail. Cependant, cela nous a permis de réfléchir à une articulation plus transversale avec d'autres chantiers. Ainsi, une note d'orientation commune aux chantiers n° 16 et n° 1 du Pacte pour un enseignement d'excellence a été élaborée pour proposer les grandes lignes d'un modèle de création d'un dispositif de partage de pratiques liées aux relations écoles-familles. Par ailleurs, les plans de pilotage constituent une mine d'informations sur les objectifs et actions des écoles; une réflexion est en cours pour déterminer la façon d'extraire ces informations. Néanmoins, à ce stade, aucun projet ne concerne exclusivement une récolte de données portant sur les relations écoles-familles.

En revanche, les centres PMS vont contribuer à la poursuite des objectifs d'amélioration du système éducatif au travers des quatre domaines d'intervention prioritaires. Parmi ces domaines figure l'accompagnement dans la mise en place du partenariat éducatif entre l'école et la famille autour des besoins de l'élève, dès l'entrée dans l'enseignement maternel. En outre, dans le cadre des travaux du chantier n° 13, qui a trait au décrochage scolaire, un temps est dédié aux relations familles-écoles dans toutes les réflexions et propositions qui s'en dégagent.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Ce chantier est complexe, certes, mais il est aussi très important pour accroître la qualité de notre enseignement. En effet, il passe aussi par une implication concrète et constructive des parents dans la vie scolaire de leurs enfants. À cette fin, il est nécessaire de réaliser une analyse des bonnes pratiques, qui pourront ensuite être généralisées. Il faut aussi tenir compte des sensibilités caractéristiques des écoles et du public, car les données peuvent varier considérablement d'un établissement scolaire à un autre.

Je note que le travail de recensement des différentes pratiques est toujours en cours et qu'une note d'orientation spécifique à cet objectif et visant les chantiers n° 1 et n° 16 a été déposée. J'aurais aimé en connaître les orientations et ne manquerai donc pas de vous réinterroger prochainement à ce sujet.

1.30 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Décrochage scolaire en hausse dans le contexte de crise sanitaire»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises sur le décrochage scolaire dans l'enseignement obligatoire. La situation s'est aggravée dans le contexte de crise

sanitaire que nous vivons depuis plus d'un an et demi. Compte tenu du contexte actuel et de la priorité consistant à maintenir le plus de jeunes possible accrochés à l'école, la mise en œuvre du chantier n° 13 relatif à la lutte contre le décrochage scolaire devrait être accélérée, comme ce fut le cas pour d'autres chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence, tels que celui relatif à la transition numérique.

Lors de la réunion du 23 mars dernier de notre commission, vous m'avez indiqué travailler avec la ministre Glatigny dans le but de renforcer la collaboration entre les services de l'aide à la jeunesse et ceux de l'enseignement pour obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires. Vous avez réaffirmé que vos cabinets et administrations respectifs seraient amenés à collaborer sur certains projets du chantier n° 13, notamment sur la réforme du décret du 21 novembre 2013 organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation.

Vous avez ajouté que le chantier 13 était complexe, puisqu'il se compose de trois axes, à savoir la prévention, l'intervention et la compensation, et qu'il nécessite la coordination de nombreux intervenants et de plusieurs secteurs. Vous avez cependant indiqué que l'agenda de vos travaux se précisait et que vous pourriez prochainement m'apporter plus de précisions à cet égard.

Pourriez-vous nous présenter des chiffres actualisés du nombre d'élèves en absence injustifiée durant la dernière année scolaire? Pourriez-vous aussi nous présenter l'agenda des travaux du chantier n° 13, ainsi que la méthode de travail retenue?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Sans réelle surprise, nous constatons malheureusement une forte augmentation de l'absentéisme des élèves pour l'année scolaire 2020-2021. L'an dernier, mes services ont ouvert 4 430 dossiers dans l'enseignement maternel, 19 779 dans l'enseignement primaire et 25 196 dans l'enseignement secondaire. Cela représente un total de 49 905 dossiers.

Tous niveaux d'enseignement confondus, l'absentéisme des élèves est ainsi passé de 6,59 % à 8,95 % en Région de Bruxelles-Capitale et de 4,49 % à 6,5 % en Région wallonne. Ces chiffres ne correspondent probablement pas tout à fait à la réalité, et sont donc à prendre avec un certain recul, car les absences aux cours à distance n'ont pas été recensées. Or, dans les deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement spécialisé, lorsque ce fut possible, l'hybridation des apprentissages a été mise en œuvre entre le 16 novembre 2020 et le 7 mai 2021, soit durant une grande partie de l'année scolaire.

La crise sanitaire a des conséquences désastreuses pour nos jeunes. Nous met-

trons tout en œuvre pour les accompagner au mieux et réactiver leur motivation et leur engagement. À cette fin, des moyens exceptionnels ont été dégagés en urgence pour soutenir les élèves tant sur le plan pédagogique que sur le plan psycho-affectif.

Je ferai tout pour que cette année scolaire se déroule le plus normalement possible, même si je reste toujours tributaire de la situation sanitaire. Nous disposons aujourd'hui d'éléments qui démontrent que les mesures doivent rester proportionnées et que l'enseignement en présentiel est absolument nécessaire pour l'ensemble des élèves.

D'un point de vue structurel, le chantier n° 13 vise à mettre au point une lutte plus efficace contre le décrochage scolaire. Pour ce faire, il est prévu d'élaborer une réforme très complexe. Agir contre le décrochage suppose de coordonner les actions de nombreux intervenants et de plusieurs secteurs. Le travail se poursuit progressivement et le calendrier du chantier se réorganise après avoir été, lui aussi, fortement perturbé par la crise. Je ne manquerai pas de vous informer dès qu'un agenda aura été fixé. En attendant, je vous assure que le chantier avance.

La méthode adoptée est identique à celle utilisée dans les autres chantiers du Pacte. Elle comprend notamment l'étape essentielle de présentation de notes d'orientation aux membres du Comité de concertation du Pacte.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, les chiffres que vous avez communiqués confirment malheureusement que le décrochage scolaire s'est amplifié avec la crise sanitaire. C'est loin de l'objectif fixé par les décrets, à savoir réduire de moitié le décrochage scolaire d'ici 2030. Espérons que le phénomène s'amenuisera avec la rentrée scolaire à 100 % en présentiel et grâce aux moyens considérables que vous avez débloqués. Ces budgets complémentaires permettront de déployer un dispositif exceptionnel de soutien pédagogique et éducatif dans l'enseignement fondamental et secondaire.

Toutefois, le décrochage scolaire était déjà un problème structurel avant la crise de la Covid-19. Il est nécessaire d'accélérer les travaux du chantier n° 13. Dès lors, je suis déçue de ne pas pouvoir connaître votre agenda. Je vous interrogerai à nouveau sur le sujet.

1.31 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluation des moyens accordés aux écoles à encadrement différencié»

1.32 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Encadrement différencié»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée à plusieurs reprises sur l'évaluation des moyens accordés aux écoles à encadrement différencié et je voudrais refaire le point sur ce dossier aujourd'hui. Lors des réunions du 1^{er} juin et du 12 juillet derniers de notre commission, je sollicitais l'obtention du rapport d'évaluation triennal déposé en mai dernier par la Commission de pilotage du système éducatif (Copi). Vous me précisiez que vous deviez d'abord analyser ce point avec l'administration pour déterminer s'il était possible de transmettre ce rapport aux parlementaires de notre commission.

Sans citer de chiffres, vous précisiez que le constat général, pour tous les indicateurs de parcours et des évaluations externes, montrait que les résultats étaient systématiquement plus faibles pour les élèves de l'encadrement différencié par rapport à ceux de l'enseignement ordinaire, et ce, pour toutes les années observées. Vous ajoutiez que ces analyses ne permettaient pas d'identifier une amélioration sur les différents indicateurs de parcours des implantations après leur entrée dans le dispositif. Si je ne dispose toujours pas à l'heure actuelle de ce rapport d'évaluation, j'ai toutefois pu en prendre partiellement connaissance à la lecture d'un article du journal *«Le Soir»* du 28 juillet dernier, qui précisait avoir pu se le procurer.

Selon ce rapport et les chiffres datant de 2019, alors que le taux de redoublement est resté relativement stable dans l'ensemble – 3 % dans l'enseignement primaire et 13 % dans l'enseignement secondaire –, je note qu'il a augmenté dans les écoles à encadrement différencié, passant, entre 2017 et 2019, de 5,1 % à 5,8 % dans l'enseignement primaire et de 17,5 % à 19,5 % dans l'enseignement secondaire. L'écart se creuse également au niveau du taux de retard scolaire: en secondaire, le taux d'élèves accusant un retard scolaire de deux ans et plus passe de 31,3 % à 40,5 % pour les écoles à encadrement différencié (+ 9,2 %) alors que pour l'ensemble des écoles, il passe de 18,1 % à 20,6 % (+ 2,5 %).

Je ne sais pas si ces chiffres rapportés sont corrects ou pas; j'imagine cependant que *«Le Soir»* les a bien retranscrits. Je suis déçue de les obtenir par ce biais-là. C'est pour cette raison que je me permets d'insister de nouveau pour disposer de ce rapport. Au-delà d'une comparaison avec les autres écoles et de l'absence d'une amélioration des indicateurs au sein des écoles à encadrement différencié, le constat s'impose encore davantage, malheureusement: les indicateurs empiraient d'année en année dans les écoles à encadrement différencié.

Ces constats renforcent ma demande, que vous partagiez, de mener une évaluation qualitative poussée des conséquences de ce dispositif d'encadrement différencié en vue de son amélioration. Vous me répondiez en juillet dernier que les réflexions étaient encore en cours au sein de l'administration à ce sujet et que ce ne serait que lorsque cette évaluation d'impact aura pu être réalisée que nous pourrions déterminer les adaptations à introduire, le cas échéant, dans le disposi-

tif de l'encadrement différencié.

Pourriez-vous à présent nous adresser ce rapport d'évaluation du mois de mai 2021, mais aussi les rapports triennaux antérieurs sur lesquels je n'arrive pas à mettre la main?

Où en sont les réflexions de l'administration par rapport à la manière d'évaluer qualitativement ce dispositif? Quels seront les indicateurs qualitatifs à y intégrer? Cette évolution dans les méthodes d'évaluation des moyens accordés ne nécessite-t-elle pas une modification décrétable? Dans l'affirmative, dispose-t-on déjà d'un calendrier?

Compte tenu des chiffres qui interpellent et qui figurent dans ce rapport révélé par le journal «*Le Soir*», envisagez-vous de réformer à brève échéance ce dispositif pour le rendre efficient? Dans l'affirmative, selon quelle méthodologie et quel calendrier?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, vous disposez depuis le mois de mai du dernier rapport de la Copi sur l'encadrement différencié. Pour rappel, l'encadrement différencié vise à offrir à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité. Partant du constat cent fois renouvelé que le niveau de réussite des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles est encore très fortement lié à leur niveau socio-économique, ce dispositif prévoit plus de moyens pour les établissements présentant les indices socio-économiques les plus faibles.

Cependant, il existe un problème: en effet, à lire ledit rapport, ce dispositif ne semble pas atteindre les objectifs annoncés, ou, du moins, il est compliqué de prouver qu'ils ont été atteints – il est important de souligner ce dernier élément. Les résultats des élèves bénéficiant de l'encadrement différencié sont en effet systématiquement moins bons que ceux des autres élèves. Certains diront toutefois que l'on compare là des pommes et des poires: pour vérifier l'intérêt de l'encadrement différencié, il faudrait comparer des établissements ayant le même indice socio-économique, dont l'un bénéficie de l'encadrement différencié, et l'autre pas. On comprend la difficulté que cela représente; comme le soulignent certains experts, il faut éviter de tirer des conclusions hâtives à partir du rapport. Il y a fort à parier que, sans ces moyens, les écarts constatés seraient encore plus grands.

Madame la Ministre, que pensez-vous des conclusions du rapport de la Copi? Comment envisagez-vous d'objectiver l'efficacité réelle du dispositif, et donc la répartition adéquate des importants moyens prévus?

Le professeur Benoît Galand, un spécialiste dont l'expertise est reconnue mondialement, a suivi pendant plusieurs années des établissements bénéficiant d'un encadrement différencié et il évoque plusieurs pistes: s'attaquer plus frontalement aux origines des inégalités scolaires, miser davantage sur

l'accompagnement des écoles concernées, ou encore concentrer plus de moyens sur un nombre plus réduit d'écoles pour éviter un phénomène de dispersion. Que pensez-vous de ces différentes pistes? Si vous les jugez pertinentes, comment comptez-vous les appliquer?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Ma réponse sera malheureusement assez brève et je m'en excuse. Je veillerai à ce que le dernier rapport d'évaluation vous parvienne rapidement. Pour le reste, je ne dispose pas encore aujourd'hui des propositions de mon administration concernant les modalités de l'évaluation qualitative qui sera menée. Dès lors, vous comprendrez qu'il m'est impossible de répondre aux différentes questions très concrètes que vous me posez.

Compte tenu de ceci, et du fait qu'il a été démontré que le rapport disponible ne constituait pas une évaluation valable de l'efficacité du dispositif de l'encadrement différencié, je ne peux évidemment pas envisager de réformer le système sur cette seule base. J'insiste sur ce point.

Par ailleurs, pour faire écho aux propos du professeur Galand que vous relayez, nous savons que les moyens consacrés à l'encadrement différencié sont très faibles. Ils représentent un budget de quelques dizaines de millions d'euros qui vont aux 20 % des écoles les plus défavorisées du système scolaire, qui concentrent globalement énormément de difficultés et de pauvreté. Certains jugeront que c'est trop, mais je vous assure que, sur le terrain, ces moyens sont absolument indispensables.

Par ailleurs, je rappelle que la dernière réforme du décret date d'environ quatre ans. Elle est donc récente et indique que le système avait déjà été repensé.

Je vous ferai donc parvenir le rapport d'évaluation et nous aurons l'occasion d'en débattre une nouvelle fois quand mon administration m'aura transmis les données nécessaires.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Outre le fait d'obtenir ce rapport de la Copi, j'insiste également pour recevoir les précédents rapports. Ils pourraient d'ailleurs se révéler intéressants pour l'ensemble des membres de notre commission. Je reviendrai vers vous, Madame la Ministre, pour le calendrier et la méthodologie. À mon sens, la situation interpelle, même si je ne mets pas en cause le fait qu'il existe des périodes supplémentaires.

En revanche, sauf erreur de ma part, les écoles peuvent très bien décider d'engager, par exemple, un peintre à l'aide de ces moyens. Est-ce vraiment utile? Combien d'écoles engagent-elles un peintre plutôt qu'un éducateur? Je plaide en conséquence pour une évaluation qualitative. Par ailleurs, peut-être que l'évaluation quantitative dont vous disposez précise le nombre d'écoles qui utilisent ces moyens pour engager des ouvriers et du personnel pour rénover les établissements plutôt que du personnel éducatif?

Vous comprenez mon insistance pour obtenir ledit rapport afin de le déterminer très exactement, tout en plaidant de nouveau pour une instauration rapide de cette évaluation qualitative qui permettrait de réformer, à brève échéance, ce dispositif qui montre toute son inefficacité lorsqu'on scrute les chiffres parus dans la presse. Je serai très attentive aux suites réservées à ce dossier.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse qui a le mérite de la franchise. Le professeur Benoît Galand affirme d'ailleurs dans la même édition du journal *«Le Soir»* que «de politique ne s'est pas donné les moyens de savoir si l'encadrement différencié avait un effet». Quand je lis cette phrase qui m'a marqué, je vous donne raison quant à la nécessité d'attendre une analyse objective de l'administration. Ses spécialistes peuvent en effet nous dire quels sont les effets concrets de cet encadrement différencié.

Au-delà et pour rebondir sur les propos tenus à l'instant par Mme Cortisse, il faut de surcroît déterminer où les moyens sont réellement affectés et de quelle manière ils sont utilisés. Néanmoins, il subsiste une question, celle de l'accompagnement du point de vue des projets pédagogiques.

À Bruxelles, on recense ainsi des cas rares, mais qui existent, d'écoles qui étaient complètement délaissées par les familles avant de revoir leur projet pédagogique de fond en comble tout en étant correctement accompagnées dans cette démarche. Qu'a-t-on constaté? Les gens y sont revenus au point qu'aujourd'hui on se pose des questions sur le fait que des familles riches y prennent le pas sur les familles précarisées dont les enfants se trouvaient auparavant dans ces écoles.

Il ne suffit ainsi pas d'octroyer des moyens pour objectiver ensuite la situation. Il faut savoir comment le corps pédagogique s'en sert et comment on peut l'accompagner pour que le dispositif se révèle efficient. Pour cette raison, le rapport et cette analyse attendue de l'administration s'avèrent importants pour déterminer quel type d'accompagnement permettrait une utilisation plus efficace et efficiente de ces moyens.

1.33 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Avancées effectuées dans le cadre du projet d'école multilingue d'Anvaing»

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, lors de la rentrée scolaire de ce 1^{er} septembre, le ministre-président et le ministre du Budget wallons se sont rendus à l'Athénée Royal Lucienne Tellier d'Anvaing, porteur d'un beau projet d'école multilingue, comme vous l'avez fait précédemment. Cette nouvelle visite ministérielle montre l'importance qu'accordent les acteurs francophones wallons à ce projet et leur volonté de le concrétiser.

L'Athénée lance d'ailleurs cette année sa première classe multilingue: 34 élèves

suivront des cours en français, en néerlandais et en anglais. Les universités partenaires, à savoir l'Université libre de Bruxelles (ULB) et la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB) estiment que quatre mois d'adaptation seront nécessaires avant d'observer les résultats de cette double immersion. Un premier bilan sera néanmoins tiré avec les parents des élèves concernés à la fin du mois de septembre.

Toutefois, ce projet est sujet à certains changements législatifs devant intervenir cette année. Le lancement effectif d'une classe multilingue signifie-t-il que les avancées législatives nécessaires ont été résolues et effectuées? Le projet de décret mentionné lors de la précédente réunion de notre commission a-t-il été rédigé? Des obstacles législatifs demeurent-ils? Qu'en est-il des évaluations externes dans les langues cibles? Vos services supervisent-ils le lancement de cette classe multilingue? Avez-vous connaissance de projets immersifs de ce type dans d'autres zones du territoire belge, notamment dans les nombreuses zones limitrophes?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, au mois de juillet dernier, en réponse à votre question sur la continuité de l'immersion dans l'enseignement, je vous ai indiqué que je soumettrais bientôt au gouvernement un avant-projet de décret autorisant l'enseignement en double immersion dès la première année de l'enseignement secondaire, et ce, non seulement sur le territoire bruxellois, mais aussi dans le reste de la Communauté française. Le texte est prêt, mais j'attends encore l'avis de l'Inspection des finances sur ce dossier. L'adoption de ce dispositif conforterait l'assise réglementaire du projet lancé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) à Anvaing avec mon autorisation. Elle devrait également faciliter la concrétisation d'autres projets d'enseignement en immersion tels que celui mené par la ville de Bruxelles, qui souhaite créer une école organisant la double immersion en partenariat avec l'ULB et la VUB. C'est la seule initiative de ce type dont j'ai connaissance. Lors de son parcours, ce texte sera notamment soumis à l'avis de l'organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par immersion, en plus des procédures de négociation réglementaires.

Les équipes éducatives éprouvent des difficultés à comprendre pourquoi les évaluations internes certificatives doivent être organisées dans la langue d'immersion tout au long de la scolarité, alors que les épreuves externes communes ne le sont pas. Ce système nous permet néanmoins de garantir que tous les élèves soient certifiés sur une même base, tout en garantissant que les difficultés éventuelles liées à la situation en immersion puissent être prises en compte. Dans la mesure où les compétences à atteindre sont identiques, que l'élève suive un enseignement en immersion ou non, mon administration estime qu'il est logique que les épreuves externes communes soient dispensées dans la même langue pour tous.

Par ailleurs, la confection d'épreuves différentes pour chaque langue

d'immersion est un processus plus complexe qu'une simple traduction. En effet, il convient de garantir l'égalité du niveau de difficulté des épreuves. Or, les experts en didactique de la matière concernée ne maîtrisent pas forcément les nuances des différentes langues et les traducteurs ne connaissent pas forcément les référentiels sur lesquels s'appuient les épreuves. L'objectif d'équité visé par les épreuves externes communes ne pourrait dès lors pas être assuré. Je tiens à être extrêmement vigilante sur ce point précis; le débat à ce sujet se poursuivra certainement.

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, j'espère que, grâce à votre détermination, les travaux de rédaction du décret seront menés à bien, car ce texte constituera la base juridique de l'expérience que vous avez autorisée à Anvaing. J'ai noté les consultations que vous avez menées dans ce cadre et le stade où se trouve le projet. Nous pouvons raisonnablement penser que tout se passera comme voulu.

L'égalité de traitement et la base de l'évaluation externe sont effectivement de réels problèmes à résoudre. Vous êtes allée plus loin que lors des échanges précédents en soulignant certaines difficultés, lesquelles ne laissent pas penser que la question sera réglée dans les mois qui viennent. Néanmoins, rappelons que les conditions d'évaluation peuvent perturber les étudiants et influencer sur leur réussite; vous en êtes certainement consciente. Nous devons donc rester vigilants à cet égard.

1.34 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Avancée de la révision du protocole d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Il est inutile de citer une énième fois les objectifs clairs relatifs à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) inscrits dans le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret «Missions»), tel que modifié par le décret du 12 juillet 2012 modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire, dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), dans le Plan «Droits des femmes» et dans le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Tous ces textes rappellent l'importance de généraliser, de pérenniser et de labelliser l'EVRAS. Je les invoque dès que je vous interroge sur le sujet, Madame la Ministre.

Avant les vacances d'été, je m'étais étonnée des chiffres concernant les programmes d'EVRAS dispensés aux élèves bruxellois. En effet, à peine 15 % d'entre eux ont bénéficié d'une formation EVRAS durant leur scolarité. Mes collègues et moi-même, nous vous avons rappelé la nécessité d'avancer dans ce dossier.

Par ailleurs, nous avons constaté qu’aucune information n’était disponible sur les programmes d’EVRAS dispensés dans les écoles wallonnes. En janvier dernier, vous avez expliqué que les données devaient être recueillies au moyen d’un outil d’encodage électronique commun facilitant le partage d’informations sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez également annoncé la tenue de consultations en vue d’adopter un système partagé de récolte de données. Qu’en est-il six mois plus tard? Les consultations ont-elles été menées? Quelles en sont les conclusions?

Concernant la réécriture du protocole d’accord relatif à la généralisation de l’EVRAS, où en sont les travaux du groupe de travail associant votre cabinet à ceux de la ministre wallonne Christie Morreale et de la ministre-présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) Barbara Trachte? Êtes-vous arrivées à une première version du texte? Dans l’affirmative, quand pourrions-nous en prendre connaissance?

Concernant le contenu des formations et leurs objectifs, vous nous expliquez depuis plus d’un an que de nombreuses parties prenantes doivent être consultées. Je salue cette démarche participative, mais il importe aujourd’hui de faire le point sur l’avancement de ces consultations. Pouvez-vous dresser un état des lieux?

En janvier, vous avez cité les différents groupes de travail à l’œuvre: un premier groupe de travail s’est lancé dans la définition des contenus des animations EVRAS; un deuxième planche sur les méthodes pour définir les besoins des enfants et des jeunes, par tranche d’âge, dans l’enseignement ordinaire et spécialisé; un troisième examine la spécificité des acteurs pour mieux déterminer leur rôle dans le processus de l’EVRAS. Où en sont ces groupes de travail? Qu’ont-ils produit depuis leur lancement, voici plus de neuf mois?

Enfin, lors d’une récente discussion sur le sujet, plusieurs de mes collègues vous ont demandé quels étaient les budgets dédiés à ce travail. Vous n’avez toutefois pas abordé ce point dans votre réponse. Pourriez-vous faire un bilan des dépenses prévues afin que ce dossier puisse enfin progresser?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Barbara Trachte, Christie Morreale et moi-même mesurons toute l’importance de la généralisation de l’EVRAS dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La collecte des données est une étape essentielle puisqu’elle permettra d’identifier le programme d’EVRAS suivi par chaque élève. Il est nécessaire d’assurer la cohérence des animations proposées dans le parcours scolaire. Cette phase cruciale a fait l’objet de nombreuses consultations. L’avis du Conseil supérieur des centres PMS est notamment attendu la semaine prochaine.

Les trois cabinets concernés sont en train de réécrire le protocole d’accord relatif à la généralisation de l’EVRAS. Nous espérons obtenir une approbation de ce

dernier avant la fin de l'année. La plateforme EVRAS, dont vous avez rappelé l'implication et l'expertise, a été un réel moteur dans les différents groupes de travail créés ces derniers mois. La recherche a été encadrée par un comité de pilotage dans lequel les trois cabinets sont représentés. Elle a débuté cette année et touche aujourd'hui à sa fin. Nous pourrions prendre connaissance de son architecture finale en décembre prochain.

Je constate que ma réponse ne contient pas d'éléments concernant le budget. Madame la Présidente, comment puis-je procéder pour compléter ma réponse à ce sujet?

Mme la présidente. – Madame la Ministre, vous pouvez déposer un complément d'information au secrétariat de la commission, qui le transmettra ensuite à Mme Ryckmans. Cette procédure vous convient-elle, Madame Ryckmans?

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Cela signifie-t-il que les autres membres de la commission n'auront pas connaissance de ces éléments? Madame la Ministre, je vous invite à me communiquer ces informations afin que je puisse en prendre connaissance directement. Je déposerai également une question écrite.

Je regrette l'absence de données relatives au budget. En revanche, je me réjouis d'apprendre que la recherche aboutira en décembre 2021 et que l'avis du Conseil supérieur des centres PMS est attendu la semaine prochaine. Les membres de la commission de l'Éducation seront enfin mis au courant des résultats et des suites prévues.

La cohérence du programme d'EVRAS pour chaque élève est évidemment essentielle. À peine 15 % des élèves ont suivi des animations EVRAS durant leur parcours. Vous ne m'avez pas donné les chiffres pour la Wallonie. Il est nécessaire de mettre les bouchées doubles dans ce dossier. Dans notre société, les questions liées à la construction d'une identité de genre égalitaire entre les garçons et les filles deviennent prépondérantes. Dans ce domaine, l'EVRAS constitue un levier majeur. La généralisation, la pérennisation et la labellisation de l'EVRAS ont pris du retard. Des contenus inadéquats étaient encore utilisés dans les écoles. Je vous recommande d'accélérer le travail pour que naisse enfin le bébé.

1.35 Question de M. Matthieu Daele à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Référentiels de cours pour les classes du DASPA (dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants) et du dispositif FLA (français langue d'apprentissage)»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Lorsqu'un mineur étranger non accompagné (MENA) arrive sur notre territoire, il est pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour sa scolarisation. Ainsi, il pourra rejoindre une classe du dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants (DASPA) ou du dispositif FLA (français langue d'apprentissage).

Cet apprentissage, d'une durée de dix-huit mois, vise avant tout la maîtrise de la langue française dans sa pratique orale, sa lecture et son écriture. Dans l'enseignement secondaire, après dix mois d'apprentissage, ces jeunes MENA sont intégrés pour six périodes de cours dans des classes d'enseignement traditionnel, sans pour autant bénéficier d'aménagements raisonnables supplémentaires.

Les retours du terrain nous démontrent que les objectifs visés par ces classes du DASPA sont l'obtention du certificat d'études de base (CEB) et du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D). Les équipes d'enseignants qui dispensent des cours dans ces classes ne sont pas toutes formées à l'enseignement du français comme langue étrangère ou à l'enseignement d'autres disciplines à des élèves n'ayant pas la maîtrise du français. Dans certains établissements, les heures DASPA sont attribuées pour «compléter» un horaire. Les cours dispensés sont souvent construits au départ d'expériences de terrain et d'échanges entre enseignants.

Dès lors, Madame la Ministre, existe-t-il un référentiel propre à ces dispositifs, tenant compte du degré de maîtrise de la langue française? Existe-t-il des outils propres à ces dispositifs afin de venir en aide aux enseignants responsables?

L'apprentissage du français comme langue étrangère est-il pris en compte dans ces objectifs d'apprentissage? Existe-t-il un suivi de conseillers pédagogiques spécialisés dans ces dispositifs? Quelle est votre position par rapport à ces éléments? Quelles solutions pensez-vous pouvoir apporter?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Les référentiels visent à définir un socle commun de compétences pour tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles à différents moments de leur scolarité. La réforme du tronc commun reprendra les attendus par années.

Il serait contre-intuitif de faire rentrer les élèves relevant du DASPA ou du dispositif FLA dans une autre logique. L'objectif doit rester l'apprentissage de la langue de scolarisation et de la culture scolaire, bien avant de viser l'obtention de certificats. Ce n'est qu'en passant par cette familiarisation que la maîtrise des différents savoirs et compétences peut s'envisager. Pour les élèves relevant de ces dispositifs, c'est un défi majeur et primordial qui conditionne le reste de leur scolarité. C'est aussi un défi pour les équipes pédagogiques.

Le décret du 7 février 2019 visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française définit les différentes catégories d'élèves qui peuvent bénéficier de ces dispositifs et les moyens complémentaires pour les écoles. Les équipes pédagogiques sont loin d'être dépourvues d'outils. Comme le rappelle la circulaire 8160 du 25 juin 2021, bon nombre de ressources sont mises à la disposition des enseignants, depuis les

modalités de différenciation des apprentissages jusqu'aux outils traitant de la langue de l'école disponibles sur e-classe pour les différents niveaux.

Si la crise sanitaire a perturbé la mise en œuvre de ces dispositions, tout enseignant engagé ou désigné à titre temporaire ou définitif dans les périodes DASPA ou FLA devra, à partir du 1^{er} septembre 2022, avoir suivi une formation spécifique concernant l'apprentissage du français langue étrangère ou de scolarisation, en ce compris une formation relative à la médiation interculturelle lors de sa formation initiale. Les autres enseignants seront tenus de suivre une formation déjà disponible dans le catalogue de l'Institut provincial de formation continuée (IPFC) ou à d'autres niveaux de formation continue.

La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose donc de nombreux outils qui permettent aux équipes de ne pas se retrouver dépourvues, ce qui n'enlève rien à la difficulté de leur tâche, particulièrement lorsqu'un projet doit se mettre en place. Si l'administration est toujours d'un grand soutien, les conseillers au soutien et à l'accompagnement (CSA) chargés du français langue de scolarisation et engagés par les fédérations des pouvoirs organisateurs (PO) et par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WEB) constituent aussi des acteurs importants qui peuvent être mobilisés. Veiller à spécialiser plusieurs conseillers dans cette discipline relève en outre de leur prérogative.

La responsabilité des équipes est grande. Elles doivent accompagner les élèves jusqu'au terme du dispositif lors duquel le conseil d'intégration pourra attester de leur admissibilité dans le cursus classique. Je salue le formidable travail réalisé sur le terrain et je félicite ceux qui œuvrent chaque jour à l'accompagnement de ces élèves dans la reconstruction de leur scolarité.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Si tous les outils que vous évoquez existent, Madame la Ministre, ils sont certainement trop peu connus des enseignants. J'ai questionné plusieurs d'entre eux et il ressort de leurs réponses un sentiment de solitude, la nécessité d'improviser et de construire par soi-même. Or les enseignants doivent se sentir correctement outillés pour que l'enseignement dispensé soit de qualité, ainsi que pour préserver leur bien-être et favoriser leur confiance en eux. Je constate donc qu'il existe une marge de progression pour ce DASPA.

Je suis ravi que vous évoquiez les formations des enseignants concernant le dispositif FLA. Il existe en effet des techniques spécifiques pour faire apprendre le français à des élèves qui ne le parlent pas. C'est très différent que de donner un cours de français à des élèves francophones.

Il faut continuer à travailler pour que les élèves DASPA apprennent au plus vite. L'objectif de ce dispositif reste qu'ils intègrent l'enseignement ordinaire le plus rapidement possible pour pouvoir suivre en français tous les autres cours et développer leurs compétences.

1.36 Question de M. Matthieu Daele à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Scolarisation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) non alphabétisés dans leur langue maternelle»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Les conflits armés dans de nombreuses régions du globe ont souvent pour conséquence de priver de nombreux enfants d'une scolarité normale. Cette privation d'apprentissages entraîne un défaut d'alphabétisation réduisant ces jeunes victimes à la seule expression orale de leur propre langue.

D'après les études récentes, au-delà de l'âge de sept ans, un enfant n'ayant pas été scolarisé éprouve beaucoup de difficulté à créer un lien cognitif entre le langage oral et la possibilité de transférer celui-ci par l'écrit et, subséquemment, de lire ce langage. Or, quand ces enfants doivent quitter leur pays et arrivent chez nous sous le statut de mineur étranger non accompagné (MENA), ils souffrent bel et bien de cette absence d'alphabétisation.

À l'heure actuelle, les seuls dispositifs de scolarisation pouvant accueillir ces jeunes sont les dispositifs d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants (DASPA) et le dispositif français langue d'apprentissage (FLA). Ces dispositifs ont pour but de prodiguer, entre autres, un apprentissage accéléré du français afin d'amener les MENA à un niveau de conversation, de lecture et d'écriture leur permettant d'intégrer par la suite des classes dites «classiques». Force est de constater que, dans le cas d'enfants non alphabétisés, cet apprentissage est rendu quasi impossible dans le cadre des dispositifs existants. Il en découle, alors, un mal-être important chez ces jeunes gens déjà meurtris en début de vie.

Madame la Ministre, quel est votre point de vue à ce sujet? Ne serait-il pas opportun de réfléchir à des alternatives encore plus spécifiques pour ces enfants non alphabétisés dans leur langue maternelle? Une formation autre que des dispositifs FLA et des DASPA ne serait-elle pas à envisager? Les acteurs de l'intégration suggèrent que ces formations, particulièrement spécifiques, se fassent en dehors du cadre scolaire. Selon vous, est-ce possible? Le cas échéant, il serait nécessaire de permettre le suivi des jeunes MENA sans qu'ils soient pour autant considérés en décrochage scolaire, car ils sont suivis par des opérateurs spécialisés en suivant une logique fort proche de l'enseignement.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, les enfants et jeunes MENA auxquels vous faites référence ont besoin d'un accompagnement spécifique pour vivre la transition entre des années d'exil, d'errance et, parfois, de déscolarisation et l'entrée dans un parcours scolaire régulier. À la précarité administrative du séjour sur notre territoire s'ajoute souvent pour ces MENA l'absence de maîtrise de la langue, des codes institutionnels, mais également – ce n'est pas rare – de lourds problèmes de santé mentale dus au parcours d'exil.

Vous avez raison d'affirmer que les structures existantes telles que les dispositifs FLA et le DASPA ne conviennent pas systématiquement aux caractéristiques présentes chez ces jeunes. Il s'avère nécessaire de prévoir un accompagnement pluridisciplinaire afin de prendre en compte toutes les dimensions de leur situation. Il est également opportun de prévoir la flexibilité temporelle puisque tant le dispositif FLA que le DASPA sont limités dans le temps.

Des associations telles que Tchaï ou La Petite École proposent des réponses flexibles qui offrent à l'enfant un temps d'arrêt où, en addition aux apprentissages de base, les acteurs travaillent sur la résilience et la confiance. À ce sujet, j'ai autorisé depuis la rentrée 2021-2022 que les jeunes fréquentant ces deux ASBL soient considérés comme répondant à l'obligation scolaire. Cela constitue une étape symboliquement importante. Enfin, il m'apparaît important de pérenniser ce type de projets afin de répondre au mieux aux situations vécues par ces enfants. C'est pourquoi j'ai des contacts réguliers avec ces acteurs de terrain.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, les acteurs que j'ai rencontrés n'étaient pas au courant des décisions que vous avez prises lors de cette dernière rentrée scolaire. Diversifier ces suivis de manière territoriale serait sans doute intéressant. Si des pédagogues ont la même idée à des endroits différents, c'est que des besoins ont été identifiés et devraient être pris en compte.

1.37 Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Consultation des copies d'examens du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et du certificat d'études du deuxième degré de l'enseignement secondaire (CE2D) passés devant le jury central»

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, il semblerait que les élèves qui suivent l'enseignement à domicile et qui ont passé, en juin dernier, les épreuves du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) ou du certificat d'études du deuxième degré de l'enseignement secondaire (CE2D) devant le jury central n'ont pas encore eu la possibilité de consulter leurs copies d'examens. Difficile pour ces élèves d'envisager sereinement la suite de leurs apprentissages étant donné qu'ils ignorent les compétences qu'ils doivent revoir ou renforcer. Ils ne peuvent pas non plus vérifier le total de leurs points et, le cas échéant, contester les résultats dans le cadre du règlement prévu à cet effet. Apparemment, la Direction des jurys de l'enseignement secondaire se compose actuellement de deux personnes. Ce nombre peu élevé retarde le traitement des dossiers. Pour cette rentrée, on annonce pourtant une augmentation du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement à distance.

Madame la Ministre, confirmez-vous ces informations? Avez-vous été informée de ce problème? Avez-vous eu des contacts avec le service de l'administration compétent à cet égard? Vu l'augmentation du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement à distance, est-il prévu de renforcer les effectifs de

l'administration pour un service de meilleure qualité?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, avec la Direction des jurys de l'enseignement secondaire, j'ai tout mis en œuvre pour éviter d'annuler un nouveau cycle d'examens. Le cycle concernant les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 a donc suivi le calendrier prévu, dans le respect des conditions sanitaires imposées par la crise de la Covid-19. La direction des jurys s'est montrée inventive et est parvenue à adapter rapidement plusieurs de ses processus internes pour parer aux nouvelles contraintes.

Je confirme toutefois l'important retard en ce qui concerne la consultation des épreuves. Les demandes de consultation ont été très nombreuses cette année: plusieurs centaines. Ces demandes portaient chacune sur quatre à huit examens. L'équipe administrative a dû mener de front l'envoi de toutes ces copies, ainsi que la préparation et l'organisation du cycle 2021-2022/1, qui a débuté le 1^{er} août et pour lequel les candidats se sont inscrits entre le 19 et le 23 juillet 2021. Les copies d'examens des épreuves du CE2D du jury paramédical et du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ont toutes été envoyées, mais la direction des jurys doit encore traiter les demandes de copies relatives au CE1D. Pourquoi avoir choisi de procéder de la sorte? Le CE1D n'étant pas organisé pendant le cycle 2021-2022/1, le jury a jugé cette question moins urgente. Ces copies devraient néanmoins parvenir sous peu aux élèves concernés.

Au vu des délais de réponse relativement longs et de l'insatisfaction légitime des candidats ou de leurs responsables légaux, la direction des jurys réfléchit à l'adoption de procédures alternatives pour la fin du présent cycle afin de répondre au mieux à l'évolution des attentes. Afin de fluidifier le traitement des copies d'examen et d'obtenir immédiatement des données chiffrées, la direction des jurys établira un questionnaire automatisé. La numérisation des demandes permettra de communiquer plus clairement et plus rapidement avec les candidats qui souhaitent recevoir leurs copies d'examens. En outre, la direction des jurys élabore actuellement un système permettant d'associer le document numérisé de la copie d'examen au numéro de matricule du candidat. Ce processus devrait permettre de réduire le délai de traitement des demandes. Enfin, je tiens à vous préciser que j'ai demandé à ce que l'amélioration du fonctionnement du jury figure dans le contrat d'administration.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je note avec satisfaction que vous réfléchissez à l'adoption de solutions structurelles dans le but d'améliorer le système. Certains parents ont effectivement opté pour un projet pédagogique de ce type et l'augmentation constatée est sans doute liée à la crise sanitaire actuelle. En période de crise, les parents tentent de trouver la meilleure solution pour leur enfant. Comme vous, nous devons nous efforcer de tirer les leçons de nos erreurs afin d'améliorer la situation.

Nous espérons que le questionnaire automatisé et le système alternatif que l'administration prépare contribueront à résorber les retards et à éviter que les mêmes problèmes ne surviennent lors des prochaines sessions. Je suis satisfait d'entendre que vous souhaitez apporter des améliorations en faisant du renforcement de l'administration une priorité. Dans tous les cas, nous devons faire de notre mieux, dans les limites des moyens financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je reviendrai vers vous lors des prochaines séances si de nouveaux éléments apparaissent.

1.38 Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rentrée des cantines scolaires»

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – J'accorde une attention particulière aux cantines scolaires. Je vous interroge régulièrement à ce sujet, Madame la Ministre, car bien manger contribue aussi à la réussite de nos enfants dans nos écoles. La rentrée des classes y rime aussi avec la reprise des réflexes alimentaires calqués sur le rythme scolaire. La chronobiologie en fait également partie: collations de 10h00, ouverture des cantines scolaires ou préparation des boîtes à tartines pour d'autres. Parents, élèves et directions d'écoles sont tous investis dans ces démarches.

Nous ne le rappellerons jamais assez: une alimentation saine est primordiale pour le bien-être et l'apprentissage des élèves. Atteindre cet objectif passe par des fournisseurs attentifs au bio, au local et au durable et par des parents sensibilisés qui mettent de la diversité et un peu de vert dans les boîtes à tartines de leurs enfants. Tout cela résulte du choix des écoles de conclure des marchés publics avec des fournisseurs qui respectent certaines exigences et de sensibiliser les élèves et les parents aux réflexes alimentaires sains. En ce sens, les écoles à indice socio-économique faible doivent être les premières cibles de ces choix conscients.

Pour rappel, notre Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de «promouvoir les attitudes saines et de favoriser l'économie agricole de proximité, garantir à chaque enfant un potage gratuit dès 10h, amplifier les expériences de repas gratuits chauds le midi dans les écoles afin de tendre vers leur généralisation à l'enseignement fondamental, orienter la composition de ces repas vers des produits locaux, bio et sains, inscrire ces initiatives dans le projet pédagogique des écoles concernées».

Notre Fédération prévoit-elle d'octroyer des subventions aux écoles pour organiser une campagne de sensibilisation relative à l'alimentation saine? Quels en sont les critères d'octroi, notamment pour toucher les zones à indice socio-économique faible? L'année dernière, des appels à projets relatifs à l'alimentation saine et durable dans l'enseignement fondamental ont été lancés et vous m'avez annoncé en mai dernier qu'ils seraient prolongés jusqu'au

15 novembre prochain. À ce stade, avez-vous déjà une évaluation des résultats à nous communiquer? Combien d'écoles ont-elles pu bénéficier de ces projets? Des appels à projets poursuivant les mêmes objectifs seront-ils renouvelés pour cette année scolaire nouvelle?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, une évaluation de l'appel à projets «Alimentation saine 2020-2021» est encore prématurée puisque, comme vous le soulignez, toutes les actions ne sont pas terminées. Néanmoins, on peut d'ores et déjà signaler que 153 écoles ou implantations ont pu en bénéficier soit par le biais de l'accompagnement d'un opérateur extérieur pour l'installation d'une cantine scolaire durable, soit par le truchement d'un soutien aux programmes de sensibilisation à une alimentation plus durable, soit encore par des actions de sensibilisation plus ponctuelles.

Cet appel à projets a été renouvelé pour cette année 2021-2022 en le complétant d'un volet supplémentaire visant l'accompagnement des équipes éducatives en vue d'intégrer une alimentation saine au cœur même de leurs leçons. Par ailleurs, le ministre du Budget Frédéric Daerden a prévu une articulation pertinente entre cet appel et les appels à projets pilotes relatifs aux cantines scolaires. Pour les questions plus techniques relatives à l'octroi de subventions, dont celles prévues pour toucher les zones à indice socio-économique faible, je ne peux que vous renvoyer vers lui.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – J'interrogerai en conséquence le ministre Daerden sur ces critères que vous évoquez, Madame la Ministre. Il est très important que les enfants puissent acquérir ces réflexes de bien manger, car ils vont grandir et ces réflexes vont se multiplier. Lorsque c'est le cas, notre économie en bénéficie au niveau local, tout comme le climat par la multiplication des circuits courts. Gouverner, c'est prévoir et prévoir, c'est aussi anticiper ce que seront ces enfants et leurs réflexes dans les 25 prochaines années par exemple. En effet, nous devons d'ici là atteindre un certain nombre d'objectifs aussi bien au niveau climatique qu'en faveur de l'agriculture locale ou encore de la santé également. On apprend par exemple dès l'enfance à ne pas être exposé à l'obésité.

On constate qu'une multitude d'enjeux sont liés à l'alimentation et nous concernent. Les gens n'en ont pas toujours conscience. Je vous encourage par conséquent à poursuivre dans ce sens tout en me réjouissant de l'articulation avec ce que fait le ministre Daerden. C'est important pour que les gens puissent bénéficier d'une certaine lisibilité. Nous continuerons à suivre ce projet, car l'offre doit être diversifiée et de qualité, à la fois pour la santé de nos enfants et pour préserver l'avenir.

1.39 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Appel à projets destiné aux établissements scolaires pour le financement du stationnement de vélos»

1.40 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Aménagement de rues scolaires»

1.41 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Intérêt grandissant pour la mobilité douce sur le chemin de l'école»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, lors de la réunion du 5 janvier 2021 de notre commission, vous avez annoncé que des contacts avaient été pris avec la Région wallonne afin de réfléchir à des propositions d'aménagements et de dispositifs pour soutenir l'utilisation du vélo. Ce projet en lien avec les implantations scolaires était mené en collaboration avec le ministre Daerden, chargé des bâtiments scolaires. À l'époque, vous envisagiez de lancer un appel à projets destiné aux écoles primaires, secondaires et aux établissements de l'enseignement supérieur situés sur le territoire wallon pour le financement du stationnement de vélos.

La rentrée scolaire vient d'avoir lieu dans l'enseignement obligatoire. Dès lors, qu'en est-il de l'appel à projets? A-t-il été lancé? Sinon, le sera-t-il prochainement? Quelles sont les réactions du secteur ou les manifestations d'intérêt à la suite des annonces qui ont été faites? Quelles sont les modalités et les particularités de l'appel à projets? L'implication des Régions, et notamment de la Région de Bruxelles-Capitale, semble indispensable étant donné leurs compétences dans le domaine de la mobilité.

Enfin, quelle est la place de la mobilité douce dans le cadre plus large du chantier de rénovation des bâtiments scolaires, parmi les autres thématiques telles que le genre, la rénovation énergétique et le cadre de travail des agents?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Voici deux semaines, les 860 000 élèves de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles ont repris le chemin d'école. Le trajet vers leur école n'est malheureusement pas sans risque. L'Institut Vias a communiqué des chiffres désolants: 1 510 élèves ont été blessés dans un accident de la circulation sur le chemin de l'école en 2020, soit douze élèves par jour.

Face à ce constat, il devient difficile d'encourager les modes de mobilité alternatifs, pourtant essentiels, comme le vélo, la marche ou les transports en commun... C'est d'ailleurs tout le paradoxe: l'augmentation constante des trajets en voiture accroît la probabilité d'accident, ce qui renforce le réflexe légitime des

parents de conduire leurs enfants en voiture.

Les différents niveaux de pouvoir, l'État fédéral et les Régions en particulier, sont bien évidemment mobilisés face à ce problème de société. Ils organisent des journées de sensibilisation à la sécurité routière, accroissent la présence de policiers aux endroits accidentogènes et renforcent le soutien aux ASBL actives dans le domaine. La Fédération Wallonie-Bruxelles a également un rôle à jouer, en particulier dans le milieu scolaire. D'une part, elle a le pouvoir d'organiser, avec des partenaires extérieurs, des cours de conduite à vélo, avec une attention accrue portée à la sécurité routière. D'autre part, elle peut encourager les écoles à intégrer le dispositif d'aménagement de rues scolaires.

Ce dispositif existe dans le Code de la route depuis 2018. Il consiste à fermer aux véhicules la rue d'une école lors des heures d'entrée et de sortie. Il est assorti d'aménagements, comme des parkings de déstassement, et prévoit certaines exceptions pratiques pour les véhicules de secours ou les riverains qui doivent sortir de la rue. Les avantages de ce dispositif sont nombreux: la sécurité, la convivialité et la qualité de l'air aux abords de l'école. Il appelle aussi à privilégier les modes alternatifs de mobilité.

Une rue scolaire se crée avec l'autorisation et la participation des écoles et des communes. Les phases de test doivent respecter un protocole. Certaines ont été lancées à Crisnée ou à Nivelles. Ce matin même, une rue scolaire a encore été inaugurée à Etterbeek.

Madame la Ministre, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles encourage-t-elle les écoles à aménager des rues scolaires? Quels dispositifs et quels soutiens sont-ils mis à la disposition des écoles pour les aider à nouer des partenariats avec les communes? Combien d'écoles mènent-elles actuellement des phases de test pour l'aménagement de rues scolaires?

M. Hervé Cornillie (MR). – Les trajets vers l'école et vers les lieux d'activités extrascolaires sont le quotidien des enfants et de leurs parents. Ils constituent souvent de véritables casse-têtes organisationnels. Ces trajets ont des effets sur l'environnement, la mobilité, le climat, la sécurité routière et même la sécurité tout court. Ils influencent également les comportements de certains parents qui considèrent l'école comme un drive-in.

Fort heureusement, des initiatives voient le jour ici et là. Parents et enseignants comprennent l'intérêt de promouvoir la mobilité douce sur le chemin de l'école, pour les enfants, mais aussi pour la société. Ces initiatives, qu'elles soient citoyennes ou non, se multiplient de toutes parts. Citons les plateformes de mobilité Bana, le projet «*Schoolpool*» et l'application Koalift pour le covoiturage, le Pédibus, l'association Tous à pied, Pro Velo ou encore le Groupe de recherche et d'action des cyclistes citoyens (GRACQ). Les initiatives foisonnent, et c'est une bonne nouvelle.

Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles, au regard de ses compétences, prend-elle part à ce débat et intègre-t-elle l'intérêt grandissant des parents francophones pour les solutions de mobilité douce sur le chemin de l'école? Soutient-elle les initiatives qui se développent ici et là? Prévoit-elle de lancer ses propres initiatives dans ce domaine pour l'année scolaire 2021-2022? Le partage de l'espace public et la création de rues cyclables font-ils partie de ses axes de travail?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le ministre Daerden et moi-même avons pris contact avec les ministres wallons Henry et De Bue dans le cadre de la vision «FAST 2030», dont l'objectif est d'augmenter la part modale de la marche et du vélo. Nous avons commencé à réfléchir à diverses propositions relatives aux mobilités douces sur le chemin de l'école. Cependant, l'appel à projets pour le financement de stationnements pour vélos n'a malheureusement pas pu être lancé pour la rentrée 2021. Je ne manquerai évidemment pas de vous tenir au courant de l'état d'avancement du dossier.

En ce qui concerne les solutions de mobilité douce pour les trajets scolaires pouvant être développées par les écoles, mon administration collabore étroitement avec la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale afin de coordonner les initiatives dans le domaine de la sécurité routière à l'école et d'organiser leur promotion. La circulaire 7843 du 20 novembre 2011 intitulée «*Éducation à la mobilité et à la sécurité routière*» prévoit de mettre à la disposition des écoles des ressources liées à la sécurité routière. Parmi celles-ci figurent toutes les actualités relatives aux brevets du piéton et du cycliste en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale.

De telles initiatives sont rondement menées et fonctionnent grâce à des partenaires qui effectuent un travail remarquable. Les écoles désirant s'engager dans ces actions bénéficient d'une formation complète. Il n'est donc pas nécessaire de réinventer tout le système. Il convient plutôt de convaincre plus d'écoles d'intégrer le dispositif. Les partenaires qui gèrent ces initiatives le font remarquablement bien, depuis des années. Le brevet du cycliste a notamment des répercussions très positives sur les élèves, dans leur apprentissage de la conduite du vélo en toute sécurité, mais aussi sur le bien-être et leur autonomie. J'encourage fortement ces initiatives.

Enfin, en ce qui concerne les rues scolaires, elles ont démontré leur efficacité. Cependant, un tel projet demande un engagement et des efforts de la part de tous les partenaires de la commune et, avant tout, du gestionnaire des voiries et de l'école concernée. La concrétisation d'un projet de rue scolaire dépend donc surtout des autorités locales. Je ne dispose pas d'un relevé exhaustif des aménagements réalisés, mais de plus en plus d'initiatives très positives voient le jour et s'ancrent durablement dans le paysage.

M. Hervé Cornillie (MR). – L'appel à projets pour le financement de stationnements pour vélos n'a donc pas encore été lancé. J'inviterai le ministre wallon à le faire au plus tard pour la prochaine rentrée scolaire. Je suis certain que cela entre dans les objectifs du gouvernement, étant donné l'importance accordée à l'accroissement de la part modale de la mobilité douce durant la présente législature.

Pour le reste, Madame la Ministre, vous avez relevé qu'à l'instar des partenaires que j'ai cités, de nombreux acteurs disposent d'outils pédagogiques qui ont fait leurs preuves et offrent des solutions clé sur porte aux écoles. Il nous reste à convaincre les autres écoles d'emboîter le pas. En ce qui concerne la réflexion sur la rénovation des bâtiments scolaires, j'espère que des directives seront données afin d'équiper adéquatement les nouveaux espaces scolaires et les adapter aux changements de comportement que nous essayons de susciter. J'imagine que d'autres aménagements seront systématiquement imposés.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – J'ai déjà interrogé la ministre wallonne De Bue, étant donné que l'aménagement de rues scolaires est une compétence plus territoriale. Toutefois, il me semblait intéressant que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse elle aussi prendre des initiatives, notamment en adressant une communication aux écoles. Celles-ci ont la possibilité de soumettre une demande auprès de l'autorité communale, qui fournira ensuite le plus gros du travail organisationnel.

Par ailleurs, les jours blancs de fin d'année constituent une formidable occasion de sensibiliser à la mobilité douce en organisant des brevets cyclistes ou des formations à la sécurité routière. Il serait judicieux d'y associer des partenaires extérieurs afin de soulager les équipes enseignantes qui ont d'autres préoccupations à cette période de l'année. Je vous sou mets déjà cette réflexion, Madame la Ministre, afin que de telles initiatives puissent être organisées en fin d'année.

1.42 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Déclarations du nouveau directeur général de l'enseignement flamand sur la réforme de l'enseignement»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Le 24 août 2021, Koen Pelleriaux, le nouveau directeur général de l'enseignement de la Communauté flamande, a fait part de son intention de réformer profondément l'enseignement et surtout les tâches attribuées aux enseignants. Il propose une grande spécialisation de ces derniers avec une répartition des tâches. Chaque professeur pourrait avoir une tâche spécifique: l'un donnerait cours, un autre préparerait la matière et un autre encore préparerait les examens et les questions pour vérifier la maîtrise des compétences. Selon lui, un tel système aurait l'avantage d'attirer de nouveaux profils au sein de l'enseignement.

Cette nouvelle vision a-t-elle fait l'objet d'une réflexion au sein de la Fédération

Wallonie-Bruxelles? La réforme accompagnant le Pacte pour un enseignement d'excellence avait clairement détaillé cinq composantes des tâches de l'enseignant pour former un ensemble cohérent, ce qui semble aller à l'encontre de cette vision. Madame la Ministre, êtes-vous favorable à la division des tâches entre différents enseignants, qui serait comparable au modèle d'une entreprise privée? Si cette réforme est appliquée dans le Nord du pays, un grand écart méthodologique ne risque-t-il pas d'amener son lot de dérives?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le gouvernement n'a pas l'intention de cloisonner les enseignants dans des tâches fixes. Il faut au contraire pouvoir offrir davantage de possibilités en ce qui concerne leur carrière pour éviter qu'elle ne reste plane. C'est une des conclusions de l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence. Dispenser un cours préparé par un collègue n'est pas toujours une tâche facile. Il suffit de se rendre compte du nombre d'enseignants qui préfèrent élaborer leur propre cours plutôt que d'utiliser uniquement un manuel scolaire.

Le décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux pouvoirs organisateurs a défini la charge des enseignants suivant cinq composantes: travail en classe, travail pour la classe, service à l'école et aux élèves, formation en cours de carrière et mise en place du travail collaboratif. Cette dernière composante permet aux enseignants, en concertation et en tenant compte des réalités de terrain, de répondre aux questions que pose l'exercice quotidien de leur pratique professionnelle. Le travail collaboratif rend possibles des préparations collectives et il facilite notamment le partage et la rédaction d'évaluations communes.

Être enseignant, c'est être un organisateur et un accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique à la fois évolutive et réflexive. C'est aussi prendre sa place en tant qu'acteur institutionnel, social et culturel dans un établissement scolaire et participer, comme membre de l'équipe éducative, à la dynamique collective d'une organisation apprenante. L'avis n° 3 relève en outre le caractère évolutif du métier d'enseignant dans le monde contemporain. Il importe donc que chaque membre du personnel s'inscrive activement, tout au long de sa carrière, dans un processus de renouvellement et de diversification de ses compétences, connaissances et méthodes.

Il n'existe à mon sens aucune comparaison possible entre le métier d'enseignant et le modèle de division du travail qui est loin de faire aujourd'hui l'unanimité, même dans les entreprises de production. Je n'ai aucune crainte à propos d'un écart méthodologique étant donné que, depuis 1959, les enseignants disposent d'une liberté pédagogique et qu'ils y recourent avec beaucoup de créativité.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, je suis ravie d’entendre votre avis sur cette vision qui m’a particulièrement interpellée. Je ne considère pas, moi non plus, que le métier d’enseignant puisse faire l’objet d’un morcellement de ses activités, comme dans le secteur privé. Il s’agit d’un métier complet et global. Il est constitué des cinq composantes sans lesquelles l’enseignant ne serait pas intégré dans l’école ou ne serait pas proche ni à l’écoute de ses élèves. Cette vision pose aussi la question du type de contrats pour les enseignants. À part des contrats à temps partiel ou à mi-temps, il me semble difficile de prévoir des contrats permettant ce morcellement des activités qui n’est pas naturel.

1.43 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Mise en pratique de la gratuité scolaire»

1.44 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Budget pour les fournitures scolaires»

1.45 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Cadastre des pratiques concernant la redevance “Temps de midi”»

1.46 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Gratuité scolaire»

1.47 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Gratuité en maternelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. (*Assentiment*)

Mme Françoise Schepmans (MR). – Si la gratuité de l’enseignement obligatoire est un principe fondamental dans notre société, son application ne s’étend pas à toutes les dépenses liées à la scolarité des enfants. C’est toute la question des frais «scolaires», qui comprennent les services et fournitures durant les périodes d’apprentissage, et des frais liés à l’encadrement extrascolaire. Une fois ces deux postes additionnés, la facture peut parfois être très élevée pour les parents. Plusieurs initiatives importantes ont déjà été prises au cours de la présente législature pour tendre vers une gratuité élargie; cet objectif est d’ailleurs souligné dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

La circulaire 7644 du 2 juillet 2020 liste toute une série de mesures: l’établissement de décomptes périodiques pour les frais scolaires et extrascolaires; le plafonnement des montants de participation parentale liés aux activités culturelles ou sportives et aux séjours pédagogiques dans l’enseignement maternel; la délimitation des frais facultatifs tels que des abonnements à des revues ou les fournitures scolaires.

Rappelons, bien sûr, la subvention individuelle accordée depuis le 1^{er} septembre

2020 par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux enfants de première et deuxième années maternelles afin de couvrir les frais de matériel scolaire. Dans le cadre du contexte budgétaire difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est un effort considérable. Ce dispositif est confirmé dans la nouvelle circulaire 8170 du 30 juin 2021: un montant de 61 euros par élève et par an est accordé aux écoles maternelles pour couvrir l'achat de fournitures scolaires.

Par ailleurs, Madame la Ministre, vous avez annoncé l'an dernier un plan de communication spécifique à la gratuité. Celui-ci est nécessaire pour rassurer les parents face à la complexité de la situation. Un document explicatif a ainsi été distribué dans l'enseignement maternel. Sur le site www.enseignement.be, des informations sont aussi fournies sur la gratuité et les frais plafonnés encore exigibles dans l'enseignement maternel. Pour l'enseignement primaire et secondaire, le gouvernement n'a pas fixé de plafond, mais les besoins diffèrent de ceux de l'enseignement maternel. Il est important de laisser une certaine liberté d'action aux pouvoirs organisateurs (PO), qui connaissent les enjeux socio-économiques du public qu'ils accueillent, avec la possibilité de soutenir les familles traversant des difficultés éventuelles. De nombreux PO œuvrent déjà en ce sens avec l'aide des communes, associations et comités de parents.

Pouvez-vous nous détailler le bilan de l'usage des subventions accordées en mars 2020 pour l'enseignement maternel? Ont-ils été entièrement utilisés, ou ont-ils été reportés pour couvrir d'autres frais futurs? Quels sont les éléments nouveaux contenus dans la circulaire? La vérification des dispositifs contenus dans les circulaires est une question fréquemment soulevée, notamment par la Ligue des familles. Quels sont les outils dont dispose l'Administration générale de l'enseignement (AGE) pour vérifier l'affectation des budgets spécifiques? Pouvez-vous faire le point sur ces contrôles pour l'année scolaire 2020-2021, sachant que la priorité a été logiquement donnée à la gestion de la crise sanitaire? Comment envisagez-vous ces subventions pour cette nouvelle année?

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, lors de la séance plénière de rentrée, je vous ai interrogée sur l'application des engagements pris dans le Pacte pour un enseignement d'excellence et dans l'accord de gouvernement. Vous vous y êtes engagée à tendre vers la gratuité scolaire, en supprimant en premier lieu les frais liés aux fournitures scolaires. Pour ce faire, un budget est actuellement prévu pour les trois années de l'enseignement maternel. Il serait logique et juste de poursuivre sur cette voie en dégageant également un budget pour les fournitures scolaires des enfants de première année primaire dès septembre 2022, avant d'étendre progressivement la mesure aux autres années de l'enseignement primaire et secondaire. Outre cette mesure, qui constitue déjà un bon pas vers la gratuité scolaire, la gratuité des fournitures scolaires et l'établissement de plafonds maximaux pour les voyages scolaires sont également réclamés par le secteur associatif, notamment la Ligue des familles.

Lors de la séance plénière de rentrée, vous m'avez dit que vous n'étiez pas sûre, en dépit de votre volonté, de parvenir à obtenir un budget pour la gratuité scolaire lors des négociations gouvernementales. Quelles sont les étapes pour estimer le coût d'une telle mesure? Un groupe de travail est-il déjà à l'œuvre? Le cas échéant, quelles indications lui avez-vous données pour qu'il établisse le coût de la poursuite de la mesure de gratuité des fournitures scolaires? Quel calendrier de travail prévoyez-vous? Quand aura lieu la discussion gouvernementale qui permettra de mettre en œuvre cette mesure nécessaire pour répondre aux besoins criants des familles?

Madame la Ministre, il y a quelques mois, vous avez évoqué l'idée d'établir un cadastre des pratiques relatives à la redevance liée au temps de midi. En effet, la première étape pour tendre vers la gratuité consiste, bien entendu, à connaître les pratiques de terrain. Or, celles-ci sont très variables: si certaines écoles ne demandent rien, d'autres vont jusqu'à réclamer 2,50 euros par jour rien que pour la surveillance des élèves lors du temps de midi.

Lors de la réunion du 9 mars de notre commission, vous avez parlé d'une réunion entre votre cabinet et celui de la ministre de l'Enfance. Cette rencontre avait pour but de convenir de la meilleure manière de conduire les investigations voulues dans le respect du prescrit légal. Ensuite, lors de notre réunion du 5 mai, je vous ai interrogée sur vos échanges avec la ministre de l'Enfance et vous avez affirmé que l'objectif de ces échanges était de rassembler les éléments nécessaires à l'établissement d'un agenda commun relatif à l'intégration du temps de midi dans le temps scolaire.

En effet, l'intégration progressive du temps de midi dans le temps scolaire est un chantier important, tant du point de vue tant de la gratuité que de la qualité de l'accueil. Mme Linard et vous-même vous êtes engagées à vous y atteler. Cependant, aujourd'hui, je me demande où en est ce cadastre des pratiques. Il constitue un premier pas qui peut être fait en amont, avant de s'engager dans l'énorme chantier de l'intégration du temps de midi dans le temps scolaire. Où en êtes-vous dans ce dossier? Quelles sont les différentes étapes? Que ressort-il de vos réunions de travail? Comment envisagez-vous le calendrier et les rencontres avec les acteurs de terrain?

Quant à l'abolition de la «taxe tartine», qui est d'ailleurs revendiquée par la Ligue des familles dans sa dernière étude sur les frais scolaires, quel est le calendrier d'établissement du cadastre dont vous parlez depuis plusieurs mois? Les travaux ont-ils déjà démarré? Quand aurons-nous accès aux résultats? Si vous les avez déjà, est-il possible de les obtenir? Quels sont le budget et le calendrier prévus afin de rendre l'accueil du temps de midi gratuit? Quand cette gratuité deviendra-t-elle une réalité?

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, à l'occasion d'une question lors de la séance plénière de rentrée, j'ai souligné qu'un grand pas avait été

franchi cette année en faveur de la gratuité scolaire. En effet, pour la première fois, la gratuité du matériel est pleine et entière dans l'enseignement maternel. Si cette évolution est extrêmement positive, nous avons également soulevé le fait que le travail est encore grand pour atteindre la gratuité dans l'enseignement primaire et secondaire et que ce chemin sera progressif et fait d'étapes.

Actuellement, la législation interdit la facturation de certains frais. Pourtant, chaque année, des familles nous alertent sur le non-respect de ce cadre légal. Des inspections plus intensives, voire systématiques, seraient nécessaires. Lors de cette rentrée encore, des familles ont exprimé leur mécontentement sur les divers frais parfois interdits ou excessifs qui leur sont imposés; elles soulignent aussi que l'argent est une source de tension qui pollue leurs relations avec l'école.

Vous avez déclaré votre intention de mieux informer les parents sur les frais réclamés au cours de l'année, la législation dans ce domaine étant fort peu connue. Parallèlement, vous avez assuré que les parents seraient informés directement sur les frais autorisés et interdits grâce à une communication vers le grand public. À ma connaissance, cette campagne n'a pas encore été diffusée. Est-elle toujours prévue? Si oui, selon quelle échéance et de quelle manière aura-t-elle lieu?

Concernant le contrôle des écoles, vous avez indiqué que sur 659 demandes traitées par l'administration, 33 demandes, soit 5 % du total, constituaient des plaintes à l'encontre d'un établissement scolaire, tandis que 94 % des demandes visaient à obtenir des informations concernant la réglementation. Il est extrêmement difficile pour les parents de porter plainte contre l'école de leurs enfants, au risque de se mettre à dos les personnes qui encadrent ceux-ci. Or, il existe un mécanisme de médiation par le biais d'associations ou d'autres institutions comme Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, ou le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE). Faudrait-il renforcer ce mécanisme?

La liste de matériel scolaire a été communiquée aux parents au mois de juin dernier. Avez-vous déjà constaté des plaintes à l'égard d'écoles qui demanderaient aux parents des frais interdits, notamment dans l'enseignement maternel? Un bilan des plaintes et sanctions a-t-il déjà été enregistré par l'AGE pour l'année 2020-2021? Par ailleurs, vous avez aussi dit être en plein travail sur le plafonnement du coût des activités culturelles et sportives et des classes de dépaysement. Pourriez-vous nous indiquer l'agenda pour chaque niveau d'études? Enfin, une analyse budgétaire du coût de la surveillance du temps de midi est prévue. Qu'en est-il de votre collaboration avec la ministre Linard et des futures étapes pour rendre ce temps pleinement gratuit?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – La gratuité des frais scolaires est garantie depuis cette rentrée pour les première, deuxième et troisième années mater-

nelles, conformément au calendrier du Pacte pour un enseignement d'excellence. C'est une magnifique avancée pour ceux qui, comme nous, ont à cœur de réduire les inégalités sociales qui sévissent dans notre enseignement. Néanmoins, nous continuons à recevoir des témoignages relatifs à des demandes de paiement qui ne respectent pas le décret. Ce débat a d'ailleurs été relancé par un jugement de la Justice de paix de Namur; de plus en plus de parents nous rapportent qu'ils sont excédés et aimeraient aller beaucoup plus loin. Un numéro vert leur permet de dénoncer de telles demandes et une adresse électronique a été créée pour leur fournir des informations. Tout décret ne peut atteindre ses objectifs que s'il est effectivement appliqué, ce que l'administration se doit de contrôler.

Madame la Ministre, quelles sont les statistiques actuelles des plaintes liées aux frais scolaires? Quelle analyse faites-vous de la situation par rapport aux rentrées scolaires précédentes? L'administration est-elle proactive dans le contrôle des demandes de frais problématiques ou s'appuie-t-elle uniquement sur les plaintes reçues au numéro vert?

Vous avez annoncé une mission dévolue au Service général de l'inspection (SGI). Pouvez-vous nous en dire plus sur la manière concrète dont ces services vont contrôler le respect de la législation? Quelles sont les collaborations avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les associations de parents dans ce domaine?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement s'applique depuis le 1^{er} septembre à toutes les années de l'enseignement maternel. Il s'agit effectivement d'une belle avancée qui devrait soulager de nombreuses familles. C'est en tout cas la fin d'un premier processus. Des travaux sont en cours pour définir les modalités d'application de mécanismes progressifs de gratuité dans l'enseignement primaire; il s'agit notamment de définir des plafonds pour les sorties et les voyages scolaires. Je ne peux pas encore vous fournir de calendrier précis à cet égard, car ce n'est pas un travail facile.

Comme vous l'avez rappelé, Madame Groppi, la gratuité a un coût pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour assurer la gratuité dans l'enseignement maternel, nous subventionnons les écoles à hauteur d'environ 10 millions d'euros par an au total. La mise en œuvre progressive de la gratuité dans l'enseignement primaire n'est donc pas prévue dans la trajectoire actuelle du gouvernement. Comme toutes les questions budgétaires, cette question devra faire l'objet d'arbitrages lors des prochains travaux budgétaires qui seront entamés dans les prochaines semaines. Je ne peux pas vous affirmer que la mesure est acquise, étant donné que les discussions n'ont pas encore débuté.

En ce qui concerne l'évaluation des pratiques liées à la gratuité scolaire, j'ai chargé le SGI d'évaluer de manière systématique l'ensemble des écoles reconnues et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces contrôles vont

s'organiser conjointement avec le Service de la vérification comptable. La mission d'inspection a démarré à la rentrée et s'étendra sur quatre ans, un rapport intermédiaire devant être produit pour chaque année scolaire. Nous disposerons donc déjà de quelques éléments à la fin de cette année scolaire. Il me semble important d'insister sur ce point. En effet, si la Fédération Wallonie-Bruxelles finance la gratuité par le biais de subventions, nous devons nous assurer qu'elle est effective sur le terrain.

Les écoles peuvent répondre à l'appel à projets en vue d'offrir des repas gratuits à midi. En outre, la participation demandée aux parents pour le temps de midi reste un sujet sur lequel la ministre Linard et moi-même continuons de travailler. Nous espérons que l'ONE puisse apporter une aide importante pour la collecte des données qui nous permettrait de porter plus loin nos réflexions, mais il n'est pas certain que l'aide attendue puisse être fournie à court terme. La mesure demeure cependant au carrefour de plusieurs chantiers, dont ceux de la réforme de l'accueil temps libre (ATL) et des rythmes scolaires journaliers, mais, encore une fois, la dimension budgétaire complique la donne. Le coût pour la Fédération Wallonie-Bruxelles sera très élevé si une compensation doit être accordée aux écoles, ce qui semble inévitable, du moins en partie. Il faut garder ce paramètre à l'esprit.

Dans la circulaire 8170 du 30 juin 2021, les nouveautés par rapport à la circulaire de l'année précédente concernant, d'une part, l'extension de la subvention spécifique à l'ensemble des élèves de l'enseignement maternel et, d'autre part, l'indexation des montants relatifs aux plafonds dans l'enseignement maternel, ces montants étant simplement indexés chaque année. Une autre nouveauté concerne l'extension de l'utilisation de la subvention spécifique de l'année dernière. Les sorties scolaires n'ayant pas pu être organisées en raison de la crise sanitaire, il est permis d'utiliser la subvention un peu plus tard que ce qui était prévu initialement.

Aucun mécanisme de médiation par les associations ou des institutions telles qu'Unia ou le DGDE n'est actuellement appliqué. À ce jour et depuis le début de l'année scolaire, une seule plainte a été portée à la connaissance du Service des affaires générales, de l'enseignement à domicile et de la gratuité. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 673 demandes ont été traitées par ce service, ce qui correspond à une légère augmentation par rapport à l'année scolaire passée, soit 2 %; 67 % des demandes traitées concernaient une demande d'information; 31 % concernaient l'ouverture d'un dossier de plainte et son suivi. Par ailleurs, 42 nouveaux dossiers de plainte ont été ouverts et se sont ajoutés au traitement des dossiers des années scolaires précédentes, qui est toujours en cours. En outre, 2 % des demandes ont été transmises à d'autres services, car elles n'étaient pas liées à une problématique de non-respect de la réglementation relative à la gratuité. Au cours de l'année 2020-2021, les motifs de plainte les plus fréquents concernaient l'absence ou l'incomplétude des documents relatifs aux

frais scolaires. Les plaintes concernant le non-respect du coût réel lors de la perception des frais scolaires représentent 11,1 % des cas, tandis que celles liées aux dispositions de paiement s'élèvent à 7,8 % des plaintes.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Il s'agit d'un dossier important qu'il faudra suivre pendant toute la législature, mais les premiers bilans sont positifs et encourageants.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, j'entends qu'une coalition de partis engendre des négociations internes au sein du gouvernement. Les trois partis de la majorité se sont toutefois engagés, dans la DPC et dans les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, à poursuivre les mesures de gratuité. Les parents et leurs représentants attendent que le gouvernement respecte ses engagements. Vous soumettrez la mesure sur les frais de fournitures scolaires à vos partenaires du gouvernement dans les prochaines semaines, mais vous ne semblez pas être en mesure d'estimer le budget nécessaire. Vous ne m'avez pas indiqué non plus si vous comptiez rencontrer les experts des frais scolaires. Les fournitures ne représentent qu'une petite partie des frais scolaires! Ceux-ci sont estimés à 1 200 euros par an pour un enfant de l'enseignement primaire. Ils pèsent lourd sur le budget des familles. Votre proposition n'inclut que les fournitures et ne prend pas en compte les frais de garderie, des sorties culturelles, des voyages scolaires, de l'abonnement pour la piscine... Pour lutter contre les inégalités scolaires, il est essentiel de tenir vos engagements dans ce dossier.

Il y a déjà plusieurs mois, je vous ai déjà interrogée sur la «taxe tartine». Vous avez alors expliqué que la situation était bloquée au niveau de l'ONE, sans préciser les raisons de ce blocage ni les actions que vous comptez entreprendre pour établir ce cadastre. Certes, cela relève en partie des compétences de votre collègue, mais les dimensions scolaires et extrascolaires sont liées. La «taxe tartine» concerne 50 % des élèves à Bruxelles et 20 % pour toute la Belgique francophone. Il est incompréhensible que les travaux n'aient pas avancé et que le blocage n'ait pas encore été levé.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, la question des plafonds n'est effectivement pas facile à résoudre. Même si nous sommes unanimes sur la nécessité d'instaurer des réglementations, il ne faut pas pour autant brider les écoles. Il convient de garantir l'accès à ce type d'activités pour les élèves qui ne pourraient pas en bénéficier sans l'école. C'est donc un sujet difficile. Vous prenez le temps nécessaire pour traiter le dossier et nous ne manquerons pas d'en suivre les évolutions. Une fois les questions soulevées résolues, nous effectuerons un travail d'adhésion auprès des équipes éducatives pour que le concept de gratuité scolaire soit bien compris. Nous avons déjà observé ce phénomène: dès qu'il est question de gratuité, certaines écoles ont peur de ne plus pouvoir rien faire. Ce n'est pas du tout le projet. Nous allons donc prendre des mesures d'accompagnement là où elles sont nécessaires.

Vous avez aussi évoqué le caractère essentiel des inspections. En effet, les mesures de gratuité scolaire constituent un budget important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est donc crucial de savoir comment sont utilisés ces montants et si les familles bénéficient vraiment de la gratuité. Nous relancerons ce sujet à la fin de l'année, dès la présentation des premiers résultats.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, les chiffres que vous nous avez fournis sont particulièrement intéressants. Lorsque vous nous expliquez que 63 % des demandes concernent l'information, cela signifie que, d'une certaine façon, les parents ne savent pas ce qui est légal ou non. Vous avez fourni un effort pour l'enseignement maternel, notamment en inscrivant ce qui est gratuit et payant dans l'information à fournir aux parents et dans les circulaires, mais il semble qu'il subsiste malgré tout un déficit d'information des parents, puisque certains introduisent une demande d'ouverture de dossier pour une plainte et finissent par y renoncer.

Il convient d'œuvrer pour résoudre cette problématique, qui est d'ailleurs liée aux inspections puisque, dès que les parents seront réellement au courant de ce qui est gratuit et de ce qui ne l'est pas, nous pourrions résorber toute une série de plaintes et de difficultés qui pèsent sur les budgets familiaux. Parfois, les parents paient par crainte de contester l'autorité de l'école. Il y a aussi la peur de porter plainte et de nuire à son enfant scolarisé.

Je rappelle que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagé à respecter la trajectoire liée au Pacte pour un enseignement d'excellence; or, celle-ci nécessite bien un financement. Il est donc essentiel d'entamer les discussions afin de comprendre, en données chiffrées, quelle est l'orientation budgétaire. Tout le monde est conscient de la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, y compris les parents. Si nous souhaitons tendre vers la gratuité, cela ne se fera pas en un seul coup. Il faut donc également tenir compte de la soutenabilité budgétaire des mesures envisagées.

L'inspection est évidemment importante pour assurer l'application de la gratuité. Le groupe Écolo continuera donc à soutenir une action déterminée en ce sens afin d'obtenir le premier rapport annoncé pour la fin de l'année scolaire. Nous pourrions ensuite véritablement nous atteler au travail.

1.48 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Octroi de postes PART-APE»

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Plusieurs écoles sont actuellement en difficulté après s'être vu refuser l'octroi de postes PART-APE (aide à la promotion de l'emploi), c'est-à-dire des postes PTP (programme de transition professionnelle) recyclés pour engager des puéricultrices dans les écoles. En effet, plusieurs zones, comme la mienne, sont touchées par le manque de postes disponibles, tant en APE qu'en PART-APE. À l'heure actuelle, tous les postes

PART-APE disponibles ont été absorbés pour répondre aux demandes non satisfaites de puéricultrices APE. La plupart des écoles qui ont donc rentré un dossier PART-APE se sont vu refuser l'octroi de ce poste qu'elles avaient jusqu'alors, ce qui les met en grande difficulté, parce que ces écoles remplissent les conditions pour pouvoir employer des puéricultrices ou des postes PART-APE.

En outre, les écoles déplorent de ne pas avoir été informées de cette décision, pourtant prise en avril, ce qui complique grandement leur rentrée. Une fois de plus, il y a un problème de communication et d'organisation. Le directeur de mon école communale a téléphoné à la fin du mois de juin pour voir où en était la situation. Il lui a été répondu que la puéricultrice PART-APE était reconduite alors que nous n'avions pas reçu de courrier.

Êtes-vous au courant de cette situation? Quelles sont les instances qui gèrent l'attribution de ces postes? Sur la base de quels règles ou critères fonctionnent-elles? Des solutions pourront-elles être trouvées à très court terme?

Nous avons pris nos responsabilités. D'autres communes l'ont également fait. Pour nous, ce qui est important, ce sont les enfants, l'enseignement et par conséquent les enseignants. Ainsi, sur la base d'un budget communal propre, nous avons continué à engager ces puéricultrices PART-APE. Anthistes a fait la même chose. Il est important de pouvoir trouver des solutions. En effet, des écoles respectaient l'ensemble des critères pour obtenir un poste, mais elles ne l'ont pas obtenu.

Enfin, concernant la communication, il est inacceptable qu'un courrier n'ait pas été adressé aux différentes communes. Nous avons de l'expérience depuis plusieurs années avec les puéricultrices qui avaient un poste PTP. Dès que nous avons l'information à la fin du mois de juin, nous commençons les recrutements au début de juillet pour la rentrée. Malheureusement, cette année, nous nous sommes retrouvés dans une situation chaotique.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Les moyens financiers accordés par les Régions ne me permettent pas d'autoriser chaque établissement à engager un puériculteur ou une puéricultrice pour chaque implantation ou à répondre à l'ensemble des demandes d'encadrement complémentaire.

De manière à objectiver et à gérer de manière équitable l'attribution de ces postes limités en nombre, le décret du 4 mai 2005 portant exécution du protocole d'accord du 7 avril 2004 entre le gouvernement de la Communauté française et les organisations syndicales représentatives au sein du Comité de négociation de secteur IX et du Comité des services publics provinciaux et locaux a notamment donné compétence en la matière aux commissions zonales d'affectation dans l'enseignement organisé et aux commissions zonales de gestion des emplois dans l'enseignement subventionné. Le décret précité énumère

une série de critères visant à guider lesdites commissions dans leur travail de proposition de répartition de ces postes. Ces instances sont composées paritairement de représentants des organisations syndicales et de représentants des fédérations de pouvoirs organisateurs ou de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Une circulaire bisannuelle est par ailleurs publiée dans le courant du mois de mars. Son objectif est de communiquer au préalable et en toute transparence la répartition par réseau et par zone. Elle permet ainsi à tout pouvoir organisateur d'introduire sa demande de poste en pleine connaissance de cause. Il en a été ainsi dans la circulaire 8010 du 12 mars dernier. Elle reprenait de manière précise la procédure d'attribution pour les postes PART-APE dans l'enseignement obligatoire en Région wallonne, ainsi que le mécanisme de répartition de ces postes. Il appartenait donc aux instances précitées de proposer une répartition des postes PART-APE entre les établissements scolaires. Ces instances ont un rôle crucial à jouer dans la vérification des demandes introduites par les pouvoirs organisateurs, au plus tard pour le premier jour ouvrable du mois d'avril de l'année scolaire précédant celle pour laquelle l'octroi des emplois est demandé.

L'attribution des postes pour deux années scolaires consécutives, en l'occurrence 2021-2022 et 2022-2023, s'est faite sur la base des propositions motivées des commissions. Sur le terrain, cela a certes provoqué beaucoup de remous. Il est vrai que cette année est un moment charnière puisque nous avons prolongé l'octroi des années 2018-2019 et 2019-2020 d'une année supplémentaire en raison de la crise sanitaire. J'ai bien conscience du fait que la situation est loin d'être facile, que ce soit pour les établissements qui ont pu bénéficier de cette aide complémentaire pendant trois années ou pour les membres du personnel qui se sont adaptés et acclimatés à leur établissement. Toutefois, le même nombre de postes que celui arrêté il y a trois ans a été attribué dans le respect des réglementations en vigueur et en fonction des classements validés par les commissions *ad hoc* dont je vous ai parlé.

Je ne me réjouis pas plus que vous de constater autant de remous sur le terrain et d'assister à des situations humainement difficiles. J'ai donc pour ambition, à moyen terme, de mener une profonde réflexion sur ce processus afin de gagner tant en efficacité qu'en simplification administrative.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je suis une femme de terrain et ce qui me motive est de trouver des solutions. Il est clair, Madame la Ministre, que vous ne pouvez pas donner à chaque établissement tout ce qu'il demande. Je le comprends tout à fait. Objectiver et attribuer les postes est important. Ce que je trouve bizarre, c'est qu'aucun poste PART-APE n'ait été attribué et qu'ils aient tous vacillé vers les postes de puéricultrices APE. Il y a un souci. Les pouvoirs organisateurs auraient dû être informés afin de pouvoir s'organiser autre-

ment. Ils ont besoin d'informations correctes et transparentes. Je ne dis absolument pas que les critères ne sont pas suivis, mais qu'il faudrait connaître les raisons de ce choix.

Dans mon arrondissement rural, une école communale compte une classe regroupant les élèves de première, deuxième et troisième année de l'enseignement maternel, avec 40 enfants et deux institutrices. Nous avons donc recruté quelqu'un sur fonds propres parce que nous voulons que notre école garantisse un bon accueil aux enfants. Nous voulons que les enfants et les enseignants s'y sentent bien et que les parents soient satisfaits.

Il y a un souci sur le terrain. Les critères ont été respectés, mais tous les postes PART-APE ont été repris pour des puéricultrices APE. Il y a certainement un élément qui m'échappe.

Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet puisque vous m'avez dit qu'une réflexion serait menée. Il faudrait aussi s'adapter aux zones rurales. Il est clair que les puéricultrices PART-APE ont un rôle primordial à jouer, tout comme les enseignants.

1.49 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «État des lieux sur le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)»

M. Nicolas Janssen (MR). – Grâce au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) introduit en 2017, chaque élève de notre Fédération devrait bénéficier d'une sensibilisation et d'une ouverture culturelle tout au long de sa scolarité obligatoire. Madame la Ministre, pourriez-vous nous confirmer que ce parcours est une réalité dans toutes les écoles et que chaque élève recevra donc une sensibilisation conforme au référentiel? Pourriez-vous nous préciser comment est répartie l'enveloppe budgétaire pour le PECA et combien d'équivalents temps plein (ETP) sont actuellement désignés dans les fédérations des pouvoirs organisateurs comme référents culturels?

Par ailleurs, pourrions-nous disposer de la liste des opérateurs culturels impliqués, éventuellement par consortium? Comment avez-vous prévu d'évaluer la mise sur pied et, surtout, la qualité de ce qui est dispensé dans les écoles? En janvier, en réponse à la question de ma collègue Stéphanie Cortisse relative à la collaboration entre l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) et l'enseignement obligatoire dans le cadre du PECA, vous aviez fait état de l'avancement du groupe de travail spécifique pour ce sujet. Parmi les exemples de collaboration figuraient notamment des séances de pratiques artistiques dans les écoles sur le temps de midi, des formations d'enseignants sur une base volontaire par l'ESAHR ou encore des interventions d'artistes en milieu scolaire.

À ce moment, le groupe de travail s'apprêtait à soumettre une note technique au comité de pilotage du Pacte pour un enseignement d'excellence, proposant des pistes de collaboration pouvant être rapidement expérimentées dans le cadre du PECA. Avec la Cellule «Culture-enseignement», il allait ensuite assurer le suivi et l'évaluation de cette collaboration. J'imagine que tout cela a pris pas mal de retard à cause de la crise sanitaire. Pourriez-vous nous dire où nous en sommes actuellement? Où en est la mise en œuvre sur le terrain?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, le budget pluriannuel du Pacte prévoit d'octroyer progressivement un montant de 8,5 millions euros en rythme de croisière et à indexer pour la mise en œuvre du PECA à travers deux axes: d'une part, le recrutement de référents culturels et un référentiel des compétences initiales, d'autre part, l'optimisation de programmes de politique culturelle et éducative. Le volet du recrutement concerne essentiellement l'enseignement. Selon nos informations, la sélection pour l'année 2021 des 25 premiers référents est achevée; les engagements sont en cours et devraient être finalisés au cours de ce mois. Les informations me revenant en provenance du terrain sont assez positives à cet égard.

Le référentiel des compétences initiales est d'application depuis la rentrée scolaire 2020-2021. Le deuxième volet de l'opérationnalisation du PECA concerne l'optimisation de l'offre culturelle et relève davantage des compétences de la ministre Bénédicte Linard, bien qu'un suivi global de l'ensemble du dispositif est mené à la fois par le comité de pilotage et le comité de direction du Pacte. Ce volet intègre les consortiums. Vous pouvez en trouver la liste complète avec les coordonnées du référent attitré pour chacun d'entre eux sur le site du centre documentaire de la Cellule «Culture et enseignement».

Ce que nous mettons en place à travers le PECA doit également contribuer à la qualité de ce qui est dispensé dans les écoles. Les référents culturels ont été engagés, entre autres, pour contribuer à la supervision de la mise sur pied du PECA qui se fera par le biais des plateformes collaboratives des dix zones. Ici encore, la liberté pédagogique implique que le choix des écoles en matière d'opérateurs culturels partenaires reste libre. Le centre documentaire précité propose cependant, par zone, des opérateurs et artistes reconnus par notre Fédération qui peuvent contribuer à une implémentation de qualité.

En matière de collaborations entre les arts et l'enseignement obligatoire, le groupe de travail a bien remis une première série de propositions. Sur la base de celles-ci, en collaboration avec la ministre Linard, nous allons proposer, dans un premier temps, d'inscrire les arts dans le processus du PECA, indépendamment d'une éventuelle évolution décréta ultérieure relative aux modalités de subventions. Dans le cadre de l'optimisation de l'offre culturelle, une enveloppe spécifique est d'ailleurs prévue pour établir un partenariat entre les académies et les consortiums.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes ces précisions. Comme vous l’imaginez, ces divers sujets suscitent pas mal d’interrogations chez les opérateurs concernés. Entre-temps, nous y voyons déjà plus clair et je vous remercie. De toute manière, nous aurons encore l’occasion de revenir sur ces différents sujets par la suite.

1.50 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Communication avec les enseignants»

M. Nicolas Janssen (MR). – Nous sommes nombreux à déplorer qu’en temps d’urgence, les informations ne parviennent pas directement aux enseignants, puisqu’elles sont d’abord transmises aux directions et aux pouvoirs organisateurs par voie de circulaires. Certaines nouvelles directives mettent ainsi du temps à arriver aux principaux concernés, qui se sentent alors délaissés en apprenant les dernières décisions dans la presse ou sur les réseaux sociaux avant de les recevoir en interne.

Madame la Ministre, comment comptez-vous remédier à ce problème? Les écoles ont fait d’énormes progrès dans l’utilisation des moyens numériques pour mieux communiquer avec tous les acteurs concernés pendant la pandémie. Avez-vous réfléchi à la possibilité d’utiliser un nouveau canal de communication privilégié pour vous adresser aux enseignants?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – À l’ère d’internet, des médias sociaux et de l’information en continu, la gestion de la communication est devenue particulièrement compliquée. C’est encore davantage le cas dans les situations d’urgence, lors desquelles les attentes sont fortes non seulement du côté des acteurs de terrain, mais aussi des journalistes et des médias. Nous avons pu observer ce phénomène dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, en raison de l’évolution parfois rapide de certaines décisions et de leurs conséquences dans la vie quotidienne de nombreux citoyens, qu’ils soient parents, enfants ou membres du personnel de l’école. Dans ce cadre, il n’est pas rare que des informations échangées lors de concertations se retrouvent sur les sites d’information avant toute communication de ma part. Lorsque des décisions se retrouvent à la une de la presse, ce n’est pas toujours parce que je l’ai voulu. C’est aussi le résultat de fuites, le contenu étant alors parfois largement déformé ou parcellaire.

Pour garder la maîtrise de l’information et éviter les emballements, les rumeurs et les mauvaises interprétations, il m’est aussi arrivé de communiquer les grandes lignes des décisions à la presse avant que les circulaires soient publiées ou lues par les directions et transmises à leurs équipes. Les directions et les pouvoirs organisateurs ont évidemment besoin de disposer d’une information complète de première main par voie de circulaires, mais ces dernières prennent plus de temps à être publiées. Au terme des concertations, elles doivent souvent être amendées ou peaufinées, ce qui peut prendre quelques heures et entraîner le

risque de faire circuler de mauvaises informations sur des éléments fondamentaux.

Bien qu'elle apparaisse archaïque, la circulaire reste un bon moyen de communication qui permet en quelques clics de transmettre des informations à tous les acteurs visés en les avertissant directement d'une publication par un courriel. Nous avons réellement mis les bouchées doubles à chaque étape afin de communiquer le plus rapidement possible, mais nous devons dans le même temps éviter les erreurs, ce qui n'est pas chose aisée. Nous tentons de nous améliorer au fil des mois dans la gestion de la crise sanitaire.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je ne doute pas que vous avez fait tout votre possible et j'imagine combien vos choix ont été difficiles à poser. Il n'y a probablement pas de communication parfaite. J'aurais néanmoins souhaité savoir comment vous envisagiez d'utiliser davantage les moyens numériques à votre disposition, mais je suppose que vous n'avez pas encore de réponse précise à ce jour.

1.51 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Démocratie scolaire»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Les jeunes sont appelés, très tôt, à agir en tant que citoyens responsables. Plus encore, nous attendons d'eux qu'ils soient des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACs). Le rôle de l'école est fondamental dans ce chemin. La problématique est ici importante puisque l'incompréhension et le scepticisme des citoyens envers la politique sont une réalité, d'autant plus chez les jeunes qui ont été tout au long de la crise sanitaire confrontés à des *fake news*. L'école, le corps professoral et nos institutions ont donc un rôle à jouer afin de contrer cette réalité. La démocratie scolaire est une réelle occasion d'initier des élèves à un processus démocratique au sein de la société, mais aussi dans leur établissement scolaire. C'est un moyen d'éveiller l'envie des élèves à participer activement à la vie scolaire en commençant par être consultés, voire associés aux décisions qui les concernent.

Madame la Ministre, je vous ai déjà parlé de l'intéressante initiative du Parlement bruxellois qui a créé des commissions délibératives avec des citoyens tirés au sort et des élus. Je mentionnais alors le fait que ce tirage au sort est ouvert aux jeunes à partir de seize ans et que l'école a un rôle à jouer en les informant sur la démarche et en les sensibilisant aux enjeux démocratiques qui les concernent. Les jeunes qui ont participé activement aux deux premières commissions délibératives en sont ressortis transformés.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) fixe quant à elle des objectifs clairs en matière de promotion de la démocratie participative, à la fois dans les contenus scolaires et dans les compétences que les élèves doivent acquérir. Le gouvernement s'engage également à faire face au décrochage démocratique des

jeunes et à mener des actions de sensibilisation et des actions pédagogiques en vue de faciliter leur participation à la vie citoyenne et politique.

Lors de ma dernière intervention sur le sujet, vous nous aviez assuré que les écoles travaillent régulièrement avec des organisations de jeunesse, des centres de jeunes, le Comité des élèves francophones (CEF) ou le Forum des jeunes avec lesquels vous collaborez régulièrement. Des activités sur la démocratie et la participation citoyenne sont assurées à et hors de l'école. Je salue vivement à ce sujet l'appel à projets lancé en matière de démocratie scolaire et activités citoyennes qui, par le biais de subventions aux écoles, permettra le développement de projets, d'activités pédagogiques ou la création d'outils de diffusion.

Quels les objectifs visez-vous, par ces financements supplémentaires, dans le renforcement de la démocratie scolaire? Ces objectifs sont-ils liés au vécu des jeunes et à leurs enseignements de la crise de la Covid-19? Ce renforcement de moyens répond-il à une demande des équipes éducatives ou seulement des organisations de jeunesse actives à ce sujet?

Comme pour beaucoup d'autres volets dans l'organisation de notre système scolaire, la démocratie scolaire repose beaucoup sur les pouvoirs organisateurs (PO). Avez-vous, outre cet appel à projets, pris des initiatives visant à encourager les PO à consulter davantage les élèves? Enfin, où en est la réflexion sur les conditions de création d'un organe représentatif des élèves au niveau communautaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Les appels à projets en matière de démocratie scolaire et d'activités citoyennes permettent de nouer des partenariats entre écoles de tous niveaux et associations extérieures afin de proposer des animations d'éducation à la citoyenneté et interculturelle, mais également des actions de sensibilisation et de lutte contre les préjugés. Cette année, la crise de la Covid-19 et les atteintes aux droits de l'enfant qu'elle a engendrées, comme le droit à la parole, le droit à l'information, le droit à la participation, font partie des thématiques qui seront exploitées au bénéfice des élèves.

Ainsi, en plus de ces thématiques, de nouveaux domaines seront explorés, tels que la prise de parole et la participation notamment par la création d'espaces de paroles promouvant l'expression collective quant aux conséquences de la crise sanitaire; l'éducation aux médias pour soutenir l'apprentissage à un recul critique de l'information et offrir des outils de prévention face aux idées complotistes; la démystification des orientations sexuelles, notamment la lutte contre les stéréotypes homophobes et transphobes. Ces nouvelles thématiques ont été pensées sur la base des rencontres et des échanges que j'ai eus avec des équipes éducatives, des délégations d'élèves, des représentants d'associations, et ce, tout au long de ces mois de confinement et d'enseignement en distanciel ou hybride.

Quant à l'organe représentatif des élèves au niveau communautaire, ainsi que la

thématique de la concertation des élèves au règlement d'ordre intérieur, toutes deux constituent des sujets que j'ai l'intention d'instruire de façon approfondie cette année encore dans le cadre du chantier 16 du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, nous avons parlé de l'importance de donner la parole, d'écouter et de travailler avec les jeunes. Il a été question de groupes de paroles plus avisés, pas thérapeutiques, à propos du bien-être et du vécu des jeunes. Il me paraît important de lier cela aux questions de démocratie. Comme vous le disiez, prendre la parole en public, apprendre à s'exprimer, à écouter, à élaborer un point de vue, c'est indispensable aux citoyens appelés à s'exprimer lors d'élections ou de leur participation à la vie démocratique. Tout ce dont vous avez parlé a son importance. Je suivrai le déroulement des événements dans les écoles avec attention, ainsi que l'avancée du chantier 16, notamment sur la reconnaissance des organes représentatifs des élèves.

1.52 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Stratégies numériques pour l'éducation»

M. Michele Di Mattia (PS). – La crise sanitaire a conduit à une révolution des pratiques éducatives, marquée par l'essor des outils numériques. Cela a permis de faire des bonds que nous n'aurions jamais cru possibles dans le contexte de l'hybridation des apprentissages.

S'il n'a pas été aisé pour toutes les équipes pédagogiques de composer avec ce nouvel environnement numérique dans lequel elles ont été plongées malgré elles – la fracture numérique parmi les enseignants étant bien réelle –, les mesures prises par le gouvernement, comme l'augmentation de l'offre de formation au numérique, auront contribué à résorber les manques et à obliger les réfractaires à rafraîchir leurs pratiques pédagogiques.

Toutefois, l'intérêt pour la pédagogie assistée d'outils numériques s'est essoufflé à mesure que l'enseignement à distance s'est prolongé. S'il faut se réjouir du retour en présentiel pour tous les niveaux d'enseignement, il me semble intéressant de capitaliser sur le bond en avant réalisé en matière de nouvelles pratiques enseignantes à l'occasion des deux dernières années scolaires en hybridation.

Madame la Ministre, quelles sont les principales leçons qui ont pu être tirées de la crise sanitaire concernant spécifiquement l'utilisation des nouvelles technologies dans le contexte de l'apprentissage scolaire? Quelles sont les bonnes pratiques que vous souhaitez pérenniser? Ambitionnez-vous de continuer à développer les plateformes d'*e-learning* telles que Happi (hybridation des apprentissages interactifs)? Dans l'affirmative, envisagez-vous que les enseignants désireux de s'investir dans cette tâche puissent participer de façon proactive à ce développement? Le cadre des conseillers technopédagogiques est-il installé

dans la durée? Si c'est le cas, de quelle manière ces conseillers seront-ils amenés à intervenir lors de la prochaine année scolaire dès lors que la situation semble se normaliser? Comptez-vous poursuivre le renforcement de l'offre de formation continue des enseignants? Prévoyez-vous à terme de revoir les règles d'inscription à ces formations?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Il est vrai que notre enseignement a fait un bond en avant grâce à l'utilisation d'outils numériques pendant la crise sanitaire. Je reste toutefois convaincue que ce déploiement de l'équipement numérique doit s'envisager en parallèle de la formation des enseignants, de l'accompagnement et du soutien technopédagogique, des référentiels de compétences, des ressources pédagogiques, etc.

Nombreuses ont été les mesures prises à cet égard. Un éventail de formations est proposé aux enseignants en matière de numérique. Les enseignants peuvent également suivre un module de formation qui concerne spécifiquement l'hybridation et est hébergé sur la plateforme Happi. Actuellement, plus de 8 500 enseignants s'y sont inscrits. Concernant Happi, plusieurs développements sont en cours afin de proposer un outil de visioconférence intégré et une application smartphone dédiée. Ces développements ont été envisagés à partir d'une demande émanant du terrain.

Au-delà de la situation sanitaire, la mission principale des conseillers technopédagogiques consiste, d'une part, à accompagner la mise en œuvre des éléments stratégiques relatifs au numérique intégrés au plan de pilotage des établissements et, d'autre part, à organiser des plans de formation en technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux usages du numérique à l'école. Ces conseillers sont chargés de la création et de la promotion d'outils d'autodiagnostic, du développement et de la promotion de l'utilisation d'espaces numériques de travail, de gestion et de partage. Ils sont très clairement les fers de lance de la transition numérique dans les écoles. Leur arrivée dans les cellules de soutien et d'accompagnement des fédérations de pouvoirs organisateurs constitue une autre sérieuse avancée de ces derniers mois.

Je vous confirme que les 42 conseillers technopédagogiques prévus durant cette législature ont été anticipés et entrent encore progressivement en fonction, pour atteindre un cadre complet dans les différentes fédérations de pouvoirs organisateurs d'ici la fin de l'année.

Enfin, en ce qui concerne le renforcement de l'offre de formation des enseignants, un cadastre actualisé est en cours de finalisation dans le cadre du chantier n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il a été tenu compte des besoins actuels et futurs pour construire le futur programme de formation. Il s'agit notamment des orientations du système éducatif, des politiques éducatives orientées par les travaux du Pacte, des besoins du terrain identifiés par les plans de pilotage, etc.

Concernant votre question portant les inscriptions, il n'est pas prévu de revoir les règles actuelles qui, à ma connaissance, ne suscitent pas de difficultés particulières.

M. Michele Di Mattia (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses très complètes. Concernant la plateforme Happi, je voudrais préciser que le nombre d'enseignants inscrits est particulièrement important. Je prends note des modalités de visioconférence et de liens en smartphone. En effet, cette plateforme est à la fois souple et facile d'accès et permet d'essaimer de manière assez large.

Je vous remercie également pour les réponses et le rappel du rôle exercé par les conseillers technopédagogiques. Ils occupent effectivement une place fondamentale dans ce dispositif. J'imagine qu'ils pourront vous relayer les besoins de terrain de manière régulière. À ces occasions et dans les mois à venir, nous aurons une cartographie de plus en plus précise des besoins.

(M. Kalvin Soiresse Njall, vice-président, reprend la présidence)

1.53 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Plan de lutte contre le harcèlement»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Ces dernières années, nous avons été témoins à de trop nombreuses reprises de véritables drames. Ils concernaient la dépression, voire le suicide, de jeunes ayant subi un harcèlement quotidien. Avec le développement des nouvelles technologies, le harcèlement a revêtu de nouvelles formes et pris une ampleur inconnue jusqu'alors.

Face à cette problématique, certains établissements ne sont pas restés les bras croisés et des expériences ont vu le jour. Parmi celles-ci, nous pouvons citer le projet «CyberHelp» lancé par le bourgmestre de Mons. Il s'agit d'une application visant à mettre les acteurs de l'école en réseau afin de détecter plus rapidement les jeunes harcelés. Ce projet a vu le jour grâce à la collaboration entre la police fédérale, l'Université de Mons (UMONS), la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ASBL Sors de ta bulle et Child Focus.

Dès votre entrée en fonction, Madame la Ministre, vous avez affiché votre volonté de travailler à cette problématique. Vous avez souhaité amener une réponse systémique concertée avec l'ensemble des acteurs. Par ailleurs, vous jugez indispensable qu'avant d'imposer un outil, quel qu'il soit, les équipes éducatives doivent être formées à son utilisation. Au mois de juin dernier, vous avez annoncé que vous étiez occupée à affiner votre stratégie de lutte contre le harcèlement, et, voici deux semaines, la présentation de votre note d'orientation était inscrite à l'ordre du jour du gouvernement. Madame la Ministre, pourriez-vous nous présenter les grandes lignes de cette note? Quelles sont les prochaines étapes avant la mise en œuvre de cette stratégie dans nos écoles?

Enfin, les équipes éducatives bénéficieront-elles de cette formation spécifique

afin d'être sensibilisées à cette problématique? Le monde de l'enseignement attend avec impatience ces nouveaux éléments qui lui permettront de détecter au plus tôt le cyberharcèlement.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, le gouvernement a adopté jeudi dernier de nouvelles orientations relatives à la prévention et à la lutte contre le harcèlement scolaire. La politique de prévention du harcèlement dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles connaîtra désormais une nouvelle dynamique en visant des objectifs concrets de généralisation, de durabilité et de cohérence des actions à mener. Ces orientations ont été conçues sur la base de recommandations et de propositions d'experts reconnus dans ce domaine et s'inscrivent dans une approche systémique de la question. L'ambition est de s'inscrire dans une vision plus large du climat scolaire qui inclut les facteurs de violence scolaire, mais également de justice scolaire, de coopération, de coéducation et de qualité de vie à l'école. Cette approche permet de développer un cadre d'action qui se prête à chaque école et envisage la question du harcèlement scolaire au-delà du seul couple auteur-victime pour y inclure la communauté scolaire dans son ensemble.

Les principaux éléments de cette nouvelle approche du harcèlement scolaire reposent sur plusieurs points centraux. En premier lieu, un cadre identique et généralisable à toutes les écoles est créé. Ce cadre comprend des principes généraux et des actions minimales à réaliser obligatoirement tout en offrant un peu de souplesse aux établissements en fonction de leur spécificité. Ce cadre commun comprend notamment une offre de formation de base à l'attention des équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'une solution de signalement des situations de cyberharcèlement. Des espaces de paroles entre les élèves et les équipes éducatives seront également créés afin d'offrir des lieux de dialogue et d'apaisement. Ce cadre commun devra être complété par une série d'actions que les écoles détermineront elles-mêmes avec leur communauté scolaire. Ensuite, il est prévu de passer d'une logique d'initiatives reposant uniquement sur les écoles les plus volontaristes, par l'intermédiaire des appels à projets, à une logique structurelle s'appuyant sur les contenus des plans de pilotage et des contrats d'objectifs et incitant à la participation de l'ensemble des membres des communautés scolaires. Ce changement se traduit très concrètement par le passage d'une politique d'appels à projets à une politique par financement structurel pour les opérateurs qui interviennent dans les écoles. Une enveloppe budgétaire est prévue pour permettre à ces derniers de prendre en charge et d'accompagner 200 écoles tout au long de la mise en place de leur programme-cadre durant une période de trois ans.

Nous voulons offrir aux écoles un cadre et un accompagnement performants adaptés à leur réalité et articulés aux autres politiques éducatives. Il s'agit également de mieux reconnaître et de soutenir les opérateurs de terrain spécialisés qui sont appelés à jouer un rôle central dans le nouveau dispositif. L'objectif est

de rendre cette nouvelle programmation applicable à partir de la rentrée scolaire de 2022. Pour cela, il nous faut désormais entamer les travaux législatifs qui permettront de traduire ces orientations dans un cadre réglementaire adapté.

Par ailleurs, un observatoire du climat scolaire sera constitué pour assurer une mission de veille scientifique et d'information sur le harcèlement scolaire et les facteurs qui interviennent dans la gestion du climat scolaire. Les travaux de l'observatoire seront orientés dans le sens d'une approche globale de la problématique du climat scolaire et feront l'objet d'une coordination avec les acteurs clés du système scolaire, les médiateurs, les équipes mobiles, les centres PMS, mais également les secteurs de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse et de l'enfance.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour le descriptif de votre note d'orientation. L'esprit de base en serait que tout le monde doit participer à l'initiative. Vous réunissez tous les acteurs de l'école autour des appels à projets, puisque les écoles reviendront vers vous avec des experts. J'aimerais lire votre note d'orientation et être au courant de l'entièreté de son contenu.

Par ailleurs, ayant été enseignante, je trouve l'idée d'un observatoire du climat scolaire excellente. Il sera un espace d'une expression libre et d'échanges entre les jeunes, les moins jeunes, les éducateurs, les enseignants et peut-être même d'autres acteurs de l'école. Lors d'un harcèlement ou d'un cyberharcèlement, le jeune ne divulgue pas forcément le phénomène. Un parent sent qu'un adolescent ne va pas bien, mais il n'est pas formé à la question du harcèlement. L'idée de créer un observatoire du climat scolaire au sein de chaque école est formidable. De plus, ce projet sera vite lancé puisqu'il est prévu pour la rentrée de 2022. Nous soutiendrons les projets de décret, que nous attendons avec impatience.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

1.54 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Transidentité chez l'enfant»

Mme Sabine Roberty (PS). – Au fil du temps, les mœurs évoluent et le voile se lève de plus en plus sur des questions autrefois taboues. C'est le cas notamment de la transidentité chez l'enfant. Ce n'est pas la première fois que j'aborde cette thématique avec vous. En 2013, le Conseil de l'Europe rapportait qu'un enfant sur 500 serait transgenre. Certains enfants ont aussi une identité dite fluide et ont donc le sentiment d'appartenir alternativement au sexe féminin et masculin, ou au deux.

La recherche de l'identité de genre commence très tôt chez l'enfant. Les adultes doivent donc être attentifs à la manière dont ils réagissent lorsqu'un enfant

transgenre s'ouvre concernant son identité de genre qui diffère du genre assigné à la naissance. Or, cela nécessite déjà une certaine ouverture d'esprit et une information suffisante sur les transidentités, une thématique encore trop peu connue. C'est d'autant plus important que ces enfants sont souvent victimes de harcèlement scolaire, d'agressions verbales, physiques ou sexuelles et de pensées suicidaires. En outre, selon Erik Schneider, co-fondateur de l'ASBL *Intersex & Transgender Luxembourg*, les corrections sociales des enfants qui dérogent aux normes de genre débutent dès la petite enfance et proviennent notamment du corps enseignant.

Les enfants passent beaucoup de temps à l'école. Ils s'y découvrent, s'y construisent, y créent des liens. On imagine peu ou pas à quel point l'école peut participer à la reproduction des stéréotypes de genre. Chez nous, Madame la Ministre, comment l'école entend-elle accompagner et assister les parents d'enfants transgenres? Dans quelle mesure les écoles sont-elles capables, d'un point de vue pratique, de s'adapter aux enfants en transition, que ce soit du point de vue des toilettes, des cours d'éducation sportive ou de diverses activités? En Gironde, une école a entrepris des travaux dans la cour de récréation, un espace généralement très sexué, afin que tous et toutes puissent se l'approprier. Certes, la Gironde, c'est loin, mais l'exemple est beau.

Dans le cadre d'une question portant sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), je vous avais interrogée au sujet des enfants transgenres. Vous aviez alors indiqué qu'une rencontre avec l'ASBL Transkids devait avoir lieu. Si je ne me trompe, c'est aujourd'hui chose faite. Les représentants de l'ASBL vous auraient proposé de travailler à l'élaboration d'un guide d'accompagnement aux transidentités destiné aux professionnels de l'éducation et à la création d'outils de sensibilisation, tels que des podcasts et des formations.

Comptez-vous collaborer en ce sens? Qu'en sera-t-il concrètement? D'autres actions sont-elles prévues pour accompagner au mieux ces enfants en milieu scolaire durant leur transition? L'ASBL Transkids propose également des actions de sensibilisation et de supervision des professionnels de l'enfance, dans les écoles et les centres psycho-médico-sociaux (PMS), sur les thématiques en lien avec les transidentités chez les jeunes. Comptez-vous encourager les écoles à en faire la demande? Nul besoin de rappeler que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Le respect et l'acceptation de l'autre dans sa différence passent inévitablement par l'éducation. Je ne doute pas de votre intérêt pour ce sujet et de votre investissement.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Il n'est plus possible de faire l'impasse sur l'accompagnement des enfants transgenres et de leurs parents. Dans le cadre de mes compétences, j'ai été contactée par l'association Transkids dont la mission est de soutenir et d'informer les enfants transgenres et leurs pa-

rents et de sensibiliser et de former les professionnels de l'enfance.

Je compte outiller les fédérations, les pouvoirs organisateurs et les directions d'école en mettant à leur disposition des ressources sérieuses et complètes pour accompagner les établissements scolaires dans la gestion des situations que rencontrent ces élèves transgenres, qui ont besoin d'être soutenus, entendus et reconnus. De même, il conviendra de diffuser ces ressources et de les faire connaître. Le projet sera développé au cours de cette année scolaire et devra voir le jour lors de la prochaine rentrée scolaire.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre. Je n'hésiterai pas à suivre les avancées dans ce dossier qui me tient à cœur.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de Mme Diana Nikolic, intitulée «Organisation scolaire dans les écoles sinistrées ou accueillant des élèves sinistrés», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Comptage des élèves et difficultés que risquent de rencontrer les établissements des zones touchées par les inondations», de Mme Rachel Sobry, intitulée «Aide précoce à la lecture chez les élèves de primaire», de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Plan d'action 2021-2024 de l'accord de coopération du 10 novembre 2011 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable», et de M. Matteo Segers, intitulée «Rentrée des académies et de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h35.*